



## Commune de MÉZIRÉ

*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme*

# Diagnostic communal

Décembre 2018



Document provisoire

# SOMMAIRE

<b>PARTIE A - Démographie et logement .....</b>	<b>5</b>	<b>4. Paysage urbain .....</b>	<b>30</b>
1. La population.....	7	4.1. Le territoire communal dans le grand paysage .....	30
1.1. Une croissance de la population entre 1990 et 2010 .....	7	4.2. Les ambiances paysagères et les vues .....	30
1.2. Les perspectives .....	8	4.3. Les paysages remarquables identifiés dans le Plan directeur Paysage de l'agglomération belfortaine .....	32
1.3. Une population jeune et une hausse des personnes âgées.....	8	4.4. Des continuités écologiques à préserver et renforcer.....	33
1.4. Des ménages plus nombreux, mais de taille plus petite .....	9	4.5. Les entrées de village.....	34
2. L'habitat.....	10	4.6. Les entités urbaines et les formes bâties .....	35
2.1. Un parc de logements dominé par la maison individuelle en propriété .....	10	<b>PARTIE C - Fonctionnement territorial.....</b>	<b>38</b>
2.2. Un parc de logements fortement renouvelé.....	13	1. Les infrastructures de transport et les déplacements.....	40
3. Les besoins en logements .....	14	1.1. Le réseau routier .....	40
3.1. Estimer les besoins en logements générés en tenant compte des différents facteurs .....	14	1.2. Trafic routier.....	41
3.2. En déduire les besoins fonciers liés à l'habitat.....	15	1.3. Une offre de stationnement public .....	43
<b>PARTIE B - Organisation territoriale .....</b>	<b>17</b>	2. Les dessertes en transports alternatifs .....	43
1. Contexte historique et patrimonial .....	19	2.1. Offre Optymo et la proximité du pôle d'échange de Morvillars..	43
1.1. Les éléments du patrimoine bâti .....	19	2.2. Proximité du réseau de bus du Pays de Montbéliard .....	45
1.2. Patrimoine archéologique.....	22	2.3. Les modes doux.....	45
2. Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers .....	23	3. L'économie .....	46
2.1. Évolution de la tache urbaine entre 1960 et 2011 .....	23	3.1. L'activité économique à Méziré.....	46
2.2. L'artificialisation à Méziré au cours de la période 2002-2015 ...	24	3.2. L'enjeu du devenir du bâtiment Maga meubles .....	47
3. Repérage des espaces non bâtis au sein de l'emprise urbaine	27	3.3. La population active de Méziré .....	47
3.1. Méthodologie .....	27	3.3. Une commune résidentielle .....	48
3.2. Estimation du potentiel constructible.....	27	4. Les équipements et les services à la population .....	48
3.3. Analyse du potentiel identifié .....	28	4.1. Aux frontières des 3 intercommunalités.....	49
3.4. Mutation des espaces bâtis (à améliorer) .....	29	4.2. Les équipements et les services : une offre essentiellement de proximité .....	49

## **PARTIE D - État initial de l'environnement ..... 54**

### **1. Le contexte géo-climatique et géomorphologique ..... 56**

- 1.1. Mézéré, entre plaine et vallons..... 56**
- 1.2. Un climat semi-continentale..... 57**
- 1.3. Des sols alluvionnaires avec des marnes et des calcaires..... 57**
- 1.4. Allan et canal en limite communale..... 57**

### **2. Les ressources agricoles et forestières ..... 59**

- 2.1. L'espace agricole..... 60**
- 2.2. Les espaces forestiers ..... 62**
- 2.3. La gestion de l'eau potable et l'assainissement ..... 63**
- 2.4. Les consommations énergétiques ..... 64**
- 2.5. Les ressources du sous-sol (néant) ..... 66**

### **5. La gestion des risques et des nuisances ..... 67**

- 5.1. La qualité de l'air : pollutions atmosphériques et changement climatique..... 67**
- 5.3. Le périmètre de réciprocity..... 68**
- 5.2. Le traitement des déchets ménagers et les décharges ..... 68**
- 5.4. Les nuisances sonores..... 69**
- 5.6. La pollution des sols..... 70**
- 5.7. Les risques naturels et technologiques bien présents ..... 70**

## **ANNEXES ..... 78**

Document provisoire

# PARTIE A

## Démographie et logement



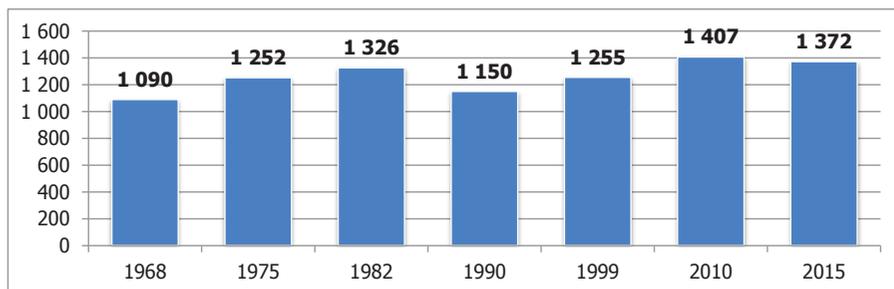
Document provisoire

# 1. La population

## 1.1. Une croissance de la population entre 1990 et 2010

La commune de Méziré compte 1 372 habitants en 2015 (et 25 comptés à part). Elle fait partie des communes de taille moyenne du Grand Belfort (105 390 habitants).

L'évolution de la population entre 1968 et 2015



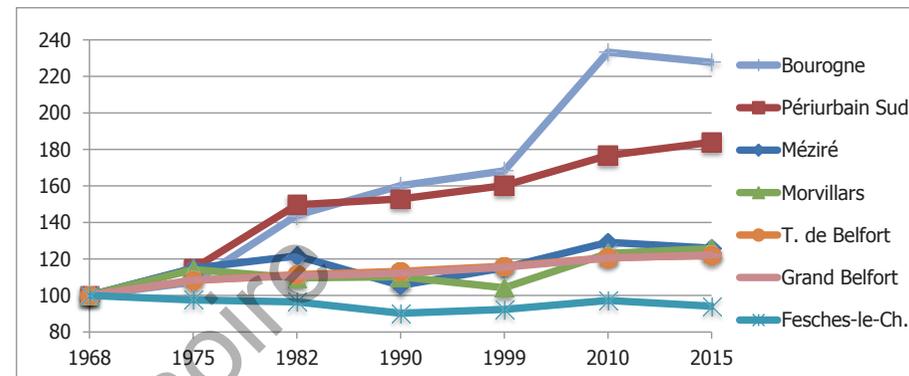
Source : INSEE 2015

En 1968, la commune compte un millier d'habitants (1 090). Depuis 1968, l'évolution de la population est marquée par plusieurs phases :

- Une croissance forte entre 1968 et 1982 (+1,4 % par an), supérieure aux territoires voisins. La commune de Méziré a gagné 236 habitants durant cette courte période ;
- Une perte de 176 habitants dans les années 80 comme la commune de Fesches-le-Châtel (-145) ;
- Une croissance soutenue entre 1990 et 2010 (+1 % par an) avec 257 habitants de plus. Les gains de population sont plus modérés pour les communes voisines. Depuis 2010, la population baisse (-35 habitants).

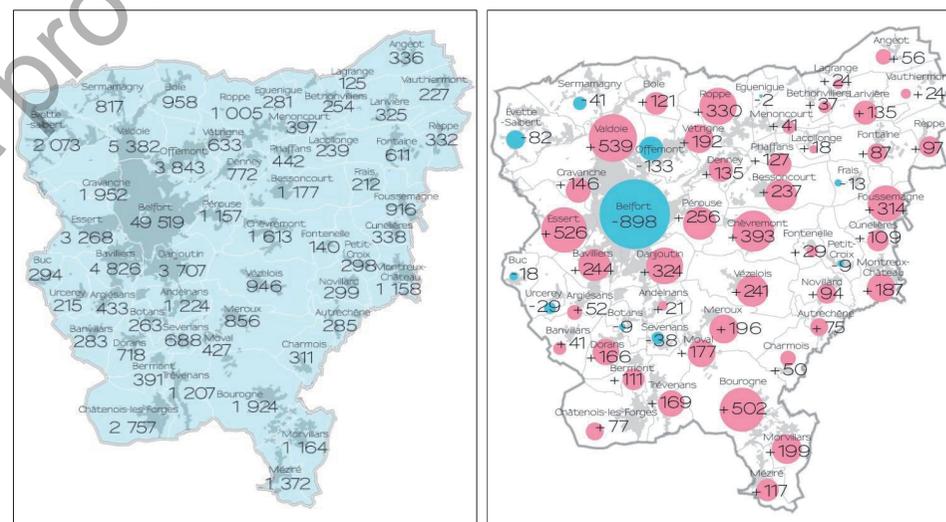
Dans l'agglomération Belfortaine, la couronne périurbaine demeure plus dynamique et attractive.

L'évolution de la population entre 1968 et 2015\* (en base 100)



Source : INSEE 2015

La population de Grand Belfort par communes en 2015 et son évolution depuis 1999



Source : INSEE 2015

L'évolution de la population résulte de l'effet conjugué du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs de population).

\* **Périurbain Sud du Grand Belfort** : Andelnans, Argiésans, Banvillars, Bermont, Botans, Buc, Charmois, Dorans, Mèroux, **Méziré**, Moval, Urcerey. Zonage défini dans le cadre du PLH.

Depuis la période 1968-1975, le solde naturel est positif : la commune de Méziré a gagné 434 personnes grâce au solde naturel soit environ 10 personnes par an. La variation de la population de la commune repose davantage sur le solde migratoire. Depuis la période 1968-1975, il y a plus de départs que d'arrivées dans la commune (-124 personnes). Le déficit migratoire durant les années 80 pèse lourd dans le bilan : -237 personnes entre 1982-1990. La commune a été plus attractive au cours des périodes 1968-1975 et 1990-2010.

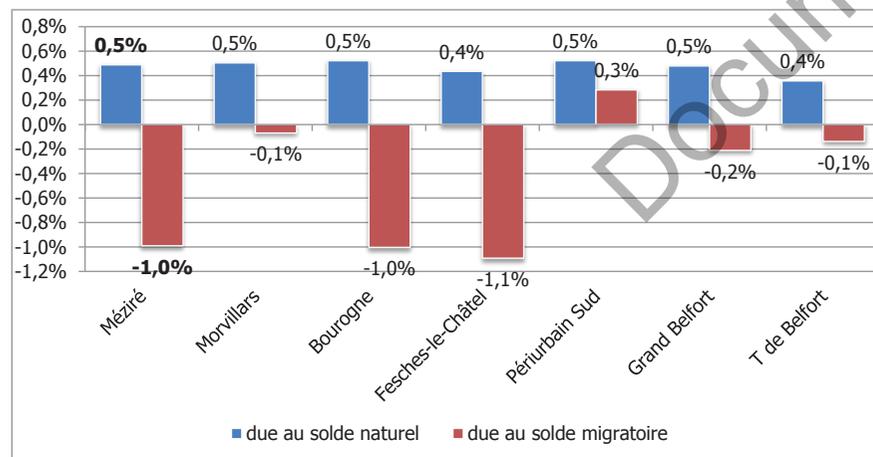
Les composantes de l'évolution de la population de Méziré depuis 1968

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015
Solde naturel	78	96	61	52	124	34
Naissances	158	150	126	127	208	85
Décès	80	54	65	75	84	51
Solde migratoire	84	-22	-237	53	28	-69
Variation totale	162	74	-176	105	152	-35
<b>Taux d'évolution annuel</b>	<b>+2,00 %</b>	<b>+0,82 %</b>	<b>-1,76 %</b>	<b>+0,98 %</b>	<b>+1,04 %</b>	<b>-0,50 %</b>
- dû au solde naturel	+0,96 %	+1,07 %	+0,61 %	+0,48 %	+0,85 %	+0,49 %
- dû au solde migratoire	+1,04 %	-0,24 %	-2,38 %	+0,49 %	+0,19 %	-0,99 %

Source : INSEE 2015

Depuis 2010, la différence entre les arrivées et les départs est de nouveau négative : -69 personnes. Le solde naturel positif ne permet pas de maintenir le nombre d'habitants comme pour les communes voisines de Bourogne et Fesches-le-Châtel. D'autres communes du sud de l'agglomération bénéficient d'une forte urbanisation et de l'arrivée de familles provenant notamment de Belfort : Morvillars, Trévenans,...

Les composantes de l'évolution de la population entre 2010 et 2015



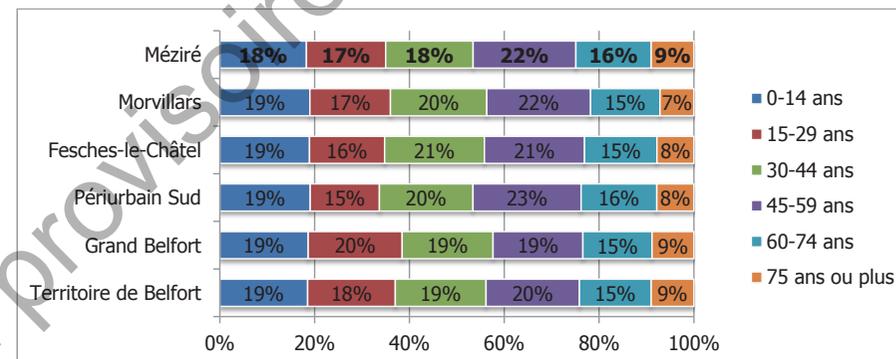
Source : INSEE 2015

## 1.2. Les perspectives

La population de Méziré a augmenté entre 1990 et 2010, mais semble amorcer une légère baisse. Le territoire périurbain de l'agglomération reste attractif pour les familles désirant accéder à la propriété. La commune pourrait donc légitimement être ambitieuse, mais doit rester prudente face aux difficultés actuelles du marché de l'habitat.

## 1.3. Une population jeune et une hausse des personnes âgées

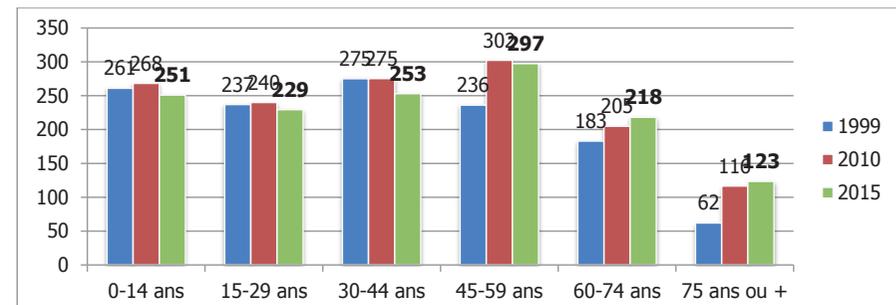
Comparatif sur la structure par âge en 2015



Source : INSEE 2015

En 2015, 35 % des habitants de Méziré ont moins de 30 ans, 40 % ont entre 30 et 59 ans et 25 % ont 60 ans ou plus. La structure par âge de la population de Méziré ressemble à de nombreux territoires de comparaison.

La structure par âge à Méziré en 1999, 2010 et 2015



Source : INSEE 2015

La population jeune se maintient tandis que les personnes âgées ont fortement progressé.

Le vieillissement de la population est un phénomène que l'on constate au niveau national avec l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby-boom.

Les 75 ans ou plus ont doublé depuis 1999 à Méziré : de 62 à 123 personnes et représentent en 2015, 9 % de la population. Les 60-74 ans sont nettement plus nombreux (16 % de la population). Le poids élevé des 60-74 ans donne une idée du vieillissement à venir dans les prochaines années.

L'offre en logements existante et nouvelle doit pouvoir répondre à la fois à l'accueil de populations nouvelles plus jeunes (familles avec enfants) et à la demande générale liée au vieillissement de la population (adaptation de logements).

#### 1.4. Des ménages plus nombreux, mais de taille plus petite

Les ménages et leur taille depuis 1968 à Méziré

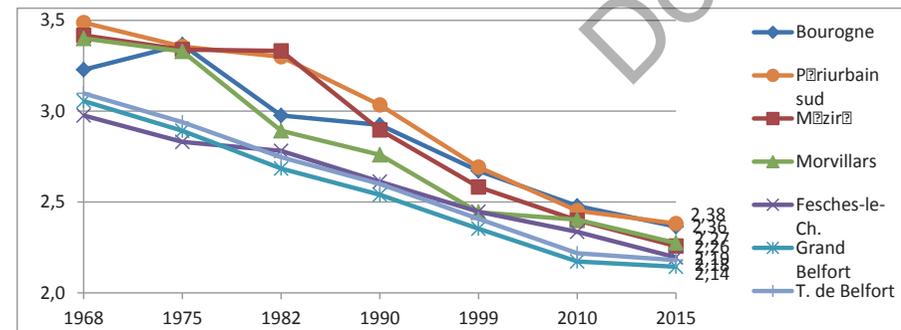
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Ménages	319	375	398	397	486	587	608
Population des ménages	1 090	1 252	1 326	1 150	1 255	1 407	1 372
<b>Taille des ménages</b>	<b>3,42</b>	<b>3,34</b>	<b>3,33</b>	<b>2,90</b>	<b>2,58</b>	<b>2,40</b>	<b>2,26</b>

Source : INSEE 2015

En 2015, Méziré comptabilise 608 ménages, soit plus de 200 de plus qu'en 1990. Leur taille baisse constamment depuis 1968 : de 3,4 en 1968 à 2,26 en 2015.

La baisse de la taille des ménages est une tendance générale due à la décohabitation des générations (allongement de la vie, augmentation des divorces et du célibat). L'évolution des ménages (nombre et type) conditionne les besoins en matière d'habitat.

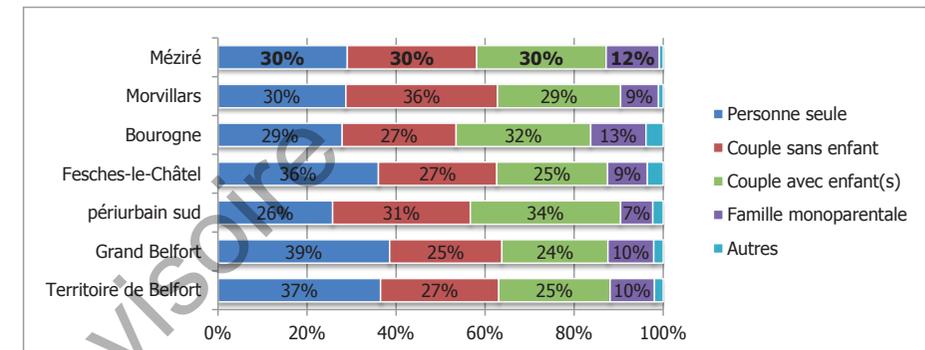
La taille des ménages depuis 1968



Source : INSEE 2015

En 2015, 30 % des ménages mézirois sont composés de couples avec enfants, 30 % de couples sans enfant, 30 % de personnes seules et 12% de familles monoparentales. La composition des ménages de Méziré s'apparente aux communes voisines.

La composition des ménages en 2015

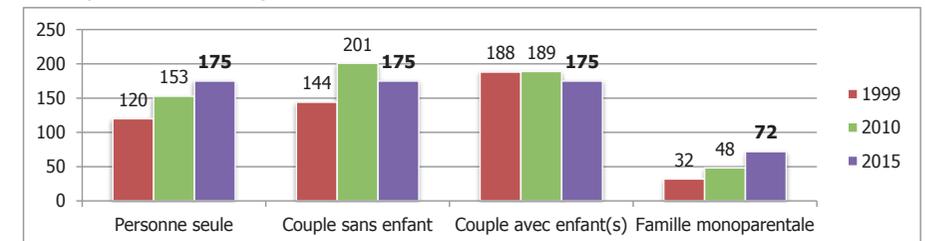


Source : INSEE 2015

Les personnes seules qui représentent 30 % des ménages à Méziré, restent plus présentes en cœur d'agglomération (39 % pour le Grand Belfort et jusqu'à 49 % à Belfort). En raison de la décohabitation des générations, les personnes seules et les familles monoparentales ont augmenté dans les années 2000 à Méziré : de 120 à 175 personnes seules et de 32 à 72 monoparents.

Dans le département, on observe un recul de couples avec enfants qui demeure pourtant la cible prioritaire des communes afin de pérenniser, voire de développer leurs équipements et services (écoles, commerces, loisirs...). Grâce à une offre nouvelle de logements, le nombre de couples avec enfants a baissé à Méziré que depuis 2010. Les couples sans enfant et surtout âgés (60 ans et plus) ont fortement augmentés entre 1999 et 2010 en raison du départ des enfants du foyer familial.

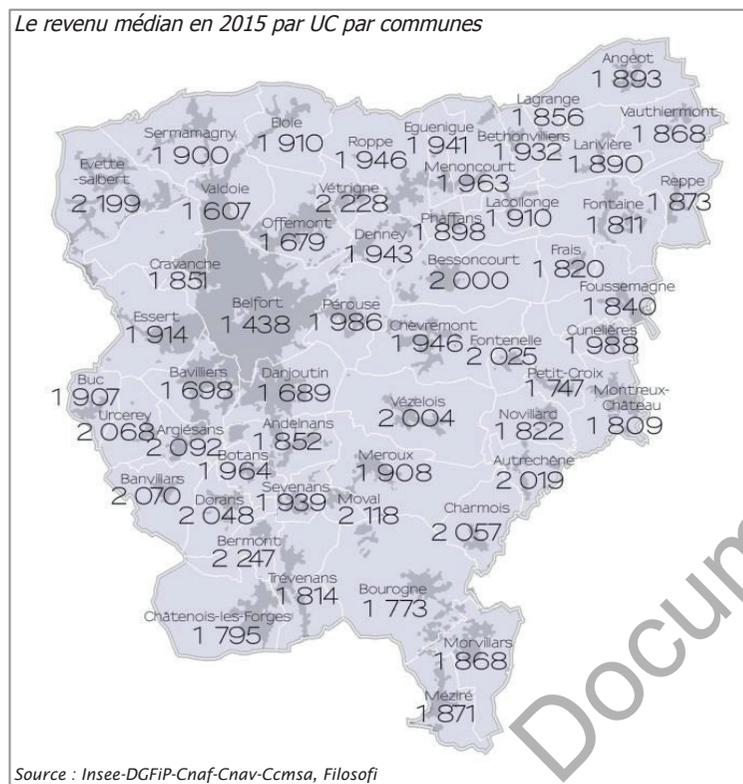
La composition des ménages entre 1999 et 2015 à Méziré



Source : INSEE 2015

Les indicateurs socio-démographiques décrivent une population qui se fragilise (plus de personnes seules et familles monoparentales).

Le revenu des ménages et les catégories socio-professionnelles le confirment. Le revenu mensuel médian par UC\* de la commune se situe parmi les plus faibles de la seconde couronne de l'agglomération comme Morvillars (1 871 € pour Méziré) derrière Belfort et les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne qui concentre le parc social.



\* **Le revenu disponible d'un ménage** comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**L'Unité de Consommation (UC)** est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage ; et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Parmi les actifs résidant à Méziré, seulement 10 % sont cadres\* et 23 % ont une profession intermédiaire\*\*. Les ouvriers représentent 36 % des actifs (28 % dans le Territoire de Belfort).

## 2. L'habitat

### 2.1. Un parc de logements dominé par la maison individuelle en propriété

- 663 logements dont 190 appartements

En 2015, Méziré compte 663 logements dont :

- 608 résidences principales ;
- 5 résidences secondaires ;
- 51 logements vacants (7,7 % de vacance).

	1999	2010	2015	Évolution 1999-2015
<b>logements</b>	<b>502</b>	<b>627</b>	<b>663</b>	<b>+161</b>
résidences principales	486	587	608	+122
résidences secondaires	4	4	5	+1
logements vacants	12	36	51	+39

Source : INSEE 2015

Depuis 1999, la commune compte 161 logements supplémentaires, soit un accroissement de 32 % (+32 % pour le périurbain Sud, +18 % pour le GBCA et +15 % pour le département).

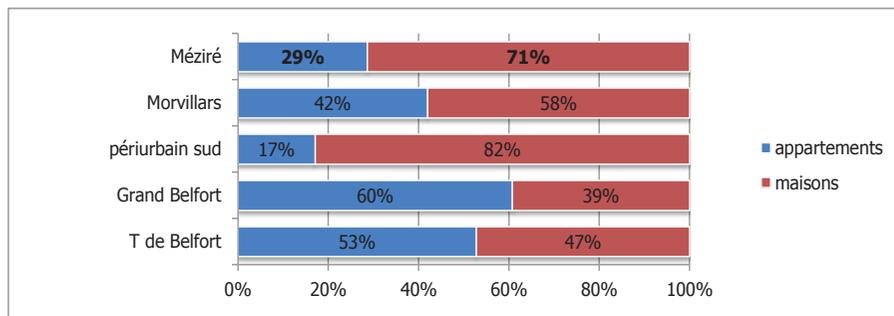
Le parc de logements de Méziré présente une légère surreprésentation du logement individuel (71 % des logements). Dans le périurbain Sud de la Grand Belfort (82 % de logement individuel), on retrouve davantage une omniprésence de la maison individuelle. Le logement individuel s'est accentué durant les années 2000 grâce à une offre nouvelle en grande partie composée de maisons individuelles.

\* Les professions libérales sont incluses dans les **cadres**.

\*\* **Les professions intermédiaires** occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés : technicien, agent de maîtrise, contremaître, instituteur, infirmière, assistante sociale.

La commune de Méziré compte donc 29 % d'appartements (190 logements). Ils sont principalement occupés par des locataires.

*La typologie du parc de logements en 2015*

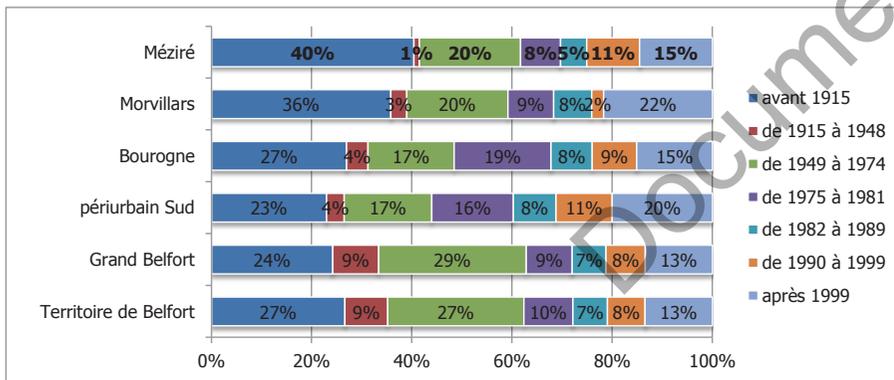


Source : INSEE 2015

Les logements sont plutôt de grande taille : près de 4 logements sur 5 sont des 4 pièces ou plus.

• **Un parc de logements ancien qui s'est renouvelé**

*L'ancienneté du parc de logements en 2016*



DGFIP-Cadastre au 1er janvier 2016

Le parc de logements est plutôt ancien puisque 40 % des logements ont été construits avant 1915, et 20 % entre 1949 et 1974. Au total, 61 % des logements datent de la période antérieure à la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique (1974).

L'offre nouvelle dans les années 2000 est également importante : 15% des logements datent de cette période et cela coïncide avec la croissance démographique de la commune entre 1999 et 2010.

L'ancienneté du parc de logements de Méziré s'apparente fortement à la commune voisine de Morvillars en se distinguant par le poids important du parc datant d'avant 1915. Cette caractéristique a une incidence sur la qualité et le confort d'une partie du parc de logements.

*Pavillons, rue des Acacias*



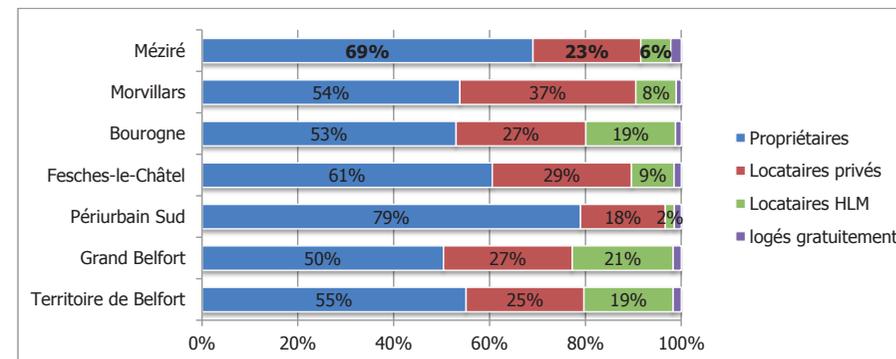
Photos : AUTB 2015

*Ferme en cœur de village*



• **70 % de propriétaires occupants**

*Le statut d'occupation des ménages en 2015*



Source : INSEE 2015

En 2015, sur 608 résidences principales, 420 sont occupées par leurs propriétaires (69 %), 137 par les locataires privés (23 %) et 38 par les locataires HLM. La part des propriétaires occupants est élevée mais inférieure aux communes périurbaines Sud de Grand Belfort en raison d'un parc d'appartements locatifs bien présents, notamment privés.

- **39 logements locatifs sociaux dans la commune**

Sur le territoire de la commune de Méziré, il y a 39 logements sociaux dont 25 gérés par Territoire habitat, rue des Acacias et 14 par Néolia.

- 14 logements ont été réalisés en 1989, impasse des Bleuets par Néolia.
- À proximité, 25 logements ont été créés par Territoire habitat entre 1999 et 2003, rue des Acacias et rue des Prés.

14 logements sociaux Néolia



Photos : AUTB 2015

25 logements sociaux Territoire habitat



Méziré compte autant de logements sociaux que Morvillars et Châtenois-les-Forges dont la population est 2 fois plus nombreuse.

Dans le Grand Belfort, parmi les communes de plus de 1 000 habitants, seule la commune d'Andelnans ne compte pas un parc locatif social. Celui-ci se concentre à Belfort et dans la 1<sup>ère</sup> couronne.

- **Une vacance concentrée dans le parc de logements collectifs**

Selon les différentes sources, on recense une quarantaine de logements vacants\* à

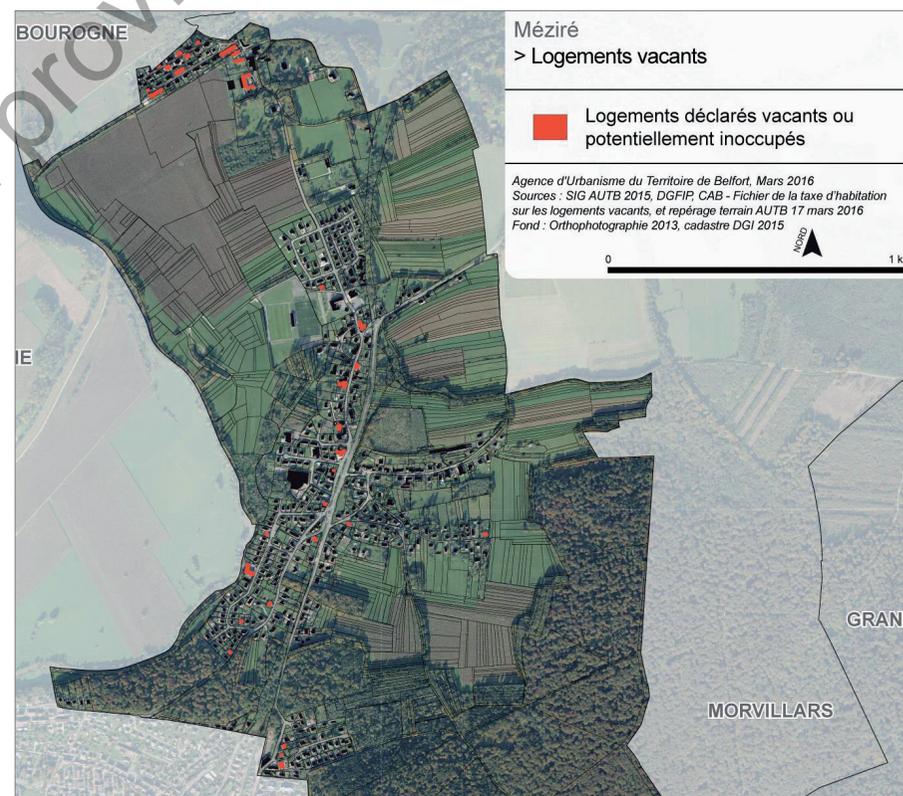
\* Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :  
 - proposé à la vente, à la location ;  
 - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;  
 - en attente de règlement de succession ;  
 - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;  
 - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire pour un usage futur personnel ou familial et/ou en attente de remise en état

Méziré et cela représente un taux de vacance moyen d'environ 7 %.

La vacance est de 9 % dans le Territoire de Belfort et elle connaît une hausse dans la plupart des communes.

De nombreux logements vacants sont destinés à de la location pour lesquels la rotation est forte. Près de la moitié des logements vacants recensés se situent dans le quartier des Forges où certains immeubles sont vétustes, voire dégradés. On retrouve aussi des logements vacants sur l'axe principal.

Le parc ancien est important à Méziré et la plupart des logements sont occupés. Certaines fermes ont pu être rénovées, voire transformées en logements collectifs. Il est important d'être attentif à ce parc ancien, d'autant plus qu'il se situe en cœur de village ou possède un caractère typique de cité ouvrière (Les Forges).

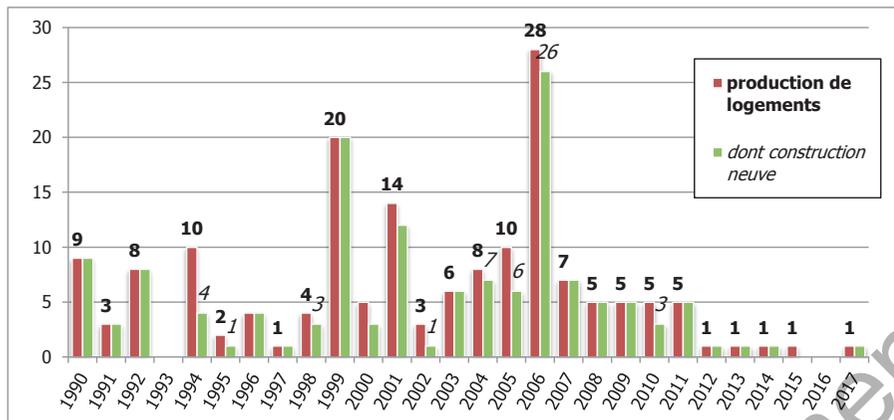


## 2.2. Un parc de logements fortement renouvelé

Les logements produits résultent des constructions neuves et de la création de logements dans le bâti existant.

À Méziré, 164 logements ont été produits entre 1990 et 2013 dont 141 constructions neuves. 121 des 164 logements ont été créés entre 1999 et grâce notamment à plusieurs opérations significatives : lotissement rue des Acacias en 1999 et lotissement « Aux Rondages » en 2006.

La production de logements à Méziré entre 1990 et 2017 (logements commencés\*)



Source : DREAL Franche-Comté 2014

Dans les années 2000, les dynamiques sont variables dans le département. Dans les communes périurbaines sud de l'agglomération, la dynamique est également forte, et plus élevée que les moyennes de l'agglomération et du département.

Cette offre nouvelle en logements à Méziré est dominée par la maison individuelle puisqu'elle constitue près de 80 % des logements créés. La maison individuelle en périurbain est plus facile à produire comme à vendre.

En 2018, 2 logements collectifs ont été autorisés\*\* à Méziré, rue Beucler.

\* Logements commencés : une construction est considérée commencée dès réception de la déclaration d'ouverture de chantier. Cette source est préférée pour décrire l'activité réelle de la construction.

\*\* Logements autorisés : une construction est considérée autorisée dès qu'une autorisation a été délivrée (permis accordé).

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une population en progression entre 1990 et 2010 : +250 habitants, pour ensuite se maintenir à 1 400 habitants.
- Une population jeune grâce à l'arrivée de familles avec enfants, mais aussi une forte hausse des personnes âgées (75 ans ou plus).
- Une population qui se fragilise : plus de personnes seules, monoparents et des revenus parmi les plus bas du périurbain du Grand Belfort.
- Un parc de logements diversifié, et fortement renouvelé grâce aux 3 lotissements et aux opérations de logements sociaux.
- Un parc ancien de qualité avec de vacance dont certains bâtis ont été réinvestis pour créer du logement collectif.
- Des bâtis vétustes, dégradés dans le quartier des Forges qui concentre les logements vacants.

### LES ENJEUX

- « L'accueil de nouveaux habitants » grâce à des produits abordables et de qualité, notamment pour les primo-accédants : maisons individuelles et nouvelles formes d'habitat (individuel groupé).
- La préservation du bâti ancien en cœur de village avec un potentiel de développement de logements locatifs
- Le quartier des Forges et la problématique de la réhabilitation des logements tout en conservant le style « cité ouvrière ».
- La prise en compte du vieillissement de la population dans l'offre en logements (actuelle et nouvelle).
- Au regard des nouvelles exigences de la loi ALUR, la priorité est donnée à la mobilisation des parcelles dans l'emprise urbaine (dents creuses) ou à la réhabilitation des bâtiments anciens.
- La compatibilité du PLU avec le SCoT du Territoire de Belfort et le PLH de Grand Belfort.

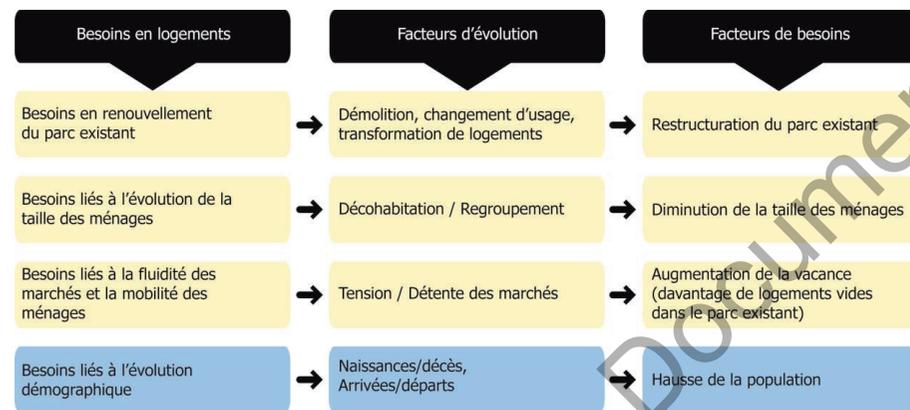
### 3. Les besoins en logements

Le PLU doit quantifier les besoins en logements et en foncier afin de rationaliser et justifier le foncier qui sera ouvert à l'urbanisation à échéance du PLU. Dans un souci de pédagogie, chaque point de méthode est décrit. Les hypothèses utilisées dans la méthode peuvent être affinées en fonction des ambitions de la commune.

La commune de Méziré a connu un développement résidentiel important dans les années 2000. Aujourd'hui, le marché local de l'habitat est plus morose en raison de l'incertitude de l'activité économique. La commune peut néanmoins aspirer à une croissance de son parc de logements d'ici 2030 grâce à sa proximité des pôles d'emploi, des équipements, services et à son cadre de vie recherché.

Le choix retenu doit prendre en compte ces tendances pour établir des projections démographiques réalistes. Toutefois, il est difficile de se projeter dans 15 ans en raison d'un contexte économique incertain.

Les facteurs qui déterminent les besoins en logements des ménages



L'objectif est d'estimer sur une période donnée, les besoins en logements neufs, c'est-à-dire ce qu'il faudrait produire pour :

- desserrer la population, c'est-à-dire, compenser la réduction de la taille des ménages induite par la moindre natalité, le vieillissement de la population et les décohabitations.

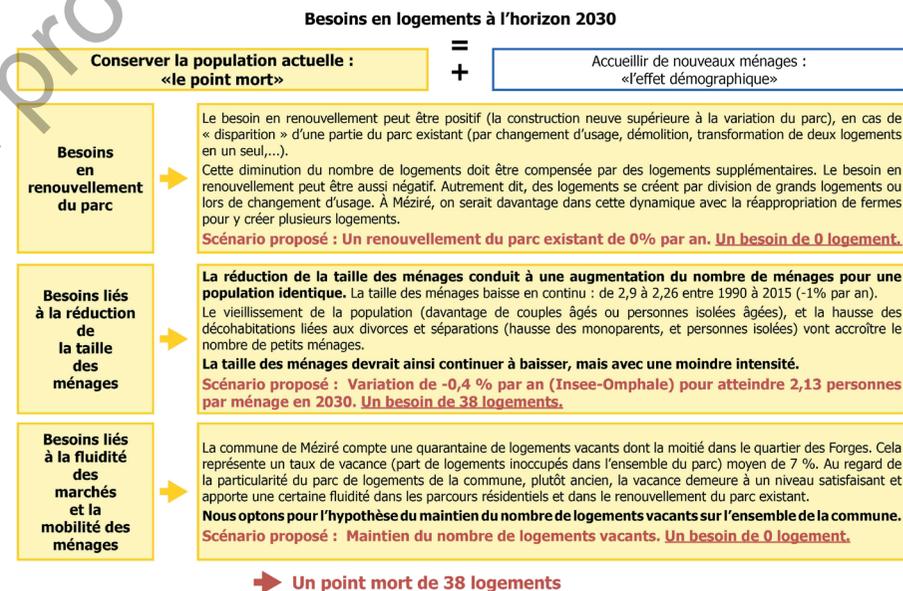
- répondre à l'évolution démographique.
- renouveler le parc en remplaçant les logements détruits ou ayant changé d'affectation,
- participer à la variation du nombre de logements vacants,

Les 2 derniers facteurs ont un impact mineur sur les besoins en logements.

#### 3.1. Estimer les besoins en logements générés en tenant compte des différents facteurs

##### Étape 1 : Quantifier les besoins en logements 2015-2030

- Les besoins pour conserver la population actuelle



## • Les besoins pour gagner de la population

Méziré est une commune résidentielle, située davantage dans l'aire d'influence de Montbéliard. Elle dispose d'atouts pour attirer une population nouvelle : un cadre de vie recherché, des services de proximité (un groupe scolaire, commerces, santé) et des équipements pour la pratique sportive et les associations. La commune compte 1 372 habitants en 2015.

**Besoins en logements à l'horizon 2030**

Conserv. la population actuelle : «le point mort»		+ Accueillir de nouveaux ménages : «l'effet démographique»	
Scénario 1 « Au fil de l'eau 1999-2015 Nord Franche-Comté <sup>2</sup> » + 0,36 % par an <b>1 450 habitants en 2030</b> +78 habitants	Scénario 2 « Au fil de l'eau 1999-2015 Méziré » + 0,56 % par an <b>1 492 habitants en 2030</b> +120 habitants	Scénario 2 bis « Objectif 1 500 habitants » + 0,6 % par an <b>1 500 habitants en 2030</b> +128 habitants	Scénario 3 « Au fil de l'eau 1999-2015 périurbain sud <sup>2</sup> » + 0,86 % par an <b>1 562 habitants en 2030</b> +190 habitants
<b>Besoin de 16 logements</b>	<b>Besoin de 56 logements</b>	<b>Besoin de 60 logements</b>	<b>Besoin de 89 logements</b>

<sup>2</sup> Pôle métropolitain Nord Franche-Comté hors pôles de plus de 10 000 habitants (Belfort, Montbéliard, Audincourt, Valentigney et Héricourt)

<sup>2</sup> Communes périurbaines sud de la territorialisation du PLH : Andelnans, Argiésans, Banvillars, Bermont, Botans, Buc, Charmois, Dorans, Méroux, Méziré, Moval, Urcerey

Les besoins entre 2015 et 2030 sont donc estimés entre 75 et 127 logements.

### Étape 2 : Déduire les logements livrés depuis 2015 et les opérations déjà engagées qui absorbent les besoins estimés

16 logements ont été créés entre 2015 et 2018 : 9 pavillons et 7 logements collectifs (source Sit@del, permis de construire déclaré depuis 2014\*).

Ces 16 logements ont été créés depuis 2015 ou sont en cours de réalisation. Il faut les retirer des besoins estimés en logements entre 2015 et 2030.

	Scénario 1 : « Au fil de l'eau 1999-2015 NFC »	Scénario 2 : « Au fil de l'eau 1999-2015 Méziré »	Scénario 2 bis : « Objectif 1 500 habitants »	Scénario 3 : « Au fil de l'eau 1999-2015 périurbain sud »
	1 450 habitants	1 492 habitants	1 500 habitants	1 562 habitants
Besoins estimés 2015-2030	75 logements	94 logements	98 logements	127 logements
Logements livrés ou en cours de construction/engagés	- 16 logements			
Estimation des logements à créer d'ici 2030	<b>59 logements</b> 5 logts/an	<b>78 logements</b> 6,5 logts/an	<b>82 logements</b> 6,8 logts/an	<b>111 logements</b> 9,25 logts/an

\* Source Sit@del, permis de construire déclaré depuis 2014 en raison du décalage d'au moins 1 an entre mis en chantier et livraison du logement et son occupation.

Les besoins d'ici 2030 sont donc estimés entre 59 et 111 logements, soit entre 5 et 9,25 logements par an.

À titre de comparaison, 7 logements ont été produits annuellement entre 1999 et 2017, période exceptionnelle en termes de construction (136 logements produits). Pour la période à venir, il paraît difficilement envisageable de retenir une production de logements aussi forte.

Le PLH de Grand Belfort 2016-2021\* prévoit un besoin en logements, pour les communes périurbaines sud\*\* de 25 logements par an. Méziré est la commune la plus importante de ce secteur : 22 % de la population et du parc de logements.

**Le besoin en logements théorique défini dans le PLH est de 6 logements par an.**

Le SCoT prévoit un besoin en logements, pour la seconde couronne Sud, de 74 logements par an. Au prorata du poids de Méziré (11,5 % du parc de logements et de la population), **la commune a un besoin théorique de 8,5 logements par an** (avec au moins 50 % des besoins en logements dans les pôles).

Les scénarios 1, 2, et 2 bis respectent la territorialisation des besoins en logements du PLH du Grand Belfort et du SCoT du Territoire de Belfort.

### 3.2. En déduire les besoins fonciers liés à l'habitat

Des logements peuvent être réalisés dans le bâti existant, sans besoin en foncier. Méziré a la particularité d'avoir un parc ancien important dans lequel des bâtiments peuvent être réappropriés pour créer de nouveaux logements. Pour la production de logements 2018-2030, il est proposé d'avoir une répartition proche de celle des années 2000 : **90 % de construction neuve et 10 % de création dans le bâti existant.**

Scénario 1 : « Au fil de l'eau 1999-2015 NFC »	Scénario 2 : « Au fil de l'eau 1999-2015 Méziré »	Scénario 2 bis : « Objectif 1 500 habitants »	Scénario 3 : « Au fil de l'eau 1999-2015 périurbain sud »
1 450 habitants	1 492 habitants	1 500 habitants	1 562 habitants
<b>53 logements</b>	<b>70 logements</b>	<b>74 logements</b>	<b>100 logements</b>

En termes de typologie, il est proposé pour la période 2018-2030 d'avoir une répartition avec plus de logements individuels groupés et de collectifs pour une urbanisation plus dense : **65 % d'individuels purs et 35 % d'individuels groupés et/ou petits collectifs.**

\* Avec l'élargissement de l'agglomération, la modification du PLH sera approuvée en fin d'année 2018.

\*\* Andelnans, Argiésans, Banvillars, Bermont, Botans, Buc, Charmois, Dorans, Méroux, Méziré, Moval, Urcerey.

En termes de typologie, il est proposé pour la période 2018-2030 d'avoir une répartition avec plus de logements individuels groupés et de collectifs pour une urbanisation plus dense : 65 % d'individuels purs et 35 % d'individuels groupés et/ou petits collectifs.

	Besoins en logements				Besoins fonciers (ha)			
	scénario 1	scénario 2	scénario 2bis	scénario 3	scénario 1	scénario 2	scénario 2bis	scénario 3
individuel pur	34	46	48	64	2,6	3,4	3,6	4,8
individuel groupé et petit collectif	19	25	26	34	0,6	0,9	0,9	1,2
<b>total</b>	<b>53</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>100</b>	<b>3,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,5</b>	<b>6,1</b>
+ 10 %*					0,3	0,4	0,5	0,6
<b>total</b>					<b>3,6</b>	<b>4,7</b>	<b>5,0</b>	<b>6,7</b>

\* + 10 % de superficie réservée aux emprises publiques, voiries, aménagements, espaces verts... à Méziré  
 - 15 % pour les zones AU avec environ 2/3 du potentiel foncier,  
 - 0 % pour les dents creuses avec environ 1/3 du potentiel foncier.

### Les besoins fonciers pour l'habitat d'après les besoins estimés varient de 3,6 à 6,7 hectares.

Dans le projet présenté, il y a une densification du développement résidentiel par rapport à la période précédente. La densité moyenne y est de 15 logements à l'hectare. Entre 2005 et 2015, la densité moyenne est de 10 logements à l'hectare (70 logements créés pour 7 hectares artificialisés).

Dans le SCOT, le seuil maximal en zone 1AU à 10 ans hors emprise urbaine est fixé à 3 ha.

En parallèle du seuil à 10 ans donné par le SCOT, le seuil maximal à long terme (zones 1AU et 2AU) hors emprise urbaine est fixé à 9 ha pour Méziré.

Document provisoire

## PARTIE B

# Organisation territoriale



Document provisoire

## 1. Contexte historique et patrimonial

Le code de l'urbanisme impose une prise en compte du patrimoine dans le PLU, en prévoyant que celui-ci détermine les conditions de la sauvegarde des ensembles urbains et du bâti remarquables.

Il est à noter que cette notion de patrimoine remarquable ne se limite pas aux biens rares ou exceptionnels, mais renvoie plus largement aux éléments caractéristiques témoignant des particularités de l'histoire locale.

Pour satisfaire aux ambitions communales en la matière, le PLU doit :

- identifier les éléments à protéger, mettre en valeur ou requalifier ;
- définir les prescriptions de nature à assurer cette protection, valorisation ou requalification.

### 1.1. Les éléments du patrimoine bâti

L'inventaire qui suit présente succinctement les éléments du patrimoine bâti de Méziré et ses principales caractéristiques.

Il revient aux élus de définir le niveau de protection de ce patrimoine, dans le cadre d'un projet d'ensemble qui concilie notamment le renouvellement urbain, une utilisation économe de l'espace, la sauvegarde des éléments remarquables et l'attractivité du territoire.

Sources :

- Inventaire général du patrimoine culturel, base Mérimée
- Patrimoine industriel du Territoire de Belfort (ASPRODIC, 2004)
- Architecture et industrie (Territoire de Belfort), inventaire général (MAE, 2004)

Historiquement, dans nombre de communes du Territoire de Belfort, la stature de certaines sociétés conduit à de fortes concentrations industrielles. C'est le cas à Méziré avec Viellard-Migeon et Cie, dont l'implantation regroupe site de production, cité ouvrière, demeures patronales, ferme et école.

Bien que les activités aient largement évolué depuis les premiers temps de l'industrialisation (dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle), et pour la plupart disparu après la seconde guerre mondiale, il est utile de mentionner cette histoire dans la mesure où elle a grandement orienté le développement urbain de la commune et imprimé sa marque sur le paysage.

Au-delà des aspects fonctionnels inhérents à tout établissement industriel (logiques de maîtrise énergétique, de chaîne de fabrication, etc.), la construction de tels ensembles passe aussi par des choix architecturaux (formes, matériaux, techniques de construction), dont l'héritage est encore très présent aujourd'hui, aussi bien sous la forme d'édifices isolés que de compositions d'ensemble.

**Usine métallurgique et aciérie** rue du Canal (improprement appelée Forges de Morvillars)

Il s'agit à l'origine d'une tréfilerie édifée au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, approvisionnée par le fer de Grandvillars. Reconstituée et agrandie vers 1768, elle est acquise par la société Migeon au début du XIX<sup>ème</sup>. Une réorganisation intervient vers 1845, puis le site se développe progressivement avec par exemple la mise en service d'un marteau-pilon en 1857. L'extinction de la forge date de 1891. La production d'acier cesse en 1935, et le laminage en 1954. Les bâtiments sont désaffectés, puis partiellement démolis au cours de décennies 1960-70. Parmi les bâtiments subsistants, les anciens logements servent de bureaux (soubassement en pierre de taille, deux niveaux droits en moellon de calcaire enduit, toit à longs pans en tuile mécanique) et l'ancienne halle à charbon (début XIX<sup>ème</sup>, réhabilitée en 1996) de stockage et atelier de conditionnement (moellon de calcaire enduit, toit à longs pans et demi-croupe en tuile plate).



Photo AUTB 2016

### Cité ouvrière des Forges

Parce qu'il permet de fixer le personnel à proximité de l'usine, le logement ouvrier est une composante incontournable du patrimoine industriel.

Construite progressivement au fil des besoins en logements, la cité des Forges se présente comme un ensemble urbain sur un plan composé, isolé du village et développant une logique autonome. Contrairement aux



Photo AUTB 2016

demeures patronales, la construction des maisons ouvrières ne témoigne pas d'une grande recherche architecturale, ces dernières étant dépourvues de parti pris décoratif. Leur intérêt principal tient à la cohérence de l'ensemble, avec un effet de répétition d'un petit nombre de modèles de maisons.

On distingue ainsi deux types d'habitat d'origine :

- les maisons jumelées : 13 maisons comprenant 2 logements chacune avec accès distinct (rez-de chaussée surélevé, niveau de comble, chaînage d'angle en pierre de taille et brique alternées).
- les petits immeubles collectifs : trois édifices comprenant originellement 4 logements chacun, desservis par un escalier commun dans la travée centrale (plan rectangulaire, moellon de calcaire enduit, sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, étage droit et comble).

Les besoins contemporains ont entraîné nombre de transformations, allant du simple changement de menuiserie à l'extension du volume initial. On note également une diversification des types bâtis, avec la construction récente de pavillons sans grand rapport avec l'esprit d'ensemble de ce secteur. S'il ne s'agit évidemment pas d'interdire toute intervention, il paraît néanmoins important de veiller à ce qu'une image du quartier initial puisse se perpétuer.

#### Ferme 3-5 rue du Canal

Cette ferme semble avoir été construite par la société Viellard-Migeon et Cie dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Sur un plan en U, elle comporte une partie agricole en position centrale (un niveau), et des logements sur deux niveaux aux extrémités, le tout en moellon de calcaire enduit, sous une toiture à longs pans.



Photo AUTB 2016

#### École privée des Forges (École de filles ci-dessous)

Construite au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans le cadre de la politique sociale paternaliste de la société Viellard-Migeon et Cie, cette école de filles abritait également un logement pour les sœurs dominicaines et une chapelle. Sur un plan symétrique, elle est composée d'un corps principal et de deux petites ailes d'une travée, le tout sur rez-de-chaussée surélevé, un étage droit et toiture à croupe. Ce bâtiment sert désormais de logements.



Photo AUTB 2016

NB : l'édifice en lui-même est sur le ban communal de Morvillars, mais son accès et une partie de son terrain d'assiette sont à Méziré.

#### Trois demeures d'industriels

L'histoire industrielle de Méziré s'est accompagnée de l'édification de demeures remarquables pour la famille Viellard-Migeon, sur la route dite des châteaux, entre les deux communes de Méziré et Morvillars. Ces riches bâtisses, qui portent souvent le nom ou le prénom de leur propriétaire, s'inspirent volontiers des styles en vogue (néoclassicisme ou régionalisme), et offrent aux industriels l'occasion d'exposer leur statut social. Au-delà de leur intérêt architectural propre, elles présentent la particularité de s'inscrire dans un ensemble paysager remarquable, avec parcs et dépendances.

#### Château Juvéval (dit aussi Vieille maison)

Il s'agit de la première demeure patronale édifée pour la famille Viellard-Migeon, en 1844. Elle se situe dans un grand parc où ont été construits ultérieurement une orangerie, un logement et une piscine. Caractérisée par sa symétrie, elle compte un soubassement, deux étages droits et un étage sous combles, en pierre de taille et moellon de calcaire enduit. La travée centrale, dont les baies du premier niveau sont en arc plein cintre, forme un avant-corps en légère saillie, surmonté d'un fronton. L'entrée est desservie par un escalier tournant à deux volées.



Source : Yves Sancey, DR

#### Château Étienne Viellard (ou Maison Étienne)

Aussi appelé le petit château, cette maison bourgeoise a été édifée vers 1935 'dans l'esprit de la Touraine natale' de l'épouse d'Étienne Viellard. La demeure est remarquable par sa toiture mansardée retroussée (en pavillon pour la tour), et ses lucarnes pendantes surmontées de gâbles, qui lui donnent un air faussement médiéval.



La maison Étienne

Photo AUTB 2016

### Château Charles Viellard

Construite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (architecte Bazelaire de Rupièrre), cette demeure se caractérise par son plan asymétrique. En moellon de calcaire enduit, elle comprend un rez-de-chaussée surélevé et un étage droit. La travée centrale est en retrait de la façade, protégée par la toiture en pavillon (modifiée suite à un incendie survenu en 1967). Une terrasse a été ajoutée sur la façade arrière. Le parc arboré est ceint de murs et de grilles.



Photo : AUTB 2016

Le Château Charles Viellard

### Usine de quincaillerie (puis tissage, puis commerce) rue des Peupliers

Le site comprend un atelier de fabrication, un réfectoire, un transformateur (l'alimentation par énergie électrique était produite à distance) et une maison à usage de logement. Le bâtiment principal, construit pour partie selon le procédé Hennebique (béton armé) en 1922, compte un seul niveau avec une couverture de sheds en tuile mécanique. L'usine est reprise en 1924 par les sociétés Viellard-Migeon et Japy, et accueille des métiers à tisser vers 1935. Elle ferme ses portes en 1953. Les locaux sont loués à plusieurs sociétés dans les années 1970, puis occupés par une grande surface de meubles à partir du début des années 80. Au-delà de ces réaffectations successives, l'option de la reconversion constitue une alternative susceptible de pérenniser un patrimoine menacé, à la condition de ne pas nuire à la lisibilité de cet ensemble.



### Anciennes maisons agricoles

La commune compte quelques anciennes fermes en cœur de village (Grande rue) et de part et d'autre de la combe de la Vacherie. Ce type architectural traditionnel des villages ruraux franc-comtois, aussi appelé maison de polyculture, se caractérise par un imposant volume unique regroupant à l'origine deux fonctions sous une même toiture : vaste corps de grange d'une part (d'un niveau avec auvent), et corps de logis d'autre part (d'emprise plus réduite mais généralement sur deux niveaux).

La façade la plus longue est parallèle à la rue, avec un recul faible ne ménageant qu'un modeste espace d'usoir, l'essentiel du terrain étant à l'arrière. La large porte cochère cintrée en bois est un des signes distinctifs en façade, mais il n'est pas rare qu'elle ait été altérée voire supprimée par des aménagements tardifs.



Photo: AUTB 2016

Anciennes fermes

### Chapelle Saint-Étienne, rue de Morvillars

Unique lieu de culte de la commune, cette chapelle privée a été édifiée à l'initiative d'Étienne Viellard sur les ruines d'une ferme détruite durant la seconde guerre mondiale.

Elle conserve en partie le vocabulaire de la maison rurale de polyculture, avec son volume simple, son grand toit à croupe, sa large porte cintrée et une partie logement sur deux niveaux.



Photo AUTB 2016

### Fontaine-lavoir, rue de la Fontaine

Construite en 1828, elle a été rénovée récemment.

Cependant ses abords restent peu valorisants et mériteraient d'être retravaillés.



Photo AUTB 2016

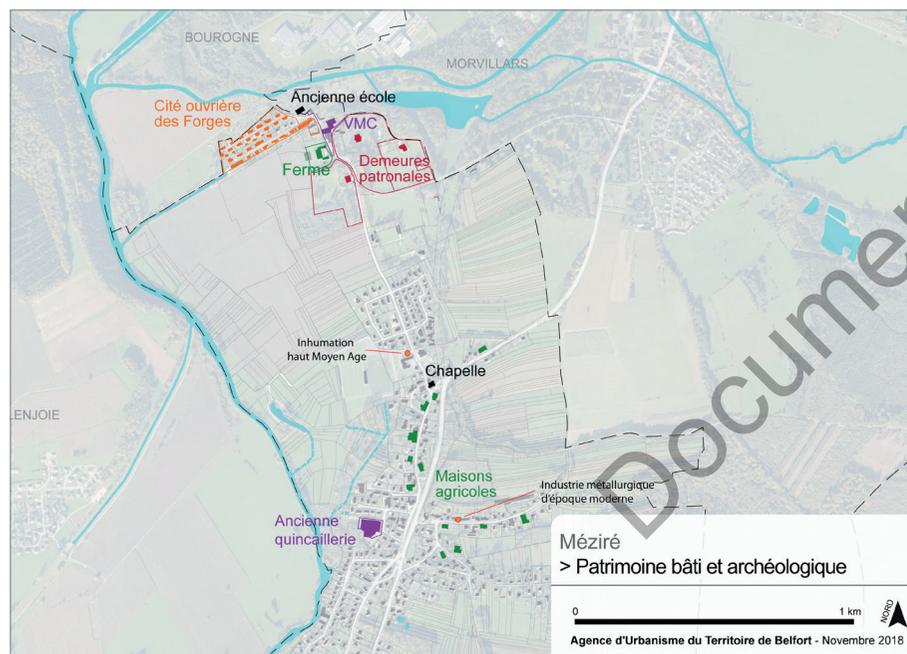
## 1.2. Patrimoine archéologique

Deux sites ou indices archéologiques sont actuellement connus du service régional de l'archéologie sur le territoire communal de Méziré :

- une trace d'industrie métallurgique d'époque moderne, rue de Grandvillars, en bas de la combe de la Vacherie ;
- une inhumation datée du haut Moyen-âge, située au croisement de la route de la Forge et de la rue du Stade.

La commune fait par ailleurs l'objet d'un arrêté de zone de présomption de prescriptions archéologiques n° 03/158 daté du 25 août 2003.

Pour rappel, en application du code du patrimoine, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit doit être signalée immédiatement au service régional de l'archéologie (DRAC).



## LES ENJEUX

### Un patrimoine à faire vivre

Le développement de la commune passe par un travail sur ses espaces, en s'appuyant sur les atouts et potentialités propres au territoire. Dans ce cadre, la richesse patrimoniale décrite plus haut est un atout certain, parce qu'elle contribue à l'identité locale en lui donnant du sens dans la durée.

L'utilisation de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme permet de sauvegarder les éléments que la commune tient à préserver. Le fait de désigner aux documents graphiques du PLU ces éléments de patrimoine donne une portée juridique à la protection en soumettant toute modification ou démolition à une déclaration préalable.

Mais le patrimoine n'est jamais aussi vivant que lorsqu'il trouve un écho dans les modes de vie contemporains, et en particulier lorsqu'il peut être réutilisé, même dans d'autres fonctions. Les outils permettant d'encadrer la transformation des éléments témoins de l'histoire locale sont variés (préemption, réglementation, conseil, intégration au sein de nouveaux espaces) et aident à les inscrire dans des projets de développement et dans un contexte différent de celui au sein duquel ils furent bâtis.

Les choix de protection et/ou de requalification du patrimoine font écho plusieurs autres thématiques touchant à l'aménagement de l'espace :

- l'habitat, avec le réinvestissement du bâti existant ;
- l'économie, avec la réutilisation des espaces ou bâtiments industriels anciens ;
- l'environnement, avec la prise en compte des exigences énergétiques actuelles ;
- le paysage, avec et la relation qualitative des éléments patrimoniaux à leur environnement ...

## 2. Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

### 2.1. Évolution de la tache urbaine entre 1960 et 2011

L'analyse de l'évolution de la tache urbaine repose sur un travail mené par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté.

À partir des données foncières de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de 2011 (fichiers Majic / année de construction des bâtiments) et des données cadastrales fournies par l'IGN (BD Parcellaire et BD Topo), les services de la DREAL Franche-Comté ont mis en place un outil pédagogique qui matérialise l'évolution de la tache urbaine par décennie. À chaque construction est associée une zone tampon qui met en évidence l'extension urbaine et l'artificialisation.

À noter que pour certains bâtiments, notamment à usage agricole, l'année de construction n'est pas connue. Le domaine public n'est quant à lui pas recensé dans les données foncières de la DGFIP.

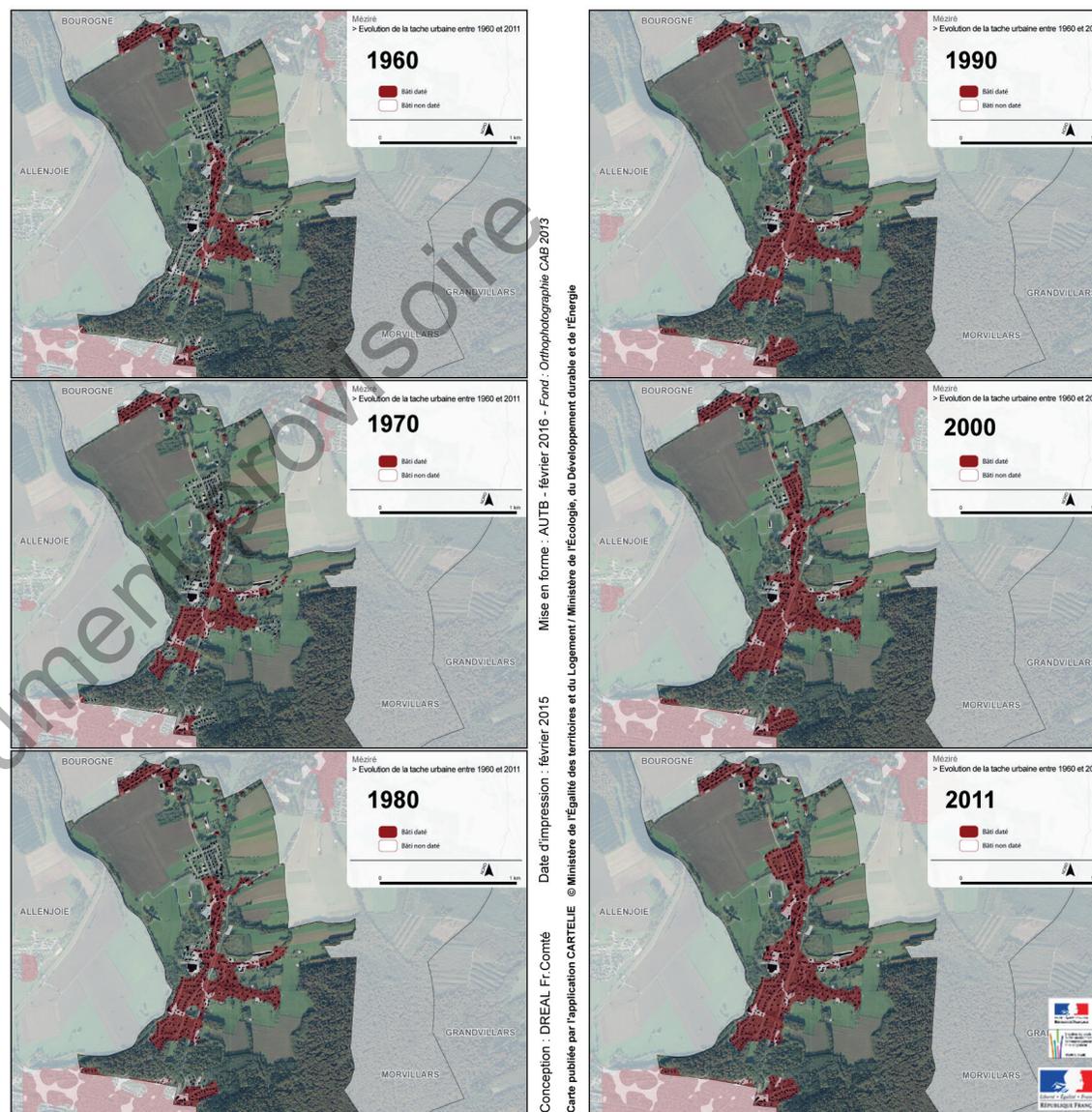
La commune s'est développée autour des 2 axes de circulation (D39 et D23) qui traversent la commune du Nord au Sud et en structurent la trame urbaine.

En 1960, l'urbanisation est déjà importante avec le cœur du village, la Grande rue et les Forges.

Dans les années 60 et 70, la commune se développe rue de Fesch-le-Châtel, rue de Moulin, « Le Rondelot », la partie limitrophe à Fesch-le-Châtel.

Dans les années 80 et 90, l'emprise urbaine s'étend ponctuellement. Durant cette période, les premiers logements sociaux voient le jour (en 1989), impasse des Bleuets.

Fin des années 90 et début des années 2000, l'urbanisation s'accélère avec plusieurs opérations significatives dont 3 dans le secteur « Les Rondages » : lotissement « Acacias », lotissement « Les Rondages » et l'opération de Territoire habitat.





Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la tache urbaine de Méziré représente 62 ha, soit un taux d'urbanisation de 16 % par rapport à la surface totale de la commune (393 ha, source : DGI-2018)\*.

L'évolution de la tache urbaine depuis 1960 permet d'avoir une vision générale du développement de la commune sur cinq décennies. L'analyse de la consommation foncière sur la dernière décennie permet de faire un focus sur ce qui a généré de l'artificialisation durant cette période.

## 2.2. L'artificialisation à Méziré au cours de la période 2002-2015

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ».

Cette analyse est ici effectuée sur la période 2002-2015. L'analyse de l'artificialisation\*\* repose sur une comparaison des photos aériennes de 2002/2008/2010/2013 (travail de photo-interprétation) et du cadastre de 2015 portant sur l'année 2014 ainsi que les projets connus en 2015.

Pour chaque parcelle identifiée comme artificialisée, on détermine la nature de la parcelle en T-n (2002), et la destination en T0 (2015) : soit du bâti lié à de l'habitat, des activités, des équipements publics, soit des infrastructures de transport, des parkings ou des chemins d'accès.

L'analyse de la consommation foncière, dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), s'appuie sur la méthodologie mise en place dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort.

### • Une artificialisation à destination de l'habitat

Sur la période 2002-2015, 7,02 hectares d'espaces agro-naturels et forestiers ont été artificialisés. Les surfaces artificialisées sont exclusivement destinées à l'habitat.

Pour l'habitat, 7,02 hectares ont donc été artificialisés à Méziré permettant la construction de 62 logements dont 25 dans l'emprise urbaine consommant 2,1 hectares d'artificialisation.

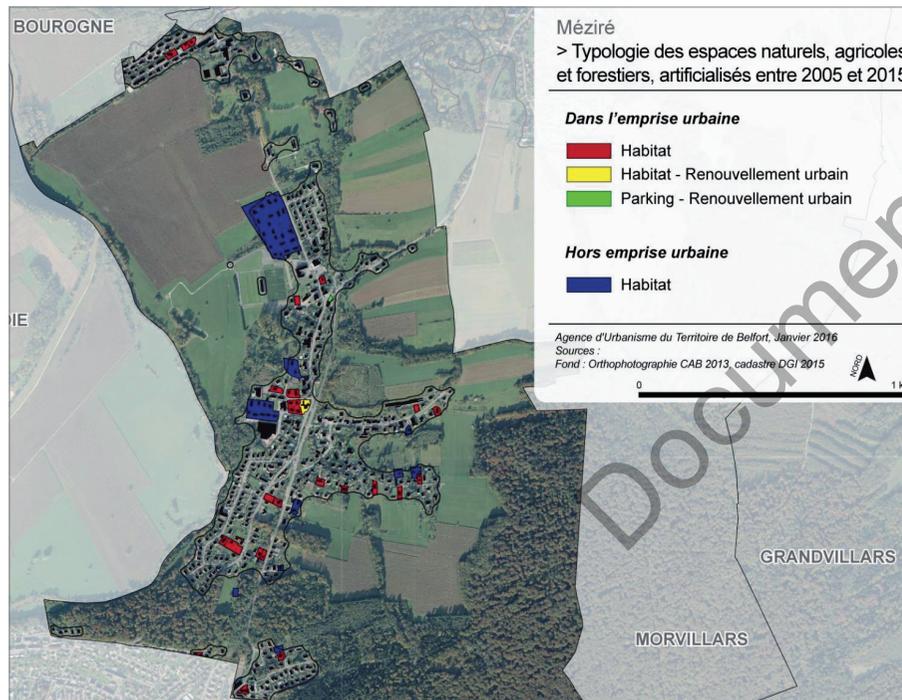
L'artificialisation hors emprise urbaine est plus importante : 4,92 hectares et est due aux 2 lotissements, impasse des Peupliers, et « Les Rondages ».

\* Données issues de l'analyse menée par l'AUTB sur la surface des emprises urbaines communales du département.

\*\* Est entendue par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non (ex : parking).

Au cours des 10 dernières années, l'artificialisation moyenne pour un logement est de 11,3 ares et varie de 8,4 ares dans l'emprise urbaine à 13,3 ares hors emprise urbaine.

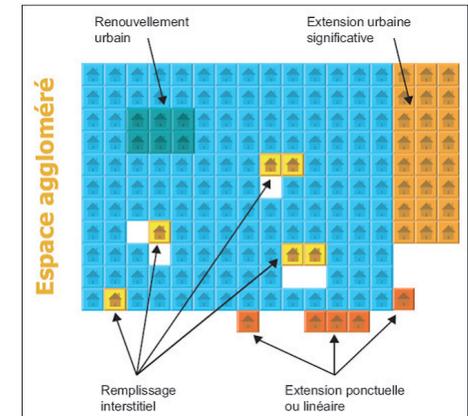
	Habitat		Infrastructures de transport		Total artificialisation
	hors emprise urbaine	en emprise urbaine	hors emprise urbaine	en emprise urbaine	
<b>2002-2015</b>					
<b>Espaces agricoles, naturels et forestiers</b>	49 240 m <sup>2</sup> soit 4 ha 92 a	21 027 m <sup>2</sup> soit 2 ha 10 a	-	-	70 267 m <sup>2</sup> soit 7 ha 02 a



- **Une artificialisation à destination de l'habitat caractérisée par un phénomène d'extension urbaine**

Pour différencier les différentes formes d'urbanisation, l'analyse proposée ici s'appuie sur une méthodologie issue d'un travail de définition réalisé en Alsace et adaptée par la Direction Départementale des Territoires 90 (DDT90). La méthode distingue trois types d'urbanisation au sein d'une commune :

- **"Les extensions urbaines significatives"**, qui sont définies comme les grandes opérations d'extension de la tache urbaine se situant en frange de l'espace aggloméré (ex : lotissement de maisons individuelles ou zone d'activités) ;

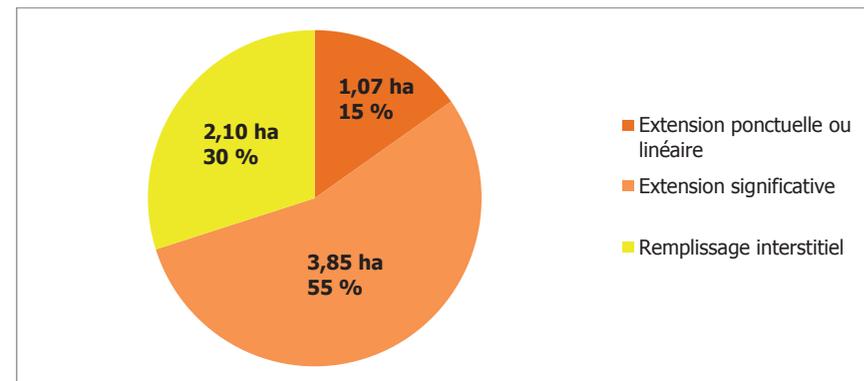


Source : DDT90

- **"Les extensions ponctuelles"**, qui se situent également en frange de l'espace aggloméré et sont limitées à quelques parcelles diffuses, construites "au coup par coup" ;

- **"Le remplissage interstitiel"**, qui correspond à l'urbanisation des « dents creuses ».

Les 3 types d'urbanisation à Méziré



L'évolution de la trame urbaine de Méziré entre 2002 et 2015 est dominée par l'extension significative de l'emprise urbaine représentant 55 % de l'artificialisation soit 3,85 hectares. Cela correspond à la création des 2 lotissements. Le remplissage interstitiel est important (25 logements dans l'emprise) et correspond à 30 % de l'artificialisation liée à l'habitat (2,10 hectares)

Il y a aussi plusieurs opérations de renouvellement urbain qui ont permis de créer du logement sans artificialisation d'espaces naturels.

Rue de Fesches-le-Châtel (remplissage interstitiel) Rue des Rondages (extension significative)



Photos AUTB - Mars 2016

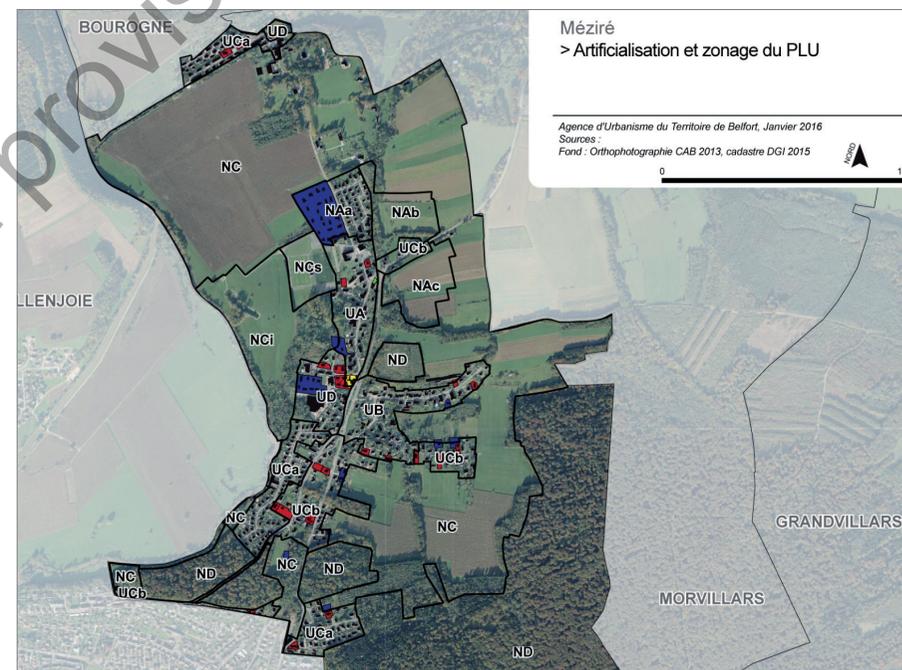
- Une artificialisation pour l'habitat réalisée en zone urbaine (U) et en zone à urbaniser

Zone du PLU	surface (en m²)	surface agricole	Part	Destination
NAa	29 950	2 ha 99 a 50 ca	42 %	Lotissement Les Rondages
NC, NCi, NCs	4 296	42 a 96 ca	6 %	
UA	4 429	44 a 29 ca	6 %	
UB	3 273	32 a 73 ca	5 %	
UCa, UCb	16 326	1 ha 63 a 26 ca	23 %	
UD	12 478	1 ha 24 a 78 ca	18 %	Lotissement imp. des Peupliers
<b>Total</b>	<b>70 752</b>	<b>7 ha 07 a 52 ca</b>	<b>100 %</b>	

L'artificialisation pour l'habitat s'est réalisée autant en zone urbaine (UA, UB, UC, UD) avec 52 % des surfaces artificialisées qu'en zone à urbaniser (NAa) avec 42 %.

Lors de la décennie passée (2002-2015), l'urbanisation de la commune de Méziré a connu un développement important (7,02 ha) en majorité en extension (70 %). Cela représente au total 11 % de l'emprise urbaine actuelle. Cependant, de nombreux logements se sont construits dans l'emprise urbaine et un immeuble de logements collectifs a été créé dans le bâti existant (renouvellement).

La commune de Méziré a ainsi augmenté son parc de logements et sa population (+139 logements et +145 habitants depuis 1999).



### 3. Repérage des espaces non bâtis au sein de l'emprise urbaine

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU « analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ».

Le foncier restant potentiellement urbanisable dans l'emprise urbaine de Méziré a été évalué à partir du cadastre 2018 et de l'orthophotographie 2017.

Ce repérage consiste, dans un premier temps, à identifier « les dents creuses », que l'on peut définir comme des espaces vides entourés de constructions. Elles peuvent concerner une parcelle entière ou des fonds de parcelles, que l'on nommera « parcelles partielles ».

Dans un second temps, l'analyse nécessite d'étudier les terrains qui sont dit mutables. Occupés par des bâtiments à l'abandon ou sous utilisés, ces espaces peuvent être réinvestis pour permettre notamment un changement de destination des bâtiments édifiés ou des reconstructions.

#### 3.1. Méthodologie

**Les parcelles libres de toute construction ont donc été recensées, tantôt en totalité, tantôt partiellement, dès lors que leur surface étaient supérieures à 400 m<sup>2</sup>.**

La prise en compte partielle de certaines parcelles tient compte d'un recul de 10 mètres par rapport à l'habitation principale, de façon à laisser un peu d'aisance à celle-ci.

**Les espaces non bâtis peuvent être :**

- **soit des espaces naturels** de type espace vert urbain ou privé (jardin privé non aménagé\*, verger), espace agricole (prairie), espace boisé (non aménagé) ;
- **soit des espaces artificialisés** liés à de l'activité ou du stationnement.

Ces différents éléments sont repérés sur la carte « typologie des espaces non bâtis au sein de l'emprise urbaine ».

Enfin, d'autres niveaux de précision sont apportés afin d'apprécier au plus juste la constructibilité des terrains :

- l'existence d'une servitude d'utilité publique (SUP) qui viendrait limiter ou interdire les constructions,

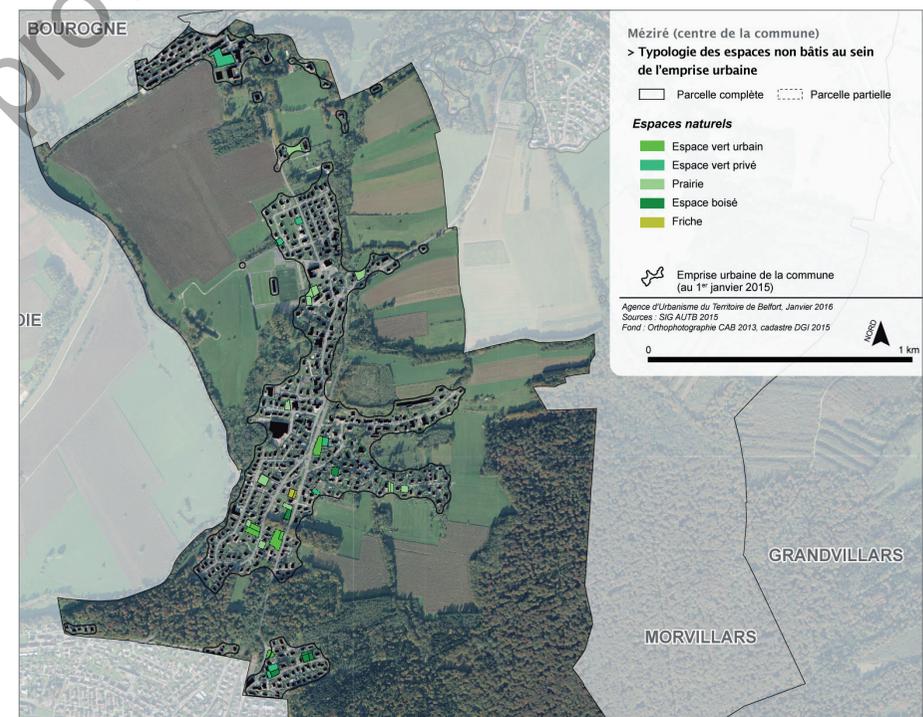
\* Sont identifiés seulement les jardins privés non aménagés c'est-à-dire ceux qui ne sont ni clôturés (ou haies), ni jardinés (massif de fleurs, potager).

- la configuration des parcelles identifiées,
- la nature privée ou publique des terrains (le public étant plus facilement mobilisable), à titre d'information car ces données sont parfois erronées,
- la topographie, l'accessibilité et la desserte (voirie, réseau) de la parcelle,
- la caractéristique naturelle des parcelles (zone humide, ...).

Une visite de terrain a permis de vérifier la pertinence du repérage de certaines parcelles. Des échanges avec les élus locaux ont permis d'apporter des compléments et d'affiner l'analyse.

#### 3.2. Estimation du potentiel constructible

**1,9 hectare d'espaces libres sont identifiés au sein de l'emprise urbaine de Méziré.**



### 3.3. Analyse du potentiel identifié

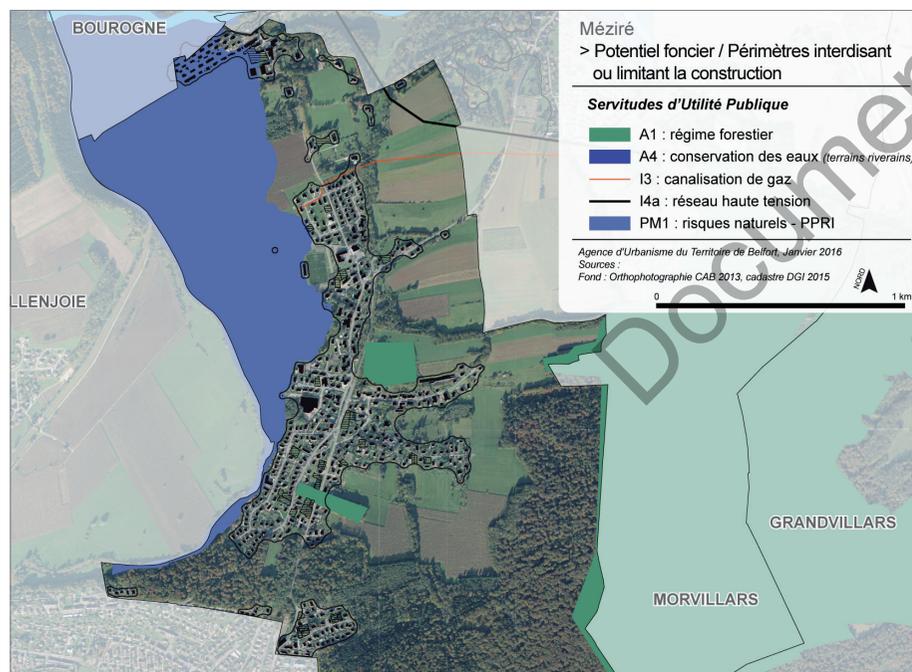
#### ● Au regard des servitudes d'utilité publique (SUP)

Sont prises en compte les servitudes d'utilité publique qui interdiraient ou limiteraient la construction des terrains à savoir :

- A1 « Bois et forêts soumis au régime forestier » impliquant un avis préalable de l'ONF avant toute occupation du sol forestier ;
- A4 « Conservation des eaux : terrains riverains des cours d'eau » instaurant un libre passage sur les berges (4 m à partir de la rive) et dans le lit du cours d'eau ;
- I3 « Canalisation de gaz ».
- I4a « Réseau haute tension ».

Au vu de ces éléments, il apparaît qu'aucun terrain n'a été identifié dans une zone avec une servitude d'utilité publique.

Par ailleurs, la commune de Méziré est concernée par le PPRi du Bassin de la Bourbeuse (PM1) sur la partie ouest de la commune mais aucune parcelle identifiée n'est concernée par le périmètre limitant la construction.



#### ● Au regard du découpage parcellaire et de la configuration des parcelles

Sur les 2 ha d'espaces identifiés, 50% sont des parcelles complètes et 50% des parcelles partielles. Ces dernières sont plus difficilement mobilisables car leur disponibilité nécessite une division parcellaire.

#### ● Au regard de la nature des propriétaires (public ou privé)

L'ensemble des terrains non bâtis identifiés au sein de l'emprise urbaine est de nature privée.

#### ● Au regard de la topographie et des viabilités

La topographie d'un terrain peut déterminer sa constructibilité. Un terrain avec une forte déclivité pourra s'avérer inconstructible.

L'accès à la voirie et aux réseaux (eau, électricité, assainissement) détermine également la constructibilité des espaces identifiés.

#### ● Au regard de la caractéristique naturelle des parcelles

Une analyse plus fine du terrain, notamment sur le plan de la richesse écologique, pourrait déterminer que certaines parcelles présentent des caractéristiques de zone humide.

Dans les parcelles de plus de 25 ares pressenties à l'urbanisation, aucune zone humide n'a été recensée.

Dans la définition du projet communal, un pourcentage d'environ 30 % de rétention foncière est pris en compte afin de tenir compte d'une part de la réalité du marché foncier sur la commune et d'autre part de la configuration de certaines parcelles qui nécessitent l'entente de plusieurs propriétaires privés (parcelle partielle notamment). Ainsi, le potentiel constructible au sein de l'emprise urbaine de la commune est de 1,3 hectare.

#### Après définition du zonage

Ce résultat chiffré sera pris en compte dans l'élaboration du zonage. Dans l'emprise urbaine, un potentiel de x hectares a été donc identifié.

Dans la définition du projet et après l'élaboration du zonage, x hectare de foncier constructible (en zone urbaine U) est disponible hors emprise urbaine. après zonage

Au total, le potentiel foncier constructible à Méziré est de x hectares dont x hectares dans l'emprise urbaine.

Le mode de développement urbain privilégié est celui d'une densification mesurée du tissu bâti existant.

### 3.4. Mutation des espaces bâtis (à améliorer)

Une analyse de la vacance du parc de logements permet de déterminer le potentiel de création de logements par réhabilitation de bâtis existants. Globalement, le parc de logements de Méziré est de bonne qualité. La vacance se concentre sur le secteur des Forges où le bâti est globalement de mauvaise qualité (voir paragraphe dans la thématique habitat).

Quelques anciennes constructions (vacantes ou occupées) présentent des signes de vétusté et pourraient être mobilisés pour accueillir à nouveau des ménages après réhabilitation.

Cependant, il est très difficile d'agir sur ces logements privés et ils ne viennent pas en déduction du besoin en logements à échéance du PLU au vu de l'incertitude qu'ils soient réhabilités. La rénovation de ces anciennes constructions s'avère complexe en raison de nombreuses difficultés :

- problème de succession s'éternisant : les indivisaires n'arrivant pas à s'entendre,
- difficulté pour le propriétaire de se séparer d'un patrimoine familiale : propriétaire moralement attaché à la construction (maison de la famille,...),
- difficultés architecturales et structurelles de diviser ces constructions et constituer plusieurs appartements, impossibilités techniques de rénover...
- conservation d'un actif immobilier en attendant d'avoir les moyens financiers de rénover,
- surcoûts économiques pour réaliser les démolitions, puis les travaux d'aménagement,
- spéculation immobilière, rétention immobilière.

En raison de ces difficultés et entraves à la rénovation immobilière, le potentiel de production de logements par réhabilitation d'immeubles apparaît modéré à Méziré. Dans le projet, 10 % des objectifs logements à créer à l'horizon du PLU sont estimés dans le parc de logements existant.

Les possibilités de réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles, granges et dépendances en logement sont faibles, à Méziré. Par contre, un bâtiment à vocation économique (bâtiment ex-Maga Meubles) avec un potentiel de mutation existe.

Le bâtiment ex-Maga meubles



Le bâtiment appartient à la famille Viellard. Longtemps vide, il est actuellement occupé par une entreprise mécanique de démontage de véhicules pour fournir la casse de Vellescot.

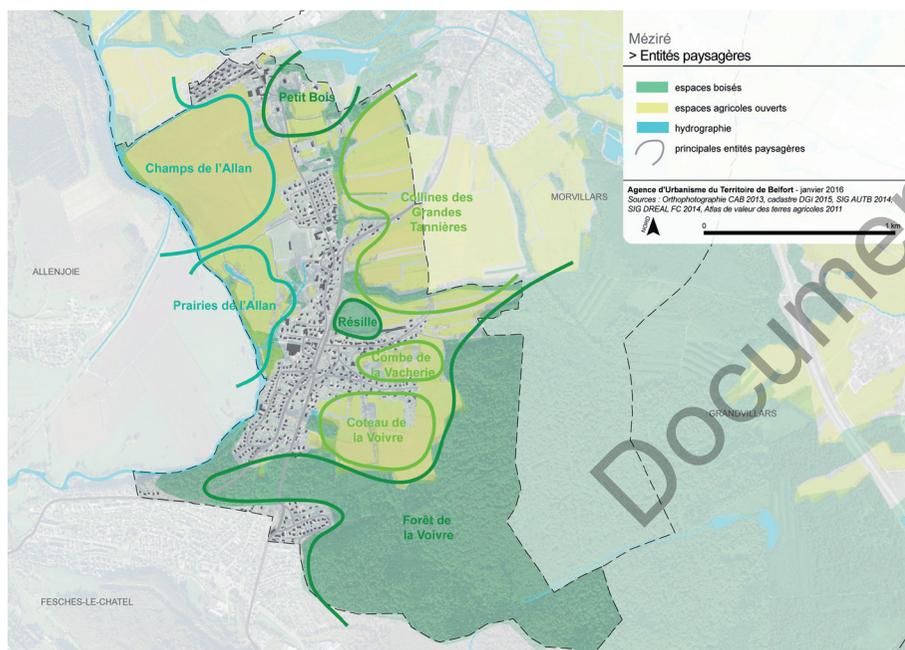
Ce bâtiment est aujourd'hui une verrue paysagère avec le risque de pollution des sols, surtout dans un environnement exclusivement résidentiel. Il y a un réel potentiel de changement d'affectation et notamment vers de l'habitat en raison de sa localisation du bâtiment dans la commune.

## 4. Paysage urbain

Parmi les thématiques que doit prendre en compte le PLU, figurent la préservation de la qualité des paysages, une urbanisation cohérente et raisonnée, et la maîtrise de l'évolution du cadre paysager et urbain.

Cette partie du diagnostic vise à présenter les éléments qui constituent des atouts paysagers pour la commune et les principales caractéristiques du bâti existant formant l'emprise urbaine. L'objectif est d'en dégager les enjeux qui seront intégrés dans le projet communal, et ultérieurement détaillés par des orientations d'aménagement et transposés dans le règlement.

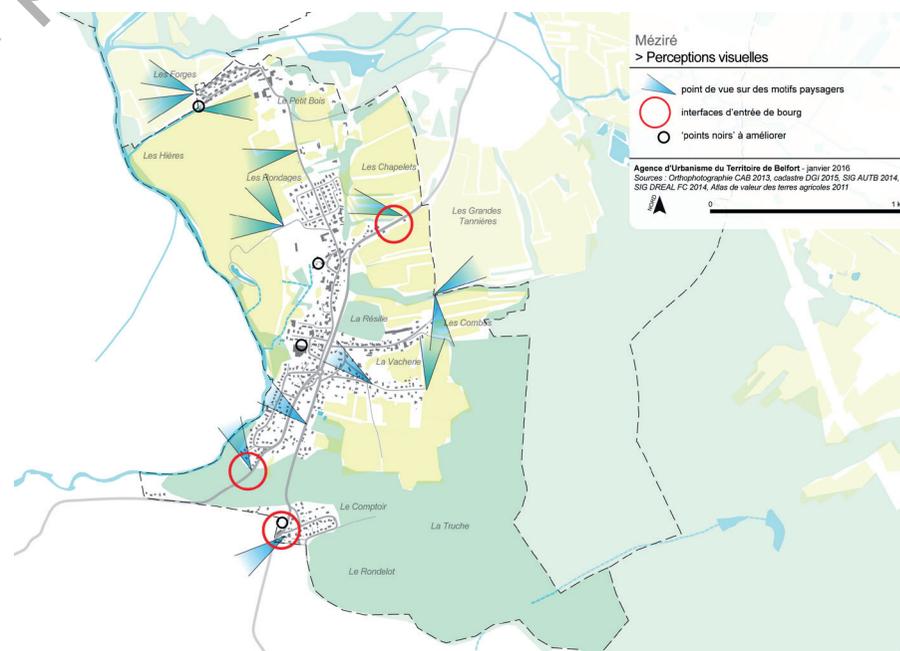
### 4.1. Le territoire communal dans le grand paysage



Pour situer Mézirié dans son contexte géographique, on se référera à l'Atlas des paysages de Franche-Comté, qui propose un découpage du territoire en unités paysagères. Ces unités sont déterminées par la combinaison des données physiques naturelles (climat, relief, hydrologie...) et des actions humaines (pratiques agricoles, infrastructures, urbanisation...).

La commune est en limite sud de l'unité paysagère du 'Sundgau ouvert', sous-unité de la 'Vallée de la Bourbeuse' : « ce paysage rural est essentiellement composé de prairies vallonnées, avec comme horizons les lisières forestières et les silhouettes villageoises du couloir prairial accompagnant la Bourbeuse. Des vues plus lointaines donnent ponctuellement sur les contreforts du Jura au sud et le Ballon des Vosges au nord. Le canal du Rhône au Rhin, par son emprise paysagère, rappelle que nous sommes sur une voie de passage naturel entre deux bassins fluviaux majeurs de l'Europe. Sur cette partie Sud-Est de la Trouée de Belfort, la vallée voit se succéder une série de villages à la vocation agricole marquée, bien que la fonction résidentielle y soit désormais prépondérante. Ils sont développés de façon linéaire le long des voies de circulation, ou organisés en étoile au gré des croisements d'axes structurants ».

### 4.2. Les ambiances paysagères et les vues



Dans sa perception au quotidien, le paysage de Méziré se caractérise par sa diversité, avec une forte présence de la composante forestière dans la partie sud du ban communal, de vastes espaces agricoles ouverts, la présence de la Bourbeuse et de l'Allaine en limites ouest et nord, et un bourg allongé principalement selon une direction parallèle à la D23/D39 (voir plus loin le détail des sous-ensembles urbanisés).

L'organisation spatiale répond à la logique traditionnelle village / prés / forêt, avec le long des chemins agricoles des linéaires de haies encore très substantiels.

Quelques vues larges s'offrent au regard depuis le village, toutes tournées vers l'ouest du fait de la topographie et de la présence de boisements au sud et à l'est. Elles donnent à voir des motifs de la géographie locale (plaine de la Bourbeuse, Grand Bois d'Allenjoie, Côte de Bourogne), et permettent de se situer dans un contexte plus large que celui de la commune.

Si l'on s'éloigne de l'emprise urbanisée, des échappées sur les lointains (contreforts du Jura au sud, massifs vosgiens au nord) alternent avec des vues plongeantes sur les deux villages de Méziré et Morvillars. Cependant, en l'absence de véritable belvédère naturel, le regard se heurte souvent sur la lisière, et les perceptions profondes restent ponctuelles et assez rares.

Panorama depuis la rue de Fesches



Photos AUTB 2015

Vue sur Morvillars depuis la rue de Grandvillars



Pour ce qui est des vues proches, à caractère plus 'domestique', on mentionnera essentiellement le secteur de la Combe de la Vacherie, espace commun non bâti entre la rue de la Paix et de la rue de Grandvillars, et qui concentre les regards depuis ces deux extensions linéaires.

Rue de Grandvillars



Photos AUTB 2015

Rue de la Promenade



Enfin, un petit nombre de 'points noirs' paysagers sont relevés : autant de situations qui, bien que ponctuelles, ont pour effet de déprécier l'image de la commune.

- Le bâtiment d'activité de la rue des Peupliers est peu intégré au tissu villageois. Le traitement de ses franges avec les lotissements d'une part, et avec l'espace agricole d'autre part, pourrait améliorer la qualité perçue de cet ensemble.
- Pour les mêmes raisons, mais dans une situation encore plus exposée d'entrée de commune, les parkings de la salle des fêtes de Fesches-le-Chatel, en contrebas de la RD480, sont peu satisfaisants en l'état.
- Les abords de la fontaine-lavoir (rue de la Fontaine) restent très décousus, alors même qu'elle a été rénovée récemment. Ils mériteraient d'être retravaillés.
- C'est aussi le cas de l'extrémité ouest de la cité des Forges.

Rue des Peupliers

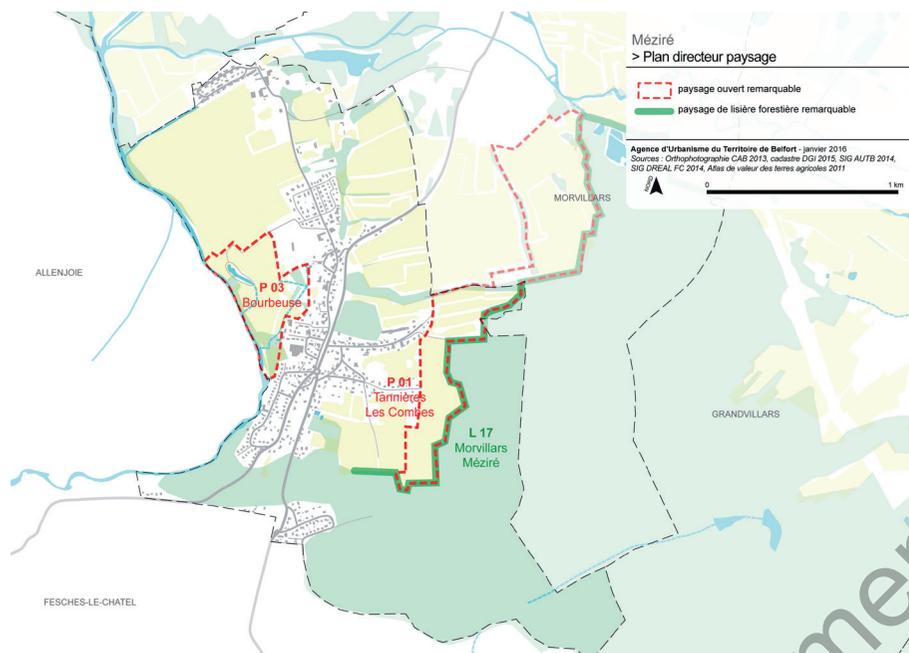


Photos Google Streetview

Rue de la Fontaine



### 4.3. Les paysages remarquables identifiés dans le Plan directeur Paysage de l'agglomération belfortaine



Le Plan directeur Paysage (2012) est un document de référence pour une approche paysagère du cadre de vie et de ses évolutions. Son objectif est de coordonner une politique du paysage à l'échelle de l'agglomération, dans un partenariat avec les communes.

Pour ce faire, des ensembles paysagers 'remarquables' ont été identifiés et décrits, pour lesquels des actions de préservation et de valorisation ont ensuite été proposées. Concernant Méziré, il s'agit des trois secteurs suivants (voir la carte) :

#### ■ Tannières / Les Combes (P01)

Ce secteur de prairies vallonnées correspond au coteau de la Voivre, avec un arrière-plan forestier et des vues sur les silhouettes villageoises de Méziré et Morvillars.

Plusieurs chemins bien entretenus traversent cet espace et constituent un lien entre les deux villages.

Cet ensemble se trouve en contact direct avec des espaces à forte valeur écologique, s'agissant d'un espace de transition entre la zone humide de la vallée de l'Allaine et la forêt de la Voivre. Les quelques haies, témoins d'une ancienne structure bocagère, sont des relais potentiels d'un réseau écologique plus vaste.

#### ■ L'Allaine (P02)

Ce secteur s'étend pour l'essentiel sur la commune de Morvillars, mais il est au contact direct de la limite communale nord de Méziré, de part et d'autre de la cité des Forges. L'unité de ce paysage tient essentiellement à son lien physique et historique avec l'eau omniprésente, et à la prégnance de la problématique hydrologique dans le lit majeur de l'Allaine. La zone est très majoritairement concernée par un PPRi et des protections Natura 2000. Ces acquis protègent déjà en partie le paysage et limitent les possibilités de transformations.

#### ■ La lisière boisée de la Voivre entre Morvillars et Méziré (L17)

En arrière-plan des deux précédents paysages ouverts remarquables, ce secteur forestier se déploie de part et d'autre de la vallée de l'Allaine ainsi qu'au sud du couloir prairial qui accompagne la Bourbeuse. La forêt investit les modestes collines, mais un espace de respiration est presque toujours préservé entre les espaces urbanisés et les espaces forestiers. En l'absence de pression urbaine aigüe, les enjeux relatifs à ces lisières portent principalement sur l'adaptation des pratiques agricoles, aussi bien en contexte prairial et bocager qu'au contact des grandes cultures.

Dans le cadre du Plan directeur Paysage, le Grand Belfort soutient les communes (attribution d'une aide de 50 % plafonnée à 10 000 € par projet) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du paysage, entrant dans au moins une de thématiques suivantes :

- **Amélioration des paysages** : suppression de points noirs paysagers identifiés, intégration paysagère des bâtiments agricoles, création de vergers ou de jardins familiaux, amélioration des lisières forestières, reconstitution de réseaux de haies ou de fossés, réhabilitation de zones naturelles singulières (prairies sèches, cours d'eau, zones humides, secteurs rivulaires, forêts...);
- **Conservation des paysages** : achat de foncier porteur de projets d'amélioration d'un paysage remarquable (petit patrimoine, zones naturelles singulières...), mise en place de plan de gestion nécessaire à la conservation de zones naturelles singulières ;

- **Mise en valeur des paysages** : Création de chemins de découverte, création d'espaces pédagogiques, aménagement de points de vue, mise en valeur du petit patrimoine communal, réalisation d'actions de sensibilisation.

La commune a bénéficié de ce fonds de concours en 2013 pour l'aménagement du bois de la Grosse Ragie (aire de stationnement et accès rue de Beaucourt) : sentier découverte, arboretum et bornes pédagogiques.

#### 4.4. Des continuités écologiques à préserver et renforcer

L'enjeu écologique en tant que tel fait l'objet d'un développement spécifique dans la partie État initial de l'environnement. Il est simplement évoqué ici pour mentionner la relation étroite entre structure paysagère et fonctionnalité écologique. Ainsi, les actions favorables à la biodiversité passent par quantité d'aménagements possibles, quand bien même leur objectif premier ne serait pas strictement environnemental.

Les vallées de l'Allaine et de la Bourbeuse sont des réservoirs de biodiversité sur lesquels se connecte un ensemble de prairies et de boisements assurant les continuités écologiques.

Un continuum forestier à l'Est de Méziré s'appuie sur le massif de la Voivre reliant la vallée de l'Allaine et l'Est de l'agglomération de Montbéliard. À l'Ouest, ce sont des prairies en lit majeur qui assurent la conservation d'une faune très riche en espèces patrimoniales.

La prise de conscience de l'importance des continuités écologiques conduit à préserver et améliorer une trame 'verte et bleue' au-delà des seuls espaces naturels remarquables, c'est-à-dire à travers la masse des espaces de nature « ordinaire » y compris en contexte urbanisé (jardins, vergers, squares, haies, talus et fossés, prairies fleuries...).

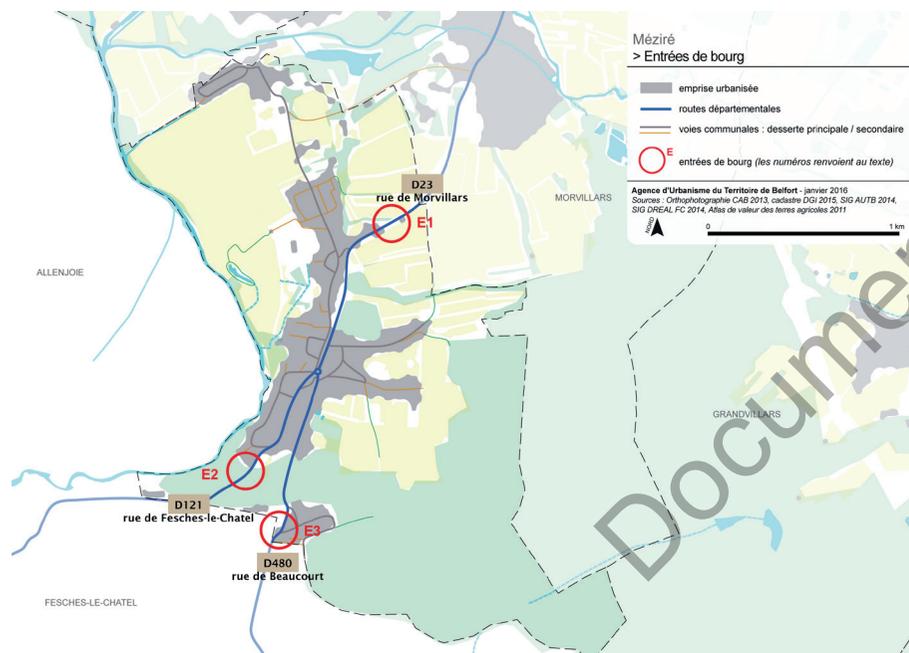
Une attention particulière doit également être portée à l'impact des pratiques agricoles sur le milieu, aux transitions entre secteurs urbanisés et espaces agro-naturels, ou encore à la conservation –ou reconstitution– d'une trame bocagère.

#### 4.5. Les entrées de village

Entre Morvillars au nord et Fesches-le-Châtel dans le Doubs, la commune est traversée par deux axes routiers importants : la RD 23 et la RD 39. C'est cette double 'colonne vertébrale' qui structure le village, puisque c'est d'elle que partent la plupart des voies secondaires, aussi bien les rues communales que les impasses desservant les lotissements.

Première image de la commune, les entrées du village sont les 'portes' du secteur urbanisé.

Situées dans un contexte de transition entre espaces de nature différente, elles permettent dans l'ensemble une bonne lisibilité de l'armature paysagère (ouverture sur les espaces agro-naturels, cadrages sur la structure villageoise, vues sur les reliefs).



Les entrées de Mézéré par la route sont au nombre de trois. Elles sont désignées ci-dessous par un numéro qui renvoie à la carte :

##### EdV1 à l'Est, par la RD23 (rue de Morvillars)

Source : Google Streetview

Depuis le relief collinaire des Grandes Tannières, la route descend progressivement vers le village encore invisible. L'horizon au sud est délimité par le cordon boisé détaché de la forêt de la Voivre, tandis que sur la droite de la route le regard est guidé par la combe boisée qui conduit plus bas au secteur de la mairie. Après un pavillon isolé à hauteur du panneau d'entrée dans la zone agglomérée, puis un bref passage où les boisements en bord de route referment les vues, on traverse un premier groupe de maisons avant d'atteindre le carrefour qui distribue en contrebas les accès aux différentes parties du village proprement dit.



Il est à noter que la présence d'une zone à urbaniser au lieu-dit La Doux (sur la droite de la route en venant de Morvillars) est susceptible de modifier substantiellement la première image de cette entrée de village. On veillera donc à la bonne insertion paysagère des futures constructions, notamment dans les vues depuis la route dans la séquence d'entrée.

##### EdV2 au Sud, par la RD121 (rue de Fesches-le-Châtel)

Source : Google Streetview

Une séquence en forêt de quelque 350 mètres, sans vue latérale, précède l'arrivée dans le secteur urbanisé par le haut du lotissement du Moulin. Le côté droit de la route est alors encore fermé par la lisière de la Voivre, tandis que sur la gauche la vue porte ponctuellement, entre les maisons, sur des motifs de la géographie locale : la plaine de la Bourbeuse, le Grand Bois d'Allenjoie et la Côte de Bourogne. Dans le cas où le maintien de ces vues serait jugé important, cela supposerait d'encadrer réglementairement dans ce sens les constructions, plantations et clôtures dans cette zone.



Tout comme pour l'autre entrée Sud (rue de Beaucourt), les implantations bâties discontinues ménagent encore des disponibilités foncières, aussi est-il important dans tous les cas de maîtriser les possibles extensions sur cette frange du village.

**EdV3 au Sud, par la RD480 (rue de Beaucourt)**

En continuité avec le tissu bâti de Fesches-le-Chatel, la cité de la Libération constitue un 'satellite' de Méziré, détaché de l'emprise urbaine principale et séparé d'elle par quelque 300 mètres et la forêt de la Voivre au lieu-dit Cumerilles.

C'est donc logiquement que ce secteur n'apparaît pas réellement comme une entrée de village. L'amélioration de la qualité perçue de cette séquence pourrait passer par le traitement des vastes plateformes faisant office de parkings pour la salle des fêtes de Fesches-le-Chatel, à gauche en contrebas de la route.

À noter par ailleurs la présence, juste après la rue de la Truche et en vis-à-vis de ces parkings, d'un cèdre remarquable sur un terrain privé.



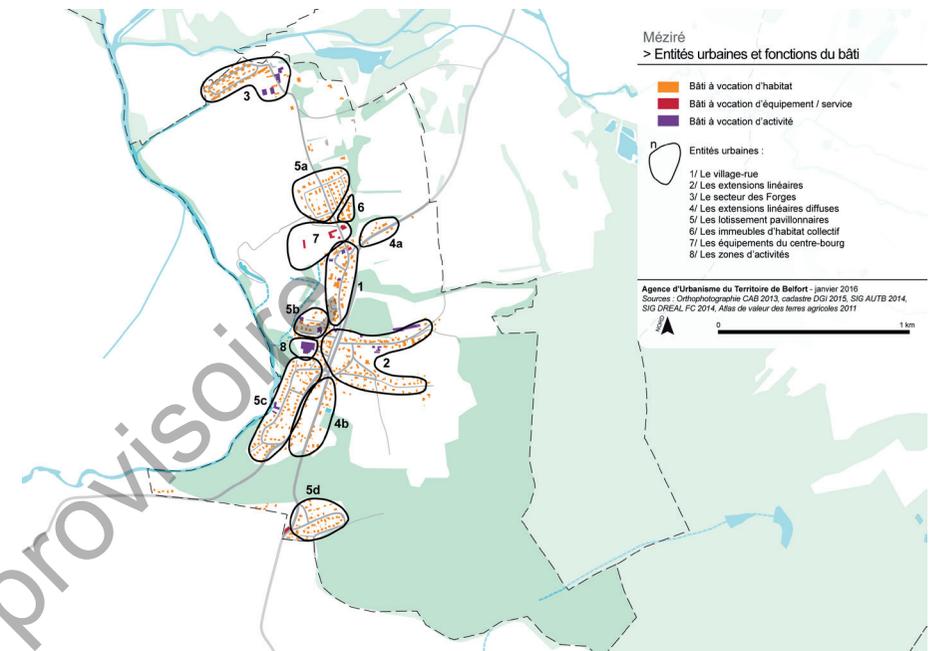
Source : Google Streetview

#### 4.6. Les entités urbaines et les formes bâties

La série de cartes montrant l'évolution de l'emprise urbaine de la commune (source DREAL) permet de visualiser efficacement la dynamique des dernières décennies. L'urbanisation s'est pour partie développée le long des voies principales, avec peu de profondeur, mais également en plusieurs secteurs sous forme de 'poches' correspondant à des opérations d'ensemble (cité ouvrière, lotissements pavillonnaires).

La densité bâtie est modérée sur l'ensemble de la commune, avec une compacité plus marquée, et surtout un rapport à la rue plus étroit, en cœur de village. Il subsiste çà et là du foncier disponible dans l'emprise urbaine (cf. identification des capacités de densification).

Les formes et expressions architecturales sont assez diverses, mais en l'absence d'importantes disparités dans les hauteurs bâties, la silhouette urbaine est assez homogène, bien que plus décousue à mesure qu'on s'éloigne du centre. Seul les groupes de fermes anciennes, les petits collectifs et les équipements du centre, ainsi que la cité des Forges se distinguent par leurs volumes bâtis plus imposants, sans pour autant prétendre être de véritables repères visuels dans le paysage villageois.



On peut distinguer grossièrement 8 types de tissu urbain, qui correspondent à des ensembles cohérents du point de vue de leur période de construction, de leur logique organisationnelle, de leur type bâti dominant et de leur ambiance paysagère (voir la carte des entités urbaines) :

##### 1/ Le village-rue

C'est le cœur du village ancien, aujourd'hui quelque peu à part compte tenu des développements successifs de la commune, mais aussi de la desserte viaire principale qui évite désormais la Grande rue. Ce secteur est essentiellement organisé de façon linéaire, avec une architecture à dominante rurale traditionnelle (grands volumes, anciennes maisons agricoles) dans un rapport direct du bâti à la rue. La mixité des fonctions (habitat et activités)



Photo AUTB 2015

était originellement une autre de ses caractéristiques importantes, aujourd'hui considérablement atténuée mais néanmoins encore perceptible.

## 2/ Les extensions linéaires

Rue de Grandvillars (organisation linéaire traditionnelle d'anciennes maisons agricoles) et rue de la Paix (extension récente sous forme d'implantations plus discontinues d'architectures assez disparates) ont comme espace commun la Combe de la Vacherie. Dans les deux cas, la tendance à l'urbanisation en extension se poursuit vers les hauteurs. Il conviendra de fixer des limites pérennes à la zone urbaine afin d'éviter la persistance du phénomène d'étalement.



## 3/ Le secteur des Forges

Construite progressivement au fil des besoins en logements en lien avec les installations industrielles, la cité des Forges se présente comme un ensemble urbain sur un plan composé, isolé du village et développant une logique autonome.

Photo AUTB 2015

Les besoins contemporains ont entraîné nombre de transformations sur les bâtiments d'origine (maisons jumelées et petits immeubles collectifs), ainsi qu'une diversification des types bâtis, avec la construction récente de pavillons sans grand rapport avec l'esprit d'ensemble de ce secteur. Il ne s'agit bien sûr pas de figer les lieux en interdisant toute intervention, toutefois il apparaît important de veiller, via les dispositions du règlement, à ce qu'une image du quartier initial puisse se perpétuer.



## 4/ Les extensions linéaires diffuses

Le long des axes principaux mais à quelque distance du centre du bourg, ces secteurs en extension connaissent des implantations bâties très discontinues voire diluées, avec un risque de mitage. D'apparences assez disparates, les constructions y sont surtout à vocation résidentielle. Des terrains sont encore disponibles au sein de l'emprise urbanisée (cf. repérage du potentiel foncier), et il s'agit maintenant de maîtriser les développements à venir.

Photo AUTB 2015



## 5/ Les lotissements pavillonnaires

Bien que d'époques différentes et résultant de programmes successifs indépendants (depuis les années 60 jusqu'aux années 2000), les lotissements pavillonnaires ont plusieurs caractéristiques urbaines communes : une fonction résidentielle exclusive, une organisation autonome en rupture avec la structure viaire villageoise, une implantation habituelle du bâti en milieu de parcelle, des gabarits homogènes et une architecture standardisée.

Malgré ces points communs, les trois principaux lotissements de Méziré ont des densités bâties sensiblement différentes, le plus récent étant paradoxalement le moins économe en foncier :

	époque	nb de logements	densité
RUE DU MOULIN	années '60	70	10,8 logements/ha
RUE DES ACACIAS	années '80 et '90	33	13,2 logements/ha
RUE DES RONDAGES	années 2000	27	8,4 logements/ha

Rue des Acacias

Photo AUTB 2015



## 6/ Les immeubles d'habitat collectif

Sous l'ancienne voie ferrée au bas de la combe des Chapelets, un petit groupe d'immeubles de logements sociaux aux gabarits modestes (R+2/3) forme une enclave entre la salle communale et le lotissement des Acacias.

Faiblement représenté par rapport à l'habitat individuel, l'habitat collectif est néanmoins intéressant pour son empreinte foncière bien plus faible, et apporte par ailleurs une diversité bienvenue en matière de types de logements disponibles dans la commune (cf. chapitre Logement). Pour ces raisons, il pourrait être envisagé de permettre quelques opérations de logement collectif, soit dans des zones dédiées du PLU, soit dans des zones 'mixtes' via des règles adaptées (en termes de gabarits, hauteur bâtie, normes de stationnement, etc.).



Photos AUTB 2015

## 7/ Les équipements du centre-bourg

Mairie, école, salle des fêtes, ateliers municipaux, stade et zone de loisirs sont groupés à l'articulation entre centre ancien et lotissements récents, avec une ouverture sur la plaine de la Bourbeuse. Cette concentration spatiale permet à la fois un fonctionnement rationnel et une facilité d'identification des services à la population. L'aménagement qualitatif et la sécurisation des abords participent à l'image du cœur de la commune. Idéalement, ces efforts dans le traitement des espaces publics devraient toutefois être étendus à d'autres secteurs du village.



Photos AUTB 2015

## 8/ Les zones d'activités

Alors que les bâtiments conservés de l'ancienne usine métallurgique rue du Canal ont été reconvertis tout en gardant une vocation économique, l'ancienne usine de quincaillerie rue des Peupliers souffre d'une image dégradée qui nuit aux quartiers résidentiels qui la jouxtent. Compte tenu des réaffectations successives qu'a connues ce bâtiment, l'option de la reconversion pourrait être une alternative, sous réserve bien sûr d'un projet capable de pérenniser ce patrimoine menacé. Et au delà du seul bâtiment, l'attractivité de ce site, de même que la possibilité de rapports harmonieux avec son voisinage, passent également par le traitement qualitatif des abords (accès, limites...), ce par quoi pèchent souvent les secteurs d'activités.



Photos AUTB 2015

### LES ENJEUX

- La poursuite des actions de mise en valeur du cœur du village, et leur extension à d'autres secteurs.
- La lisibilité des entrées de village, 'portes' de la commune.
- La prise en compte des vues et panoramas depuis l'espace public.
- Le traitement qualitatif des abords de bâtiments d'activités.
- La maîtrise de la consommation foncière et l'établissement de limites pérennes pour la zone urbaine.
- L'insertion paysagère des urbanisations futures, avec une vigilance accrue en limite des espaces agro-naturels.
- La création ou le renforcement de liaisons douces, dans les projets d'urbanisation comme dans les secteurs déjà urbanisés.
- La préservation et la valorisation des éléments de patrimoine, notamment par la maîtrise des transformations et démolitions.

Document provisoire

## PARTIE C

# Fonctionnement territorial



Document provisoire

## 1. Les infrastructures de transport et les déplacements

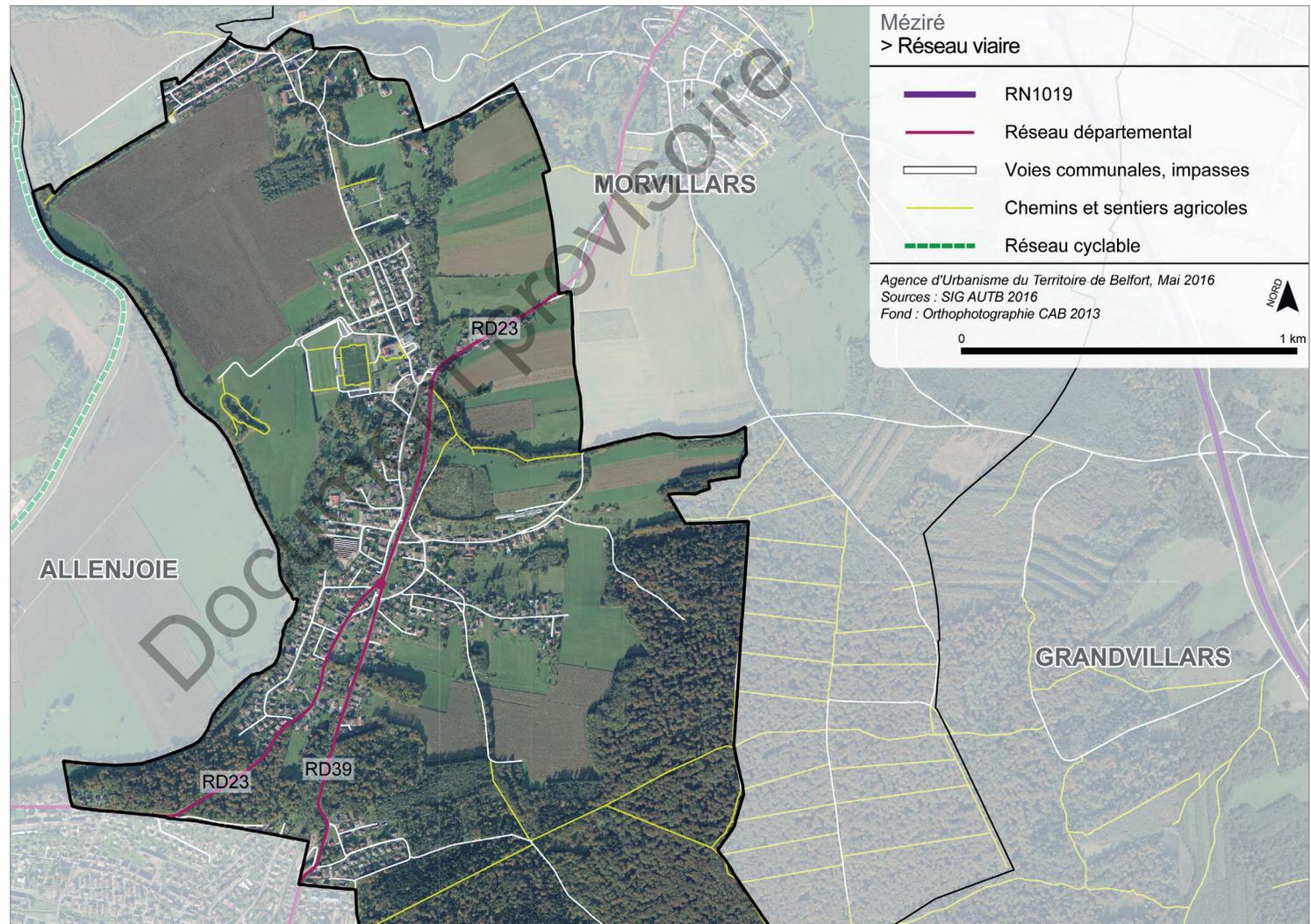
### 1.1. Le réseau routier

- **La structure du réseau viaire**

Méziré, située au Sud du département, est traversés par deux axes routiers importants :

- la RD 23 qui relie notamment les communes de Morvillars au nord, Méziré et Feschés-le-Châtel dans le Doubs ;
- la RD 39 qui relie Méziré et Beaucourt (via une section dans le département du Doubs).

Ce village s'est structuré autour de la D23 d'où partent plusieurs rues et impasses desservant les différents lotissements (rue du Moulin, rue de la Paix, rue de Grandvillars, etc.).



## 1.2. Trafic routier

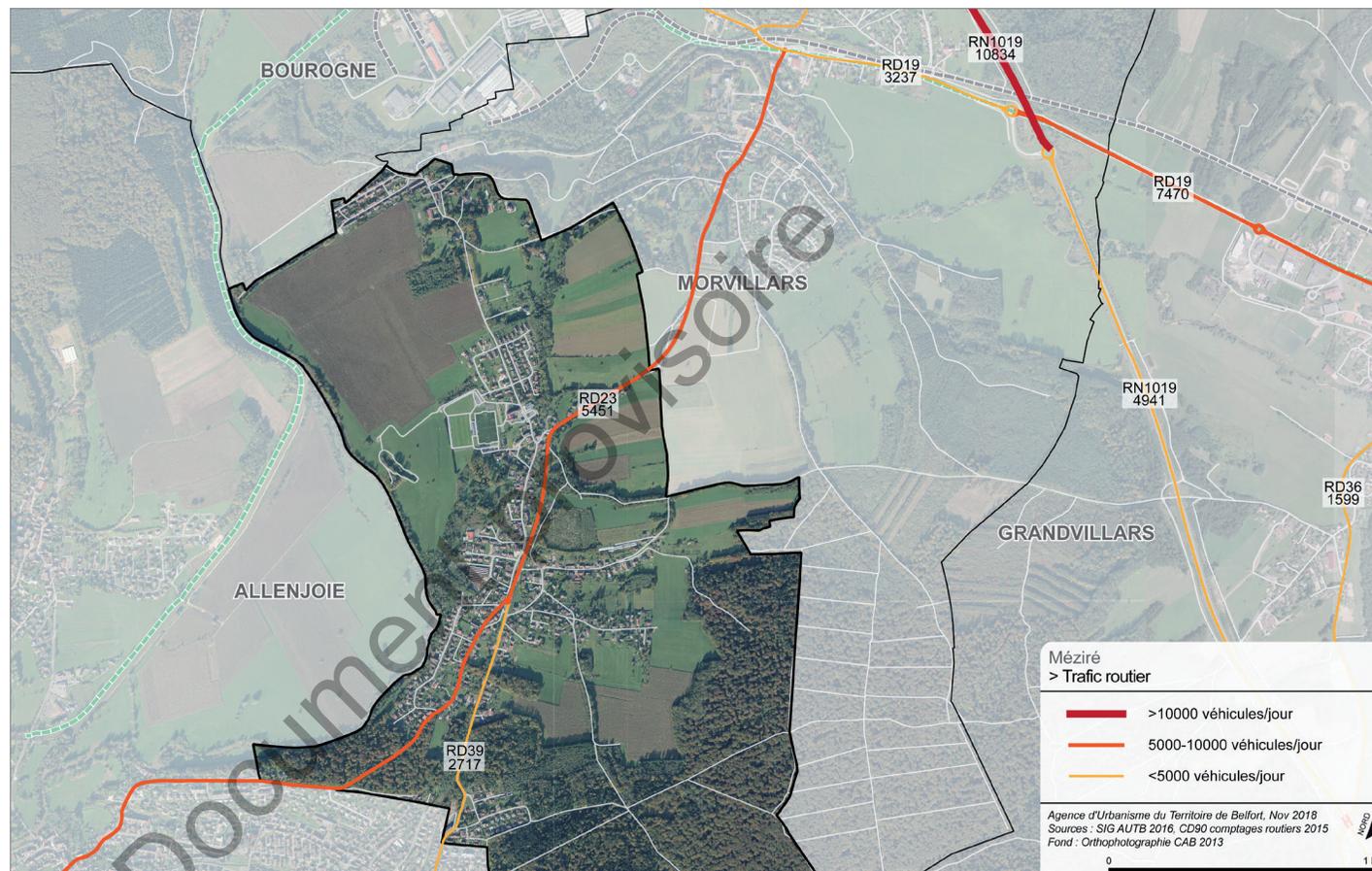
En 2015\*, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort a actualisé les comptages routiers permettant de se rendre compte du trafic routier, de l'importance du transit, du taux de poids-lourds, etc. afin d'avoir un regard complet sur l'utilisation du réseau.

- La RD23 entre Méziré et Morvillars enregistrait alors 5451 véhicules/jour dont 4,5 % de PL (légère baisse en dix ans). Il s'agit de l'artère principale de la commune.
- La RD39 enregistrait alors, à la sortie de Méziré, 2717 véhicules/jour (légère augmentation en dix ans).

Il s'agit principalement d'un trafic de transit pour rejoindre les communes plus importantes limitrophes. La RD39 est beaucoup empruntée par les habitants de Méziré pour rejoindre rapidement les commerces du centre-ville de Feschel-Châtel.

La DDT90 enregistre annuellement les accidents corporels (minimum 1 blessé). Les données ne sont pas détaillées pour l'ensemble des années, mais sur la période du 01/01/2006 au 31/12/2012, aucun accident n'a été recensé sur la commune de Méziré.

Dans le Territoire de Belfort l'arrêté préfectoral n°2017-05-16-001 du 16 mai 2017 abroge l'arrêté préfectoral n°2010281-0005 du 8 octobre 2010, et classe les infrastructures de transports terrestres Belfort (catégories de 1 à 5, la 1 étant la plus bruyante). À ce titre, sur la commune de Méziré, seule la RD23 est concernée :

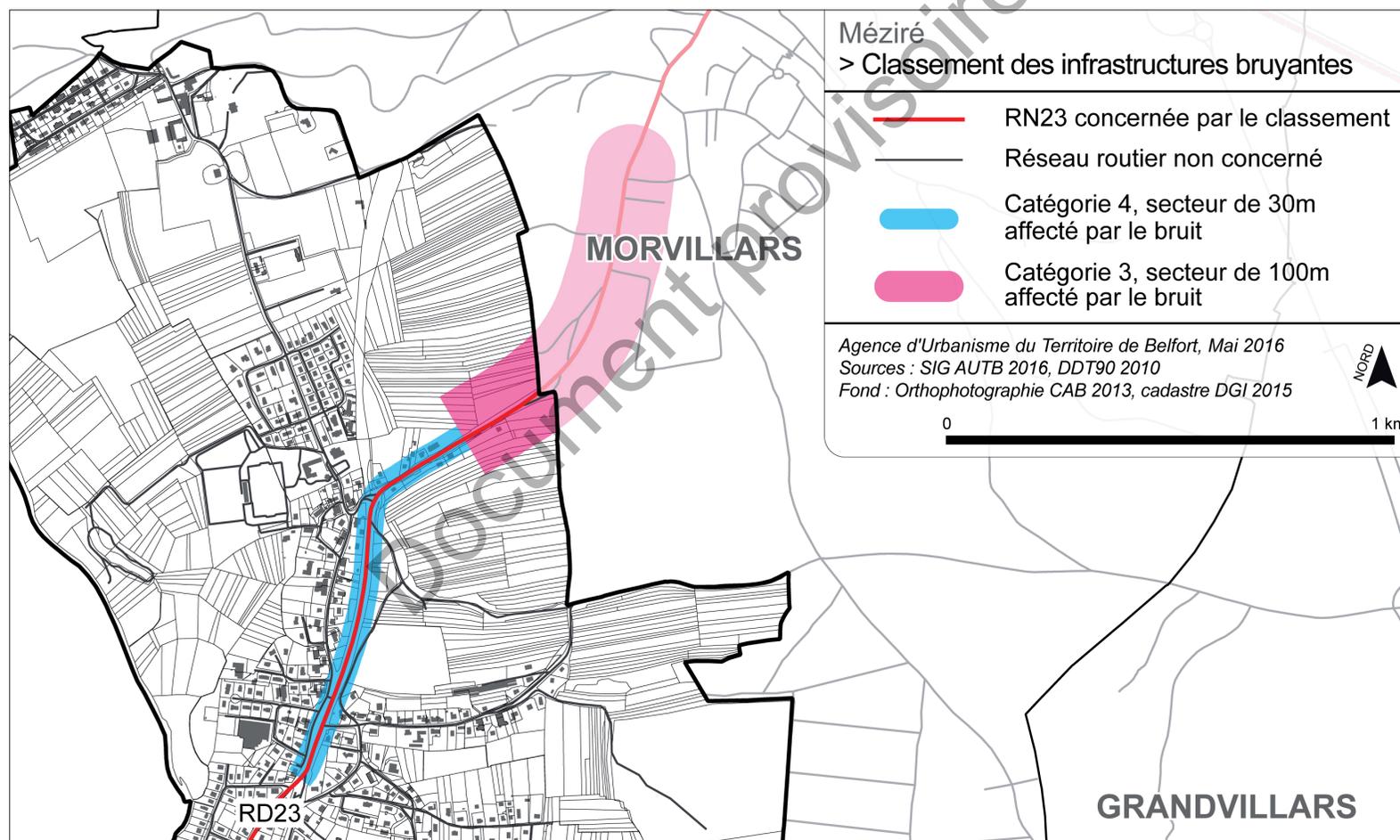


- Hors agglomération, entre Morvillars et la zone urbaine de Méziré, la RD23 est classée en catégorie 3 : 100 m de part et d'autre de la voie sont affectés par le bruit.
- En zone urbanisée, et jusqu'au carrefour avec la RD39, la RD23 est classée en catégorie 4 : 30 m de part et d'autre de la voie sont affectés par le bruit.

\* Derniers comptages disponibles.

Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitation, les établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pourra, par ailleurs, prévoir des orientations d'urbanisme et d'aménagement visant à prévenir ou réduire les nuisances dues à ces grandes infrastructures dans les secteurs affectés par le bruit, en complément des règles d'isolation acoustique.

De plus, dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, l'attention devra se porter sur les règles applicables dans les secteurs affectés par le bruit concernés, pour les constructions et les opérations d'aménagement les plus sensibles telles que les habitations, les lotissements, les opérations d'aménagement d'espaces publics notamment.



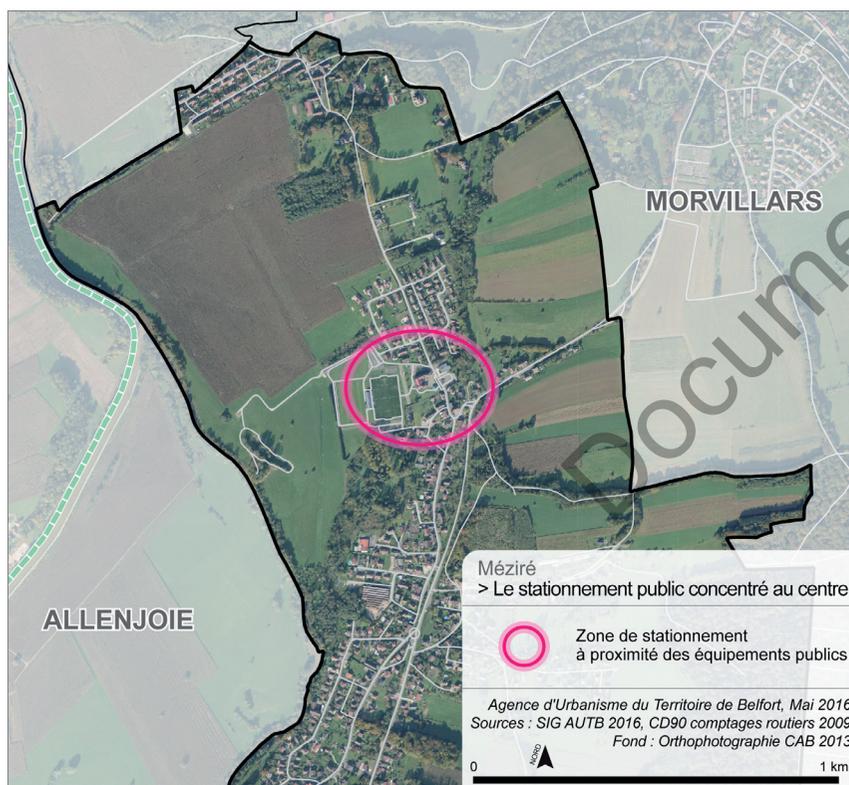
### 1.3. Une offre de stationnement public

La loi ALUR impose la réalisation d'un inventaire précis et détaillé de l'offre en stationnement public sur le territoire communal, et ce pour les automobiles, les voitures électriques/hybrides, les deux-roues, les places de covoiturage.

Cet inventaire permet de connaître les besoins en matière de stationnement et d'identifier les enjeux qui en découlent.

Le parking de la mairie, complètement aménagé, dispose de 40 places et sert également pour l'école et la salle polyvalente. Le stade, situé à proximité, dispose d'une offre importante en stationnement, de part et d'autre de l'équipement, avec 160 places.

Rue de Morvillars, une poche de stationnement avec 8 places permet de compléter l'offre.



Au total, Méziré comptabilise un peu plus de 200 places de stationnement destinées aux équipements publics. Sur l'ensemble de la commune, les habitants peuvent stationner sur voirie et chez eux, comme le montre le recensement INSEE : « L'emplacement réservé au stationnement » est défini par l'INSEE ainsi : Garage, box, ou place de parking destiné à un usage personnel du ménage. Il s'agit alors des places privées des ménages de la commune de Méziré.

	2012	%	2007	%
Ensemble des ménages	584	100	542	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	484	82,9	468	86,3
Au moins une voiture	545	93,3	504	93
1 voiture	275	47,1	222	41
2 voitures ou +	270	46,2	282	52

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Ainsi, en 2012, il y avait suffisamment de stationnement par rapport au nombre de ménages. La commune n'a pas besoin de palier à un manque en stationnement même si à Méziré, le taux d'équipement en véhicule est supérieur à la moyenne départementale.

## 2. Les dessertes en transports alternatifs

### 2.1. Offre Optymo et la proximité du pôle d'échange de Morvillars

Dans le département, le réseau de bus Optymo est géré par le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC 90) qui a élaboré en 2008 un contrat de mobilité. Cette démarche, qui ne s'inscrit pas dans une démarche réglementaire, est donc plus contractuelle et élargie au concept de mobilité durable.

La commune est desservie 2 fois le matin, 2 fois le midi et une fois le soir, par une extension de la ligne 24 (Belfort <> Vézelois <> Morvillars – anciennement ligne M) du service Optymo. Cette extension de ligne est une ligne secondaire remplaçant le transport à la demande depuis le 2 mai 2016. Elle ne dessert Méziré qu'aux heures de pointe et se concentre sur les arrêts situés le long de la RD23 : « l'Allan » et « Méziré » et « la Truche » (pour ce dernier, uniquement le matin en semaine).

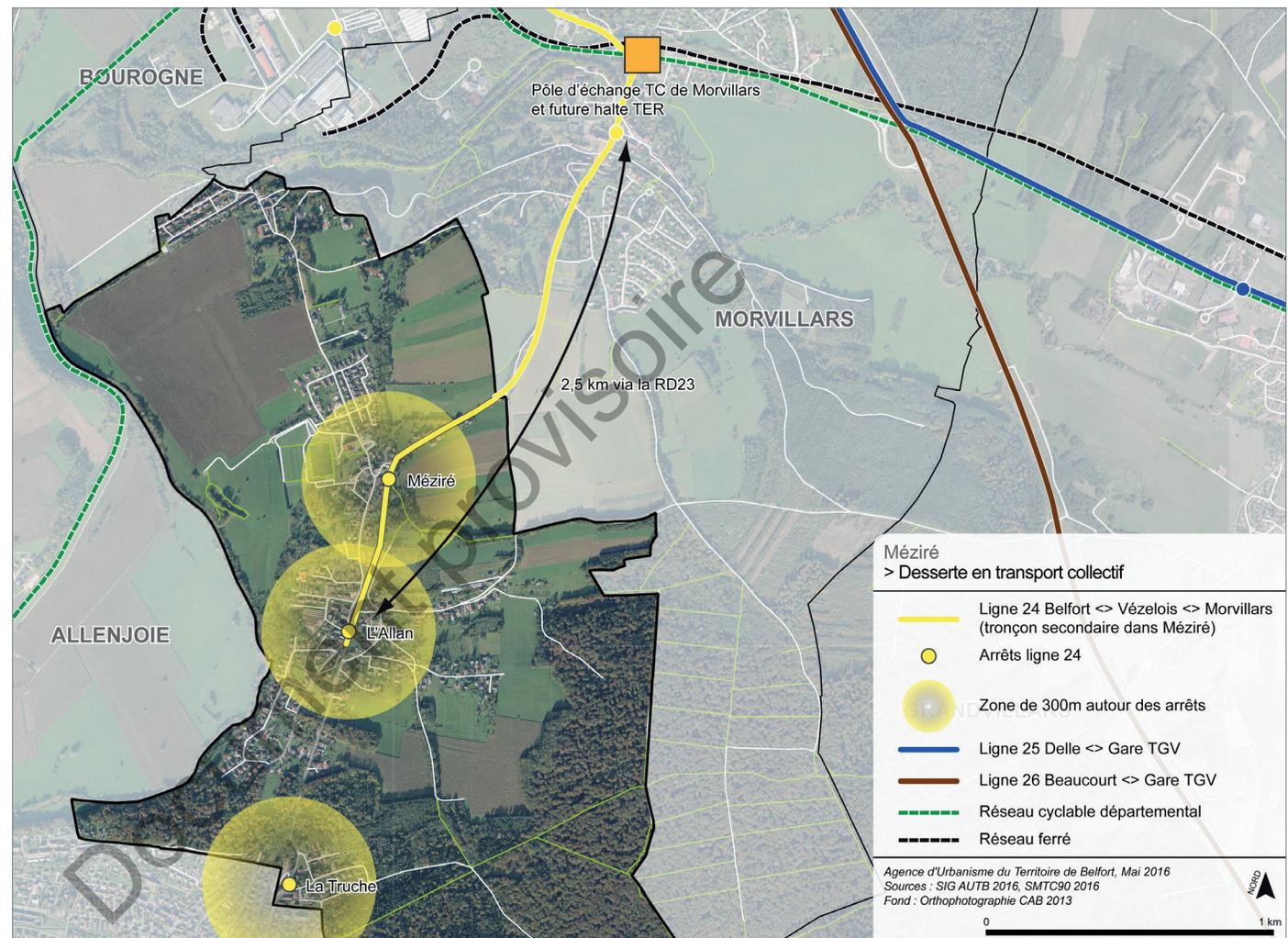
Cette desserte en transports collectifs reste donc faible sur la commune même. Mais le pôle d'échange de Morvillars se situe à 2,5 km environ, via la RD23. Ce pôle d'échange permet aujourd'hui de rejoindre la ligne 24 et la ligne 25 (Delle <> Gare TGV) et sera complété d'ici fin 2017 par la halte TER de la ligne ferrée Belfort <> Delle. Il serait possible aux usagers d'accéder à ce pôle d'échange à vélo, ou en voiture si la future halte TER propose du stationnement.

La commune bénéficie également des services de :

- transports scolaires vers les différents établissements d'enseignement secondaire (collège et lycée) de Belfort, assuré par un bus spécifique (1 aller et retour par jour minimum) ;
- transports des personnes à mobilité réduite (PMR) qui est un service spécialisé et personnalisé effectué de porte à porte.

En septembre 2015, le SMTC 90 a dû déposer en Préfecture le Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée, définissant notamment la liste des arrêts à rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite durant les prochaines années.

À Mézéré, l'arrêt « L'Allan » est accessible aux personnes à mobilité réduite. « La Truche » et « Mézéré » ne sont pas concernés.



Sur la carte, les zones de 300 m autour des arrêts permettent de se rendre compte de la part de la population située proche des transports collectifs. Ainsi, la plupart des habitations est située dans ce périmètre, mais la faible fréquence de la desserte empêche une utilisation performante du réseau.

## 2.2. Proximité du réseau de bus du Pays de Montbéliard

De par sa proximité géographique avec le Doubs et l'agglomération du Pays de Montbéliard, Méziré est située à 1,9 kilomètre de Fesches-le-Châtel et de la ligne 8 du réseau de transports en commun CTPM du Pays de Montbéliard.

Fesches-le-Châtel dispose de 5 arrêts de bus et la ligne 8 part du centre de Montbéliard jusqu'à Audincourt via Badevel et Beaucourt. La fréquence varie d'un bus toutes les 30 à 45 minutes selon les plages horaires de la journée et cette fréquence est plus attractive que celle proposée par la ligne 24 du réseau Optymo.

Les habitants de Méziré peuvent alors autant emprunter le réseau CTPM en se rendant en premier lieu à Fesches-le-Châtel afin d'accéder aux pôles de Beaucourt, Audincourt et Montbéliard.

Travailler la liaison entre Méziré et Fesches-le-Châtel est alors intéressant, et ce pour les véhicules motorisés ou les cycles.

## 2.3. Les modes doux

Méziré bénéficie de grandes liaisons douces à portée départementales à proximité :

- l'euro Vélo 6 qui traverse le département du Doubs au Haut-Rhin et passe au nord-est de la commune ; Elle se prolonge à l'est dans le département du Haut-Rhin jusqu'à Mulhouse ;
- la francoVéloSuisse qui part de l'étang du Malsaucy en direction de la Suisse en passant par Delle, et passe à l'est de la commune ;
- Coté sentiers de randonnée répertoriés, le plus proche se situe vers la commune de Bourogne, au nord de Méziré.

Malheureusement à l'heure actuelle, aucun accès direct à l'Euro Vélo route 6 n'existe depuis le territoire communal à cause des coupures naturelles que forment l'Allan et le Canal du Rhône au Rhin. Aujourd'hui les cyclistes de Méziré doivent par exemple emprunter la RD23 puis la RD52 à Fesches-le-Châtel et enfin tourner sur la RD209 direction Allenjoie.

Sur le territoire communal, le réseau routier et les sentiers se prêtent à la pratique de la marche et du vélo.

La majorité des actifs travaillent hors de la commune et doivent par conséquent de déplacer. On remarque une très forte dépendance des ménages à l'automobile.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une commune structurée autour de deux routes départementales, et principalement autour de la RD23 qui la traverse du nord au sud et qui supporte la majorité du trafic routier.
- La commune est néanmoins apaisée : pas d'accidents sur la période de comptage, et une zone de 30 m seulement affectée par le bruit de part et d'autre de la RD23 entre le carrefour avec la RD39 et la sortie de la zone urbaine, direction Morvillars.
- 200 places de stationnements aménagées et signalées, pour répondre aux besoins des différents équipements publics, notamment le stade. L'offre en stationnement public répond à la demande.
- L'offre en TC est faible avec une desserte en heure de pointe uniquement, via la ligne secondaire rejoignant la ligne suburbaine 24.
- Des infrastructures douces à l'échelle départementales à proximité de la commune, notamment à l'Ouest à Allenjoie, malheureusement sans accès direct.

### LES ENJEUX

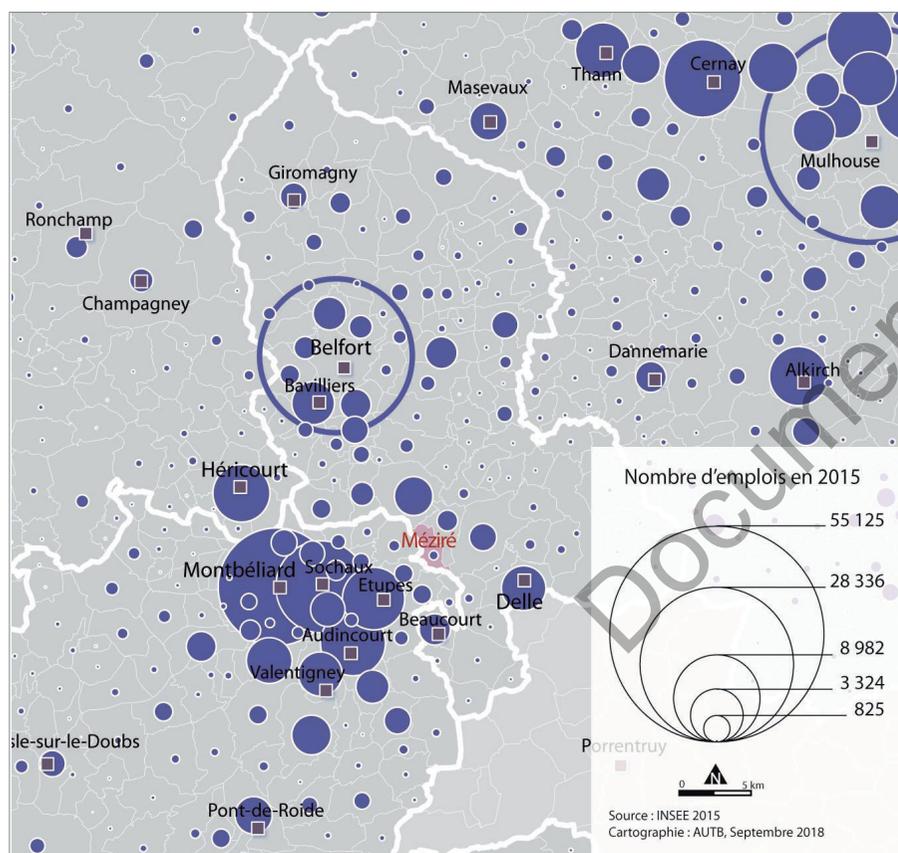
- Valorisation des axes liés au cyclotourisme.
- Réflexion autour d'une liaison douce avec le pôle d'échange TC de Morvillars.

### 3. L'économie

#### 3.1. L'activité économique à Méziré

##### • La proximité de pôles d'emplois d'échelle régionale

En 2015, 100 emplois sont comptabilisés à Méziré. Les communes voisines concentrent davantage d'emplois : Bourgogne (1 797 emplois), Morvillars (523 emplois) et Feschel-Châtel (409 emplois). Montbéliard-Sochaux, Belfort et la Suisse restent les principales sources d'emplois.

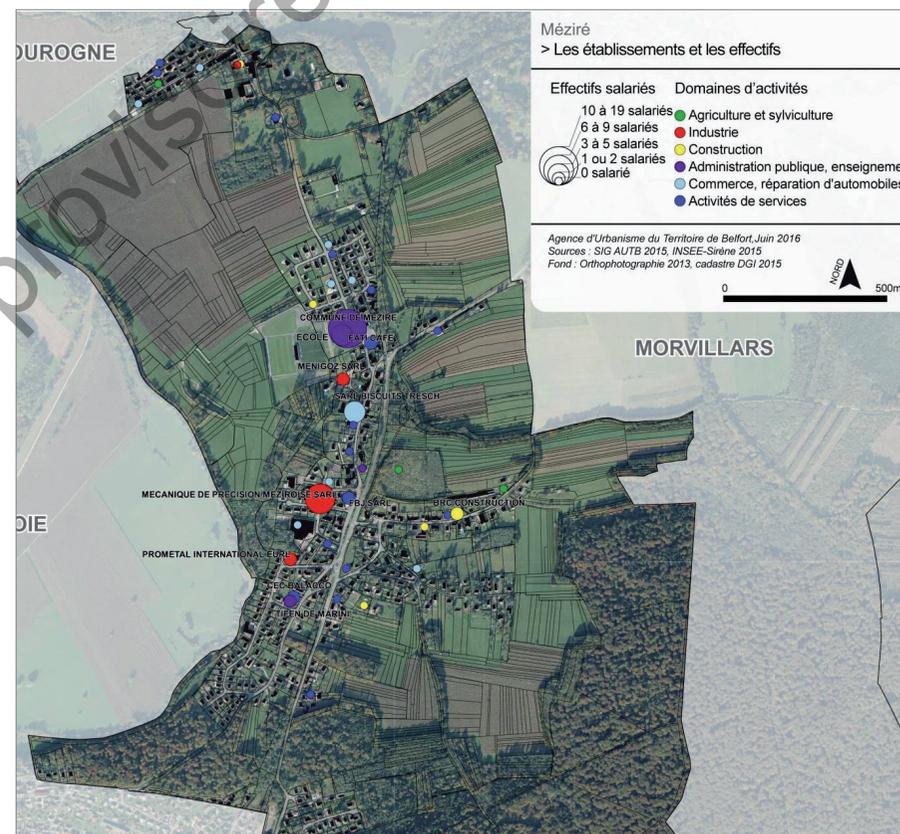


##### • Un tissu économique dominé par des petits établissements

Les emplois localisés à Méziré répondent aux besoins de la population : administration, services...

La majorité des établissements se trouve au sein du bâti résidentiel (profession libérale, artisan, activité à domicile, auto-entrepreneur...).

La Commune (une dizaine d'employés), Mécanique de précision Méziroise (6 à 9 salariés) constituent les plus gros employeurs. Longtemps plus gros employeur, VMC a déménagé son activité à Morvillars.



### 3.2. L'enjeu du devenir du bâtiment Maga meubles

Le bâtiment ex-Maga meubles



Le bâtiment appartient à la famille Viellard. Longtemps vide, il est actuellement occupé par une entreprise mécanique de démontage de véhicules pour fournir la casse de Vellescot.

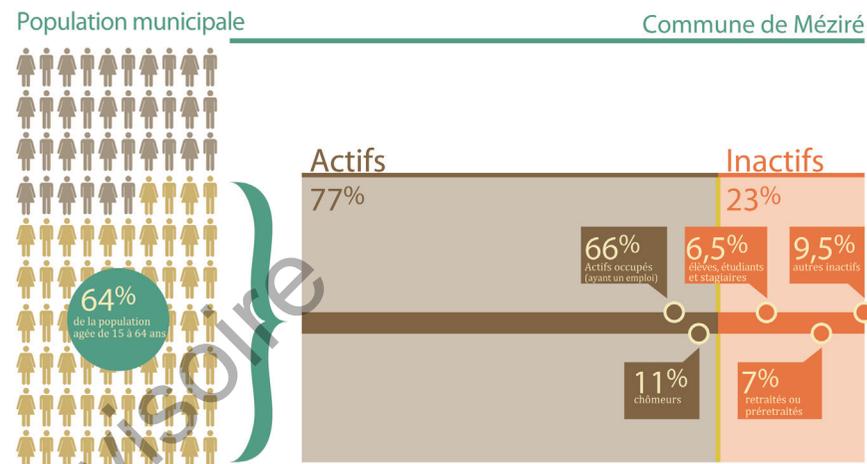
Ce bâtiment est aujourd'hui une verrue paysagère avec le risque de pollution des sols, surtout dans un environnement exclusivement résidentiel. Il y a un réel potentiel de changement d'affectation et notamment vers de l'habitat en raison de sa localisation du bâtiment dans la commune.

### 3.3. La population active de Méziré

#### • La population active en hausse jusqu'en 2010

En 2015, 865 personnes sont en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans), soit 63 % de la population de Méziré.

Parmi cette population des 15-64 ans, 666 sont actifs (occupés et inoccupés), soit un taux d'activité de 77 %. Entre 1999 et 2010, le nombre d'actifs et le taux d'activité ont augmenté.



La population active de Méziré en 2015 et son évolution depuis 1999

	1999	2010	2015	1999-2015
Population des 15-64 ans	822	897	865	+43
<b>Population active totale</b>	<b>578</b>	<b>690</b>	<b>666</b>	<b>+88</b>
<b>Taux d'activité de la population</b>	<b>70 %</b>	<b>77 %</b>	<b>77 %</b>	-
Population active ayant un emploi	514	591	565	+51

Source : INSEE 2015

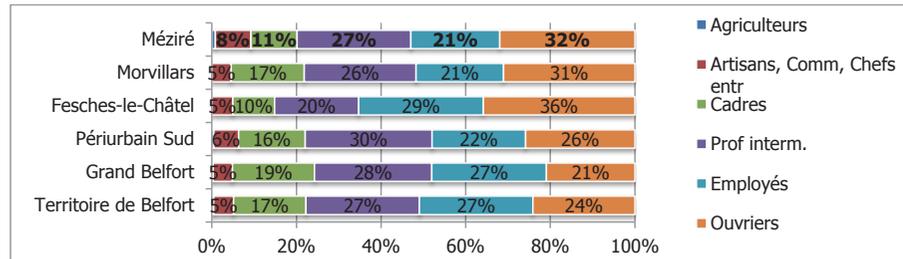
Parmi les actifs, il y a les actifs occupés (qui travaillent) et inoccupés (chômeurs). Ces derniers sont nombreux à Méziré avec 12 % de la population des 15-64 ans.

La zone d'emploi Belfort-Montbéliard avec celle de Le Creusot-Montceau sont les territoires régionaux les plus touchés par le chômage. La crise a fortement impacté le marché du travail local jusqu'en 2013 (12,6 %). Le taux de chômage a depuis baissé : 9,9 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

565 actifs sont occupés, soit un taux d'emploi de 65 % (rapport entre les actifs occupés et la population 15-64 ans). 93 % des actifs occupés sont salariés, majoritairement en CDI ou travaillant dans la fonction publique.

### • Un accroissement des catégories socio-professionnelles les plus élevées

Les CSP des actifs occupés en 2015

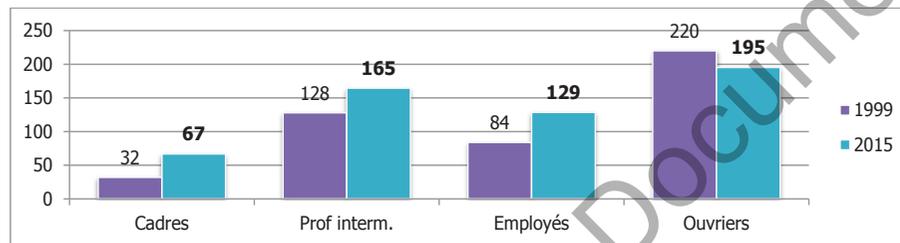


Source : INSEE 2015

En 2015, les ouvriers sont plus nombreux à Méziré avec 32 % des actifs occupés. On retrouve également des taux élevés dans les communes du sud du département et du Pays de Montbéliard. Cela s'explique par la proximité du marché du travail du Pays de Montbéliard davantage industriel. Néanmoins, on retrouve de nombreuses professions intermédiaires\* : 27 % des actifs occupés.

Les catégories socio-professionnelles ont évolué depuis 1999. Ce sont surtout les catégories socio-professionnelles les plus élevées qui ont le plus progressé en raison de la tertiairisation de l'emploi local et de l'élévation du niveau de formation des actifs.

L'évolution des CSP des actifs occupés entre 1999 et 2015



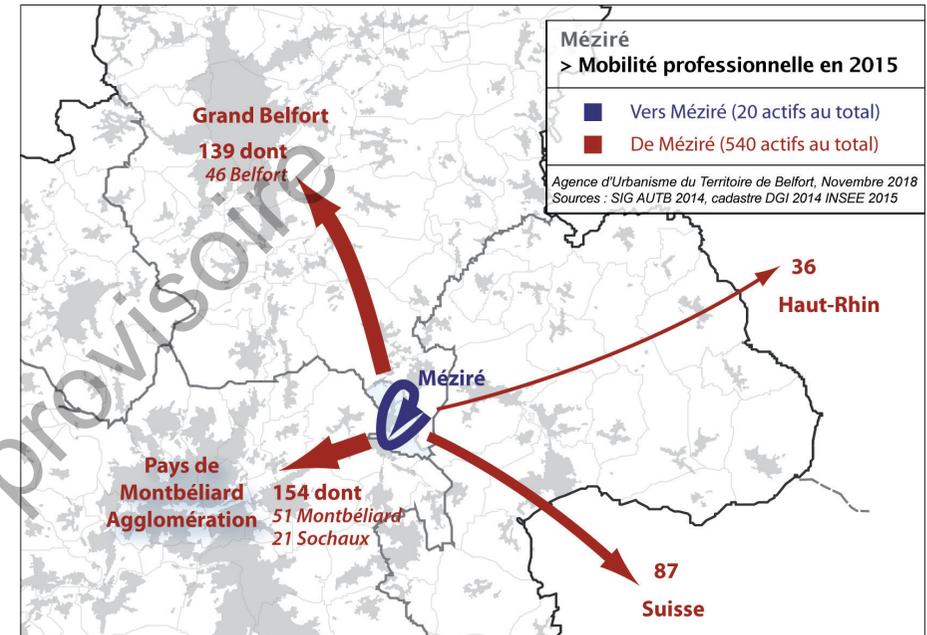
Source : INSEE 2015

### 3.3. Une commune résidentielle

L'équilibre emploi et actifs occupés qui résident à Méziré est très déficitaire (ratio de 0,2 emplois pour 1 actif occupé) du fait de la proximité de pôles d'emploi régionaux. Méziré a les caractéristiques d'une commune résidentielle.

\* Les professions intermédiaires occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés : technicien, agent de maîtrise, contremaître, instituteurs, infirmières, assistantes sociales...

L'éloignement résidentiel des actifs lié à la périurbanisation entraîne une dissociation croissante entre lieu de résidence et lieu d'emploi. En 2015, plus de 540 personnes quittent quotidiennement Méziré pour travailler.



Les actifs se dirigent vers Montbéliard : 154 habitants de Méziré travaillent dans le Pays de Montbéliard. Ils sont autant à se diriger vers Belfort : 139 personnes travaillent dans l'agglomération belfortaine dont 46 à Belfort.

Le marché du travail suisse est attractif avec 87 habitants de Méziré qui traversent quotidiennement la frontière pour travailler.

### 4. Les équipements et les services à la population

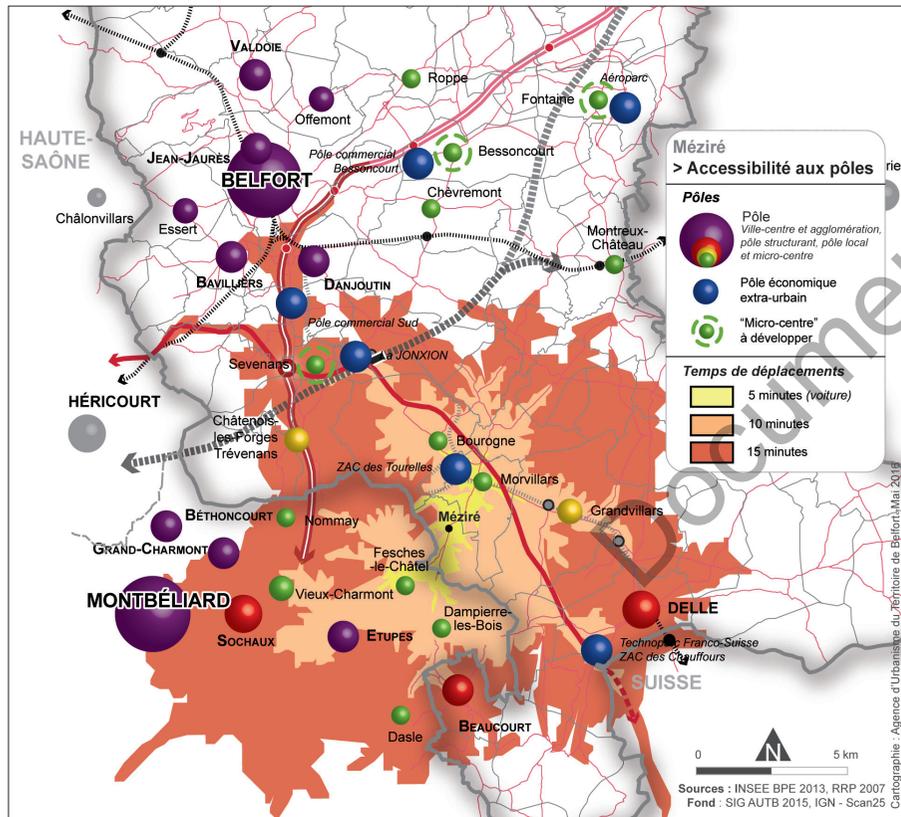
Les services à la population regroupent l'ensemble de nos pratiques sociales : s'approvisionner, se divertir, exercer un sport, se soigner, s'investir dans une association, s'habiller, s'instruire, ... En ce sens les équipements et services ont un rôle central dans la vie des habitants et doivent pouvoir répondre à leurs besoins.

### 4.1. Aux frontières des 3 intercommunalités

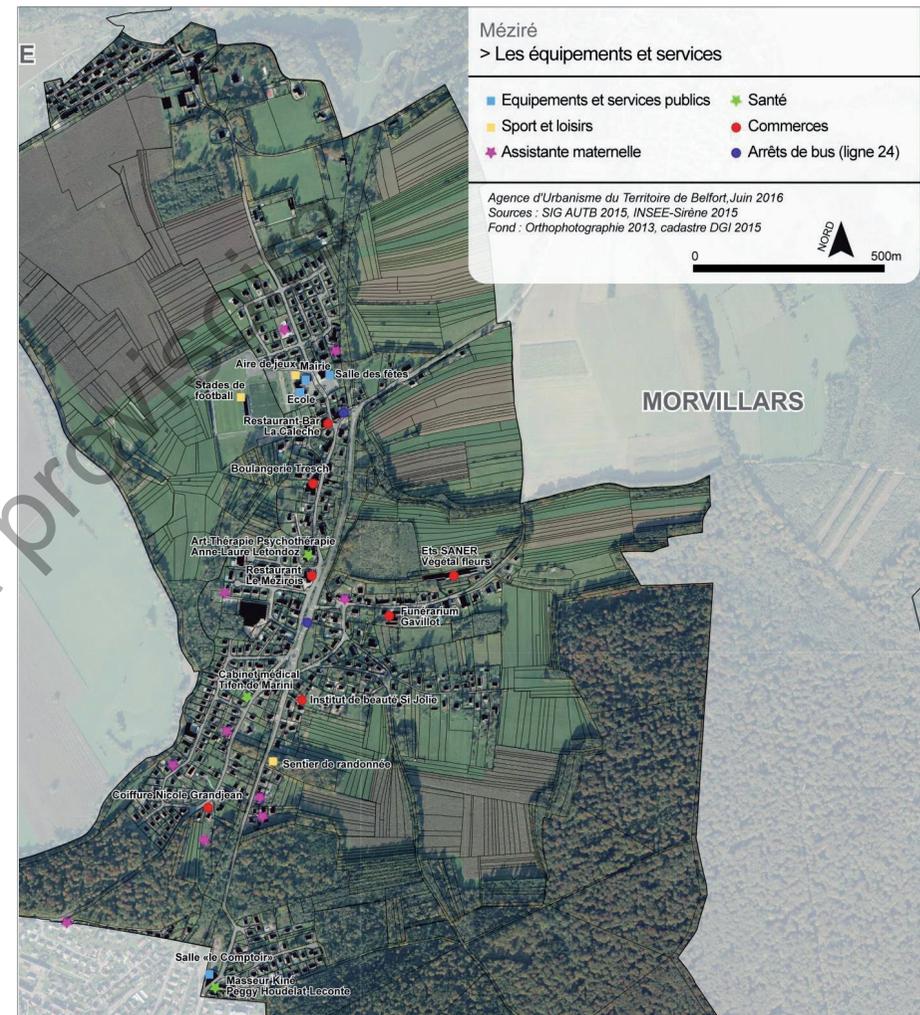
Méziré se situe aux limites des intercommunalités de la CA Belfortaine, du Pays de Montbéliard et du Sud Territoire.

La commune se situe à 5 minutes de la RN1019 et des 2 micro-centres de Morvillars et Bourogne. Il y a aussi la proximité de Grandvillars. Méziré ne bénéficie pas de la proximité de l'A36 et se trouve donc plus éloignée des services et les équipements d'un niveau supérieur.

Cependant, Méziré se positionne à moins de 10 minutes de l'espace médian et des équipements d'envergure métropolitaine (gare TGV, futur hôpital médian...).



### 4.2. Les équipements et les services : une offre essentiellement de proximité



### • La petite enfance et l'école

En accueil en petite enfance, il y a 5 assistantes maternelles agréées à Méziré (source CAF).

Méziré dispose d'une école maternelle et d'une école élémentaire. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école maternelle accueille 45 élèves (13 en PS, 17 en MS et 15 en GS). 92 élèves sont accueillis à l'école élémentaire.

#### Les écoles et le périscolaire



Photos : AUTB, juin 2016

Un service périscolaire a été mis en place avec un accueil périscolaire (matin et soir) et une restauration pour le repas du midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les enfants bénéficient de ce service dans les nouveaux locaux du bâtiment d'accueil de loisirs, jouxtant l'école. Il y a aussi un centre aéré sans hébergement, durant les vacances scolaires.

Pour l'enseignement secondaire, Méziré appartient au secteur du collège Lucie Aubrac à Morvillars.

### • Des professionnels de santé

L'offre de service de santé est de proximité à Méziré avec :

- un médecin généraliste (Tifen De Marini-Balacco, rue de Feschés-le-Châtel),
- un masseur-kinésithérapeute (Peggy Houdelat-Lecomte, rue de la Truche), et
- un psychothérapeute (Anne-Laure Letonoz, grande rue).

La commune reste à proximité des pôles de Feschés-le-Châtel, Morvillars et Bourogne qui offrent tous les autres équipements et services de santé (infirmier, chirurgien-dentiste...).

La nouvelle organisation de l'offre hospitalière positionne Méziré à 10 minutes de l'hôpital médian à Trévenans. De plus, une clinique privée s'installera à Meroux. Sur ce site, il y a un cabinet dentaire et un cabinet d'ophtalmologues.

### • Des commerces de proximité à Méziré et une offre abondante et diversifiée à moins de 15 minutes

La commune possède plusieurs commerces :

- La boulangerie Tresch, grande rue,
- Le restaurant Le Mézirois, grande rue,
- Le restaurant-bar La Calèche, route de la Forge,
- Un salon de coiffure Nicole Grandjean, rue de Feschés-le-Châtel,
- Un institut de beauté Si Jolie, rue Haute,
- Les pompes funèbres Gavillot et un funérarium, rue de Grandvillars.

#### Les commerces



Source : photos AUTB, juin 2016

La commune se situe à plus de 10 minutes des principales zones commerciales de l'agglomération Belfortaine (ZAC des Prés à Andelnans, ZAC de Botans) et du Pays de Montbéliard (Les Pieds des Gouttes à Montbéliard et les Arbletiers à Audincourt). A moins de 10 minutes, il y a une offre en supermarchés à Dampierre-les-Bois, et Grandvillars.

### • Les équipements et services publics

**En matière d'équipements de sports et de loisirs**, il y a plusieurs aires de jeux pour enfants, les stades de football, le sentier de randonnée « sentier de la Grosse Ragie ».

*Les équipements de sports et loisirs*



Source : photos AUTB, mai 2016

**En termes d'équipements et de services administratifs**, il y a la Mairie, la salle des fêtes en face de la mairie. Il n'y a pas de cimetière sur le territoire communal. Les communes de Morvillars et Méziré se partagent le cimetière situé à l'entrée de Morvillars.

*La Mairie, la salle des fêtes*



Source : photos AUTB, mai 2016

**En équipements culturels**, il y a l'église de Morvillars qui est aussi partagée avec Méziré. Il y a aussi une chapelle qui appartient à la famille Viellard.

**L'animation du village** est assurée par plusieurs associations : le comité des fêtes avec la fête de l'Escargot, l'association culturelle (gym, tennis de table, danse...), la farandole, le club du 3<sup>ème</sup> âge, l'AS Méziré-Fesches-le-Châtel, Waggis du Doubs...

### • La couverture numérique et les réseaux d'énergie

Une couverture numérique avec un réseau internet via ADSL correcte excepté dans le quartier des Forges et aux Rondages.

La fibre optique est installée à la mairie et aux écoles.

### • Le traitement des déchets

La compétence appartient à Grand Belfort avec une collecte des déchets ménagers tous les mercredis (poubelle marron). Le traitement des déchets est réalisé par le SERTRID à Bourogne.

La collecte des déchets emballages recyclables (poubelle jaune) est effectuée le lundi des semaines paires.

Les déchèteries les plus proches sont à Danjoutin, ZAIC du Grand-Bois et Châtenois-les-Forges. Elles sont relativement éloignées de Méziré. Les déchets verts peuvent être déposés à Morvillars. La déchetterie de Fêche-l'Eglise dans la CCST est plus proche et il serait opportun qu'une solution puisse être trouvée pour que les Mézirois puissent l'utiliser.

### • Les réseaux d'eau potable et d'assainissement et le traitement des déchets

Les réseaux d'eau potable et d'eaux usées participent au niveau d'équipement de la commune de même que le ramassage des déchets ménagers.

Ces thématiques sont abordées dans le volet environnemental du PLU (cf. État Initial de l'Environnement).

**CE QU'IL FAUT RETENIR**

- Une commune résidentielle avec peu d'emplois.
- Une forte attractivité économique du Pays de Montbéliard.
- Des d'équipements et de services à la population essentiellement de proximité.

**LES ENJEUX**

- Une proximité et la qualité des services à la population, favorisant l'accueil de nouvelles familles et le maintien des personnes âgées plus nombreuses.
- Un équipement et/ou service pour les adolescents.
- La mutualisation avec d'autres communes voisines pour des équipements et services (Morvillars, Fesches-le-Châtel...).
- Le devenir du bâtiment Maga meubles.

Document provisoire

Document provisoire

## PARTIE D

# État initial de l'environnement



Document provisoire

L'état initial de l'environnement s'appuie sur des données et informations issues :

- du porter à connaissance (PAC) de l'État ;
- du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le Bassin versant de l'Allan en cours d'élaboration ;
- de l'étude « Trame verte et bleue » réalisée dans le cadre du SCoT du Territoire de Belfort réalisée en 2011-2012 ;
- de données environnementales de différentes sources (DREAL, conseil départemental du Territoire de Belfort, SCoT 90, Atmo Franche-Comté...).

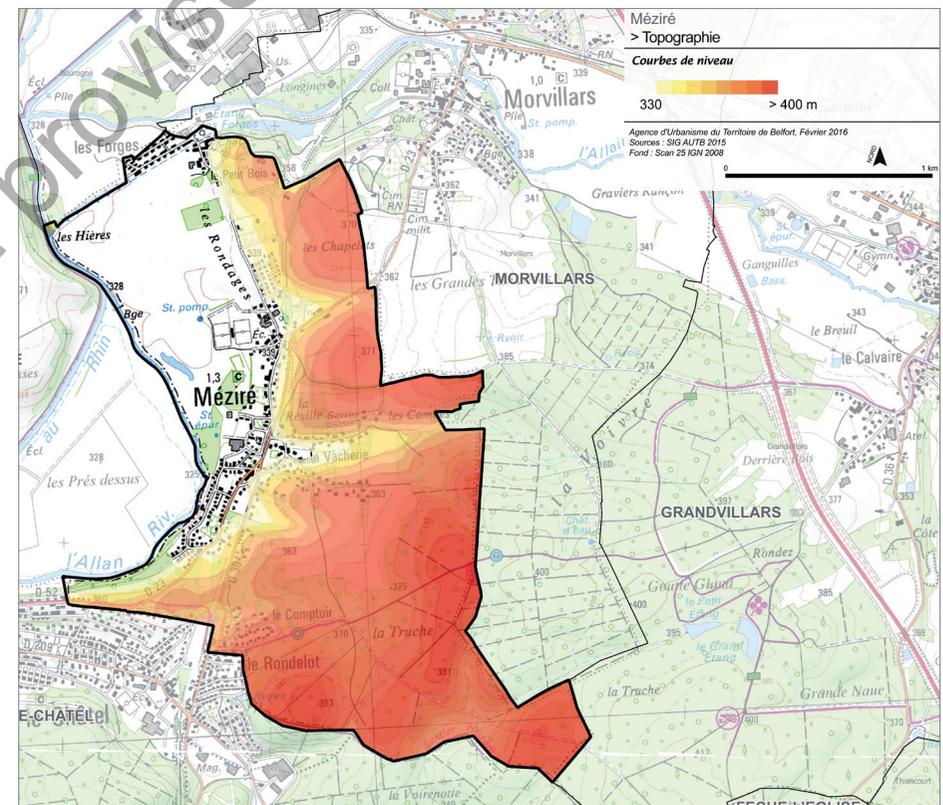
## 1. Le contexte géo-climatique et géomorphologique

### 1.1. Méziré, entre plaine et vallons

La zone urbaine de la commune de Méziré s'étire du Nord au sud en limite de la vallée alluviale de l'Allan à l'Ouest et des vallonnements à l'Est, entrecoupés de vallons transversaux.

Le point bas se situe en limite communale avec Allenjoie le long de l'Allan, côté 325 m.

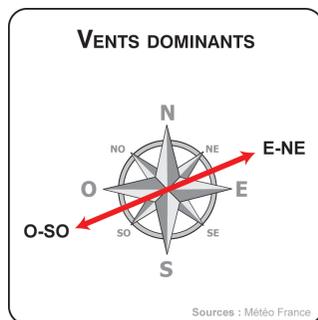
Le point haut est en partie Sud du ban communal au lieu-dit « Le Rondelot » à 393 m d'altitude.



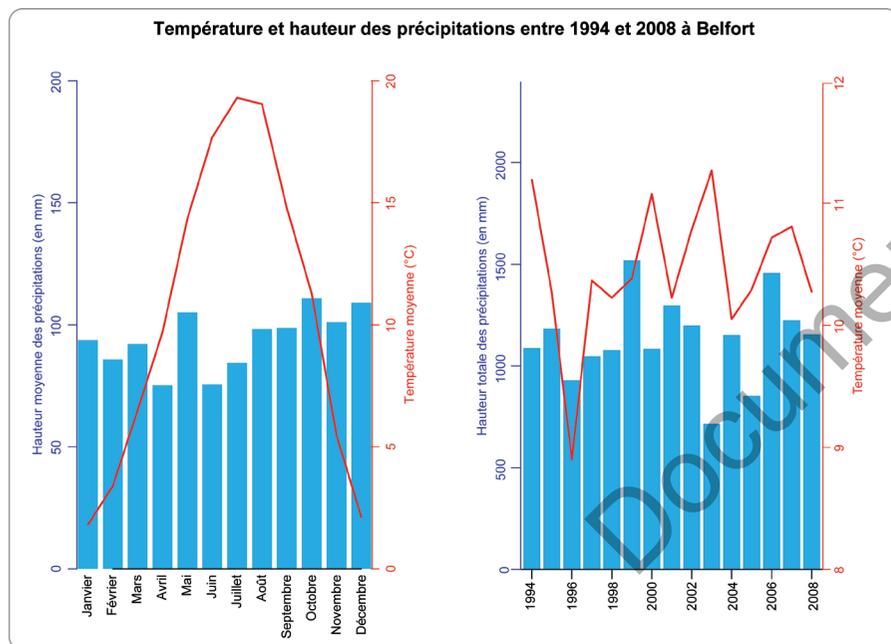
## 1.2. Un climat semi-continental

Le Territoire de Belfort est marqué par un climat semi-continental. Sa situation entre les massifs des Vosges et du Jura en fait une zone de pénétration privilégiée des vents et des perturbations.

Les vents dominants s'orientent parallèlement aux reliefs principaux selon un axe Ouest-Sud-Ouest/Est-Nord-Est. Les vents d'Est, froids et secs en hiver, possèdent des vitesses faibles à modérées. Les vents d'Ouest sont humides et s'étalent sur toute l'année.



La station météo la plus proche, est Belfort.



Les précipitations moyennes annuelles enregistrées à la station de Belfort sont relativement importantes et connaissent des variations saisonnières peu marquées. C'est en hiver que se produisent les précipitations maximales du fait d'averses pluvieuses ou neigeuses. Au printemps et en été, la pluviométrie est plus faible. Néanmoins, les averses orageuses estivales peuvent générer des quantités d'eau importantes.

Les précipitations moyennes annuelles enregistrées à la station de Belfort sont relativement importantes et connaissent des variations saisonnières peu marquées. C'est en hiver que se produisent les précipitations maximales du fait d'averses pluvieuses ou neigeuses. Au printemps et en été, la pluviométrie est plus faible. Néanmoins, les averses orageuses estivales peuvent générer des quantités d'eau importantes.

La température moyenne annuelle est de 9,7 °C. Caractéristique du climat semi-continental, les hivers peuvent être relativement rudes avec plus de 75 jours de gel enregistrés par an. L'été est généralement assez contrasté avec des écarts de température parfois importants. En plaine, des températures supérieures à 30 °C sont régulièrement observées en juillet et en août.

## 1.3. Des sols alluvionnaires avec des marnes et des calcaires

La structure géomorphologique fait apparaître une faille orientée Nord-Sud le long de l'ancienne voie ferrée qui délimite deux faciès différents :

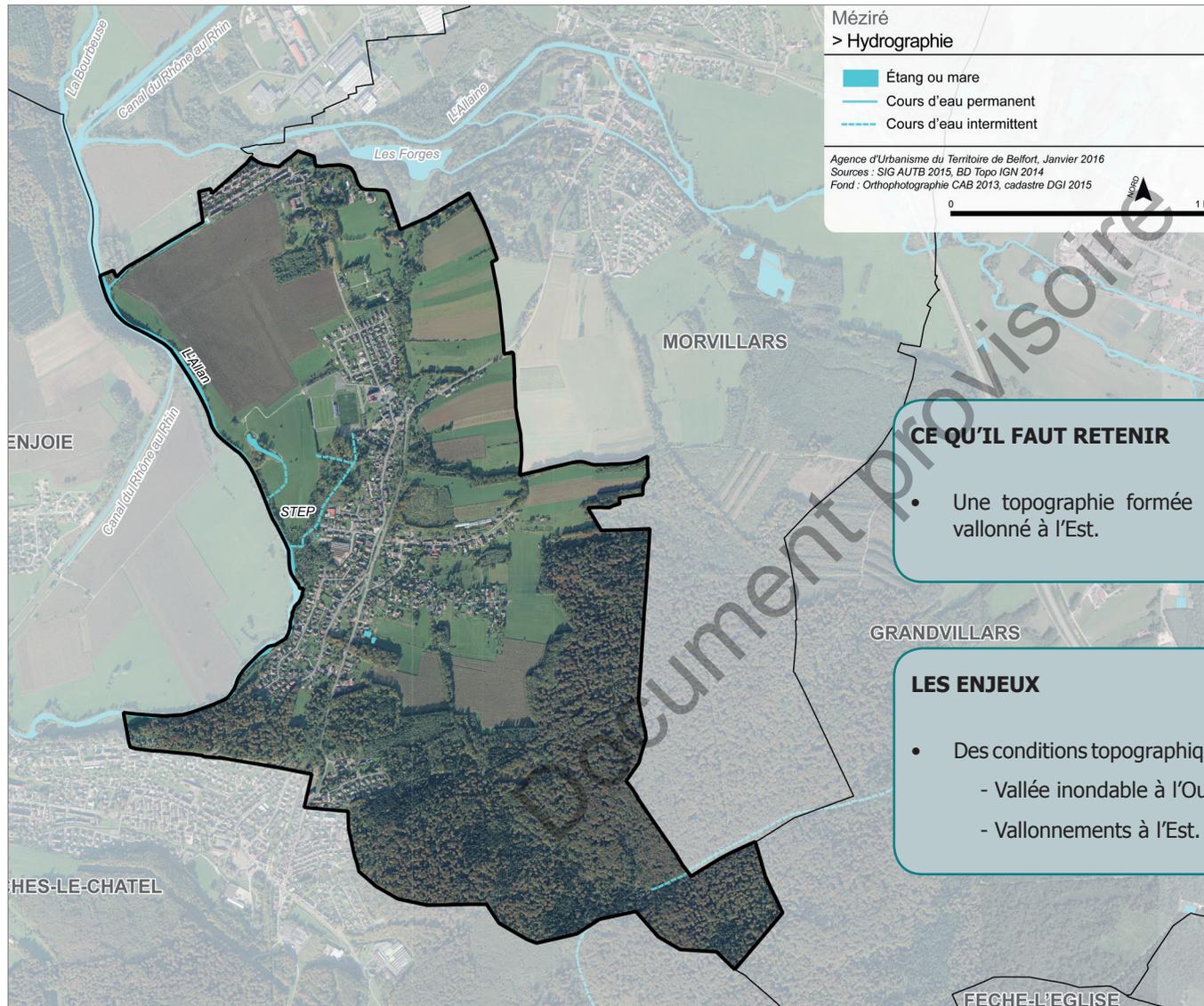
- À l'Est, des calcaires affleurants (J) partiellement surmontés de sédiments alluvionnaires d'origine quaternaire ancien d'origine éoliens (Oex). Cette structure favorise l'existence de nappes phréatiques à moyenne profondeur dont l'écoulement rapide favorise la vulnérabilité (absence de filtration).
- À l'Ouest, un faciès marneux (g1) est surmonté à proximité de l'Allan par un sol alluvionnaire récent (Fz, Fp). Située en contrebas, cette zone est fréquemment inondée.

## 1.4. Allan et canal en limite communale

En limite communale avec Allenjoie, Méziré est longée par l'Allan et une partie du canal du Rhône au Rhin qui fusionnent.

L'Allaine prend sa source dans le Jura suisse, traverse Delle, et conflue avec la Bourbeuse en amont de Méziré pour former l'Allan. Celui-ci prolonge son cours en obliquant vers le Sud-Ouest et traverse ensuite des zones très urbanisées (agglomération de Montbéliard). Le bassin versant de l'Allan est étendu sur deux massifs : le massif des Vosges et le massif du Jura. En amont de la confluence avec la Savoureuse, ce bassin versant a des caractéristiques similaires à celles du Doubs. Quelques petits cours d'eau intermittents rejoignent l'Allan sur la commune de Méziré. Entre la zone urbaine et l'Allan, se trouve une plaine agricole inondable.

La commune est également longée par le canal du Rhône au Rhin qui a été conçu comme un maillon nécessaire pour connecter les ports maritimes du Nord de l'Europe avec ceux de la Méditerranée.



#### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une topographie formée d'une vaste plaine inondable et d'un relief plus vallonné à l'Est.

#### LES ENJEUX

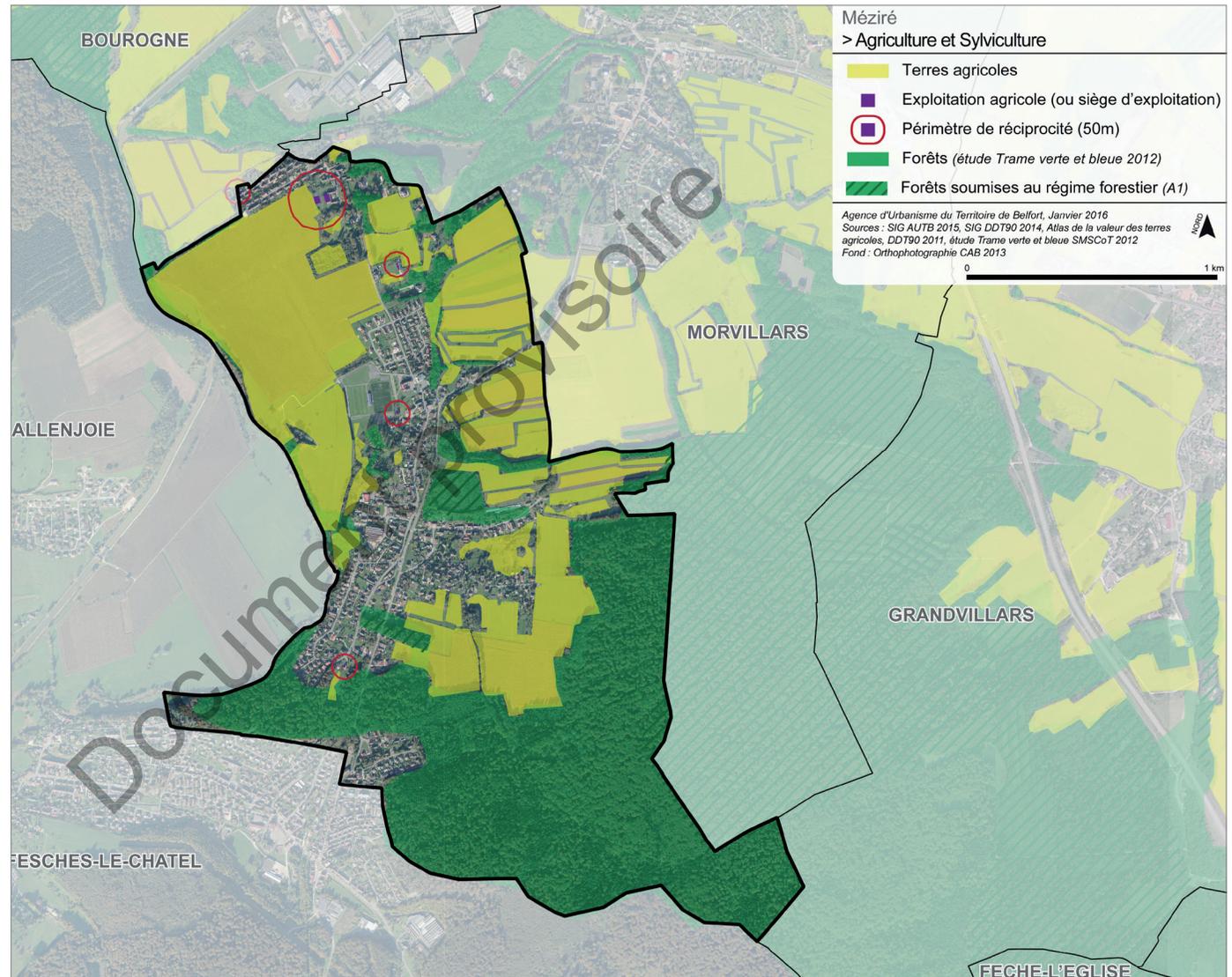
- Des conditions topographiques et hydrographiques qui orientent l'urbanisation :
  - Vallée inondable à l'Ouest,
  - Vallonnements à l'Est.

## 2. Les ressources agricoles et forestières

L'activité agricole et sylvicole repose sur la disponibilité du foncier, sur la qualité des sols et sur le bon fonctionnement des exploitations en termes de proximité et de capacité à se développer.

Par ailleurs ces activités contribuent à la qualité des paysages et à la biodiversité.

La carte ci-contre présente la part des espaces dédiés à l'agriculture et à la forêt avec la localisation des bâtiments abritant des animaux.



## 2.1. L'espace agricole

La commune de Méziré est rattachée au canton de Grandvillars, canton bien agricole avec une surface agricole utile (SAU) de 3 004 hectares et qui comptait en 2010, 64 exploitations agricoles recensées, dont 26 ayant une surface de plus de 50 hectares (source RGA 2010, données DRAAF).

Les productions agricoles sont assez diversifiées avec des céréales, des ateliers bovins lait, bovin viande, ovins / caprins viande ou encore polyculture élevage.

Il n'y a plus de sièges d'exploitation agricoles sur la commune de Méziré.

À noter toutefois que la commune comptait encore en 2000, 6 exploitations agricoles (ayant leur siège sur la commune), principalement de très petites exploitations familiales (chiffre stable depuis 1988, source données RGA 2010).

Les données issues du PAC de l'État nous indiquent que 3 bâtiments abritent des ovins et / ou des caprins.

Ces trois exploitations relèvent du règlement sanitaire départemental (RSD) et sont présentes sur le territoire communal de Méziré (l'adresse indiquée n'est pas systématiquement l'adresse du site de l'activité) :

- DE MARINI Marie – 8, rue de la Promenade – 90120 MÉZIRÉ (ovins et caprins) ;
- GANGLOFF Jean-Pierre – 18 Grande Rue – 90120 MÉZIRÉ (ovins et caprins) ;
- LOROL Thierry – 15 rue de l'ÉGLISE – 90120 MÉZIRÉ (ovins).

5 exploitations des communes voisines exploitent environ 93 hectares de SAU sur le territoire communal. Toutes ces exploitations sont des exploitations agricoles professionnelles de taille conséquente, dont 4 sont en Gaec. Elles ont leur siège d'exploitation situé sur les communes de Saint-Dizier-l'Évêque, Villars-le-sec, Grandvillars et Fêche-l'Église. Une exploitation (Gaec) parmi celles-ci exploite 64 hectares sur Méziré, deux exploitations parmi ces 5 exploitent moins de 5 hectares sur Méziré.

La commune de Méziré est incluse dans l'aire géographique de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) du Gruyère.

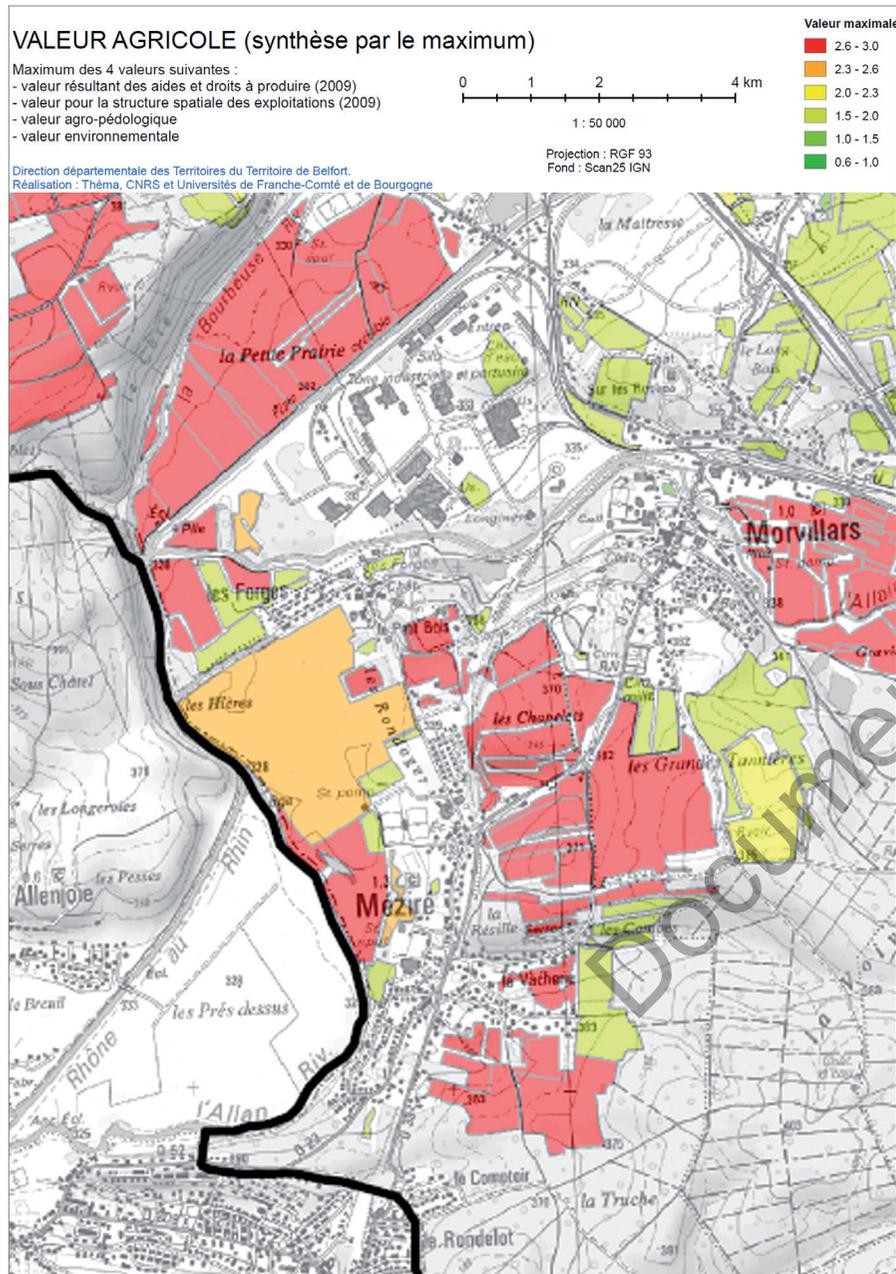
Un des enjeux consiste à assurer le bon fonctionnement des exploitations : capacité à rejoindre aisément les parcelles, proximité des exploitants qui sont tous hors de Méziré.

Un atlas de la valeur des terres agricoles est mis à disposition par la DDT90 depuis mars 2011. C'est un outil de connaissance qui donne un indice de valeur à chaque parcelle agricole. Un indice final est obtenu par la combinaison de quatre valeurs différentes relatives à la qualité agro-pédologique des sols, l'environnement, la structure spatiale des exploitations et les droits et aides à la production. Ces différents points de vue thématiques permettent de retranscrire l'ensemble de ce qui fait la valeur d'une terre agricole. Cependant, certains critères évoluent et les valeurs affichées en 2011 doivent être considérées à cet instant.

Le territoire agricole de Méziré présente une bonne à très bonne valeur agricole (carte des valeurs par le maximum selon les données de l'atlas des terres agricoles de la DDT 90), en particulier sur toute la partie Est de la commune, vers Morvillars.

Ceci s'explique par la forte valeur agro-pédologique des terrains, la part importante de parcelles exploitées en céréales en témoignent. En effet, au regard de la pédologie, les terrains agricoles de la vallée de l'Allan sont contraints par l'hydromorphie, alors que les sols à l'Est sont des sols aérés de plateaux souvent profonds et donc de très bonne qualité

La valeur environnementale est assez faible.



**ENJEU**

- La préservation du foncier agricole est donc une urgence et un enjeu fort pour le maintien d'une agriculture durable. Le foncier agricole en périphérie des villes notamment est indispensable au développement des circuits courts. C'est également un élément essentiel au maintien des continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité.

Document provisoire

## 2.2. Les espaces forestiers

La forêt communale de Méziré relève du régime forestier (article L.211-1 du Code forestier) et est donc gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

La forêt publique de Méziré a la particularité d'être en indivision avec celle de Morvillars. Sur le territoire communal de Méziré, cette forêt intercommunale ne comprend que 2 parcelles (voir plan de situation des forêts) pour environ 5 hectares, proches du centre bourg et potentiellement menacées par l'étalement urbain.

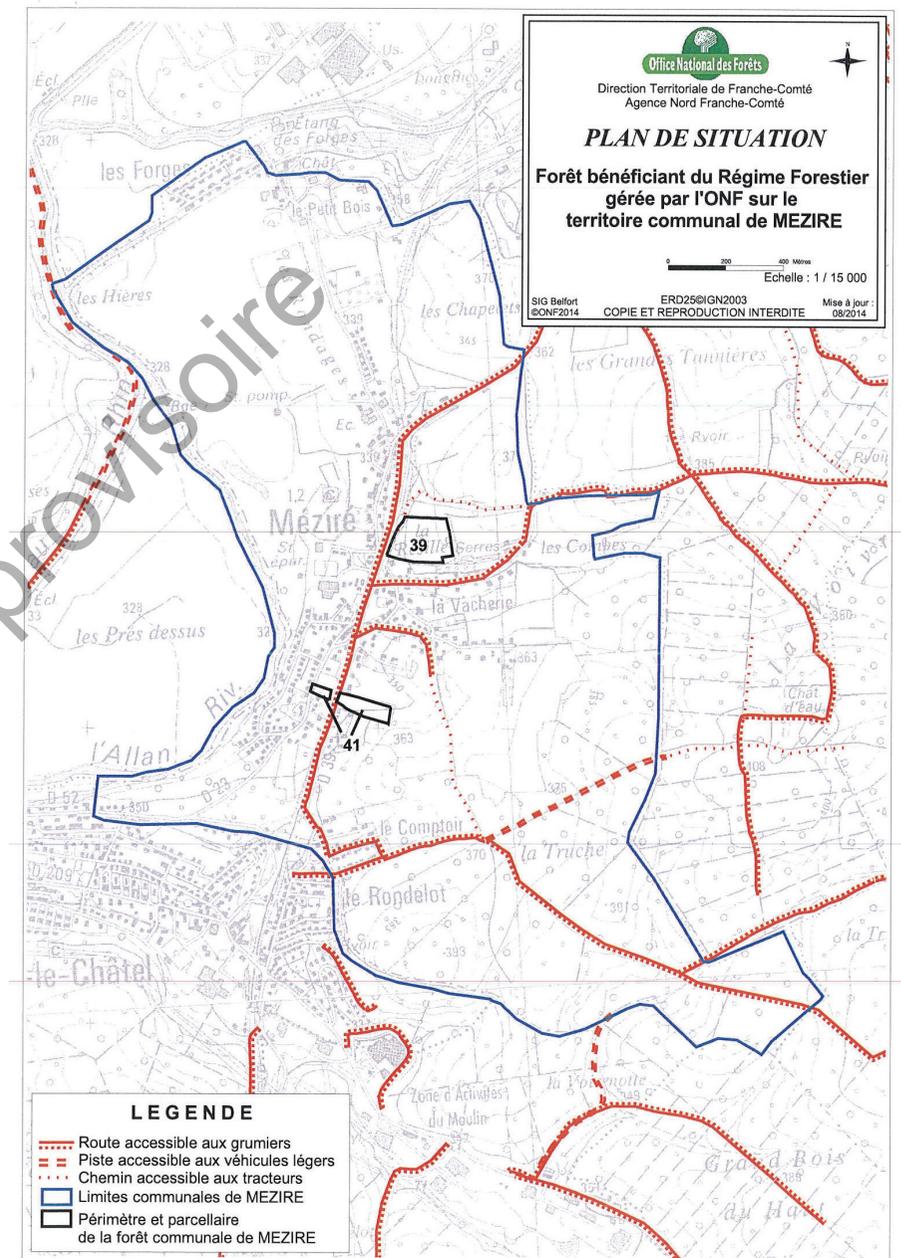
De plus, la rédaction du PLU est l'occasion de réfléchir à la desserte forestière (comment sortir les bois de la forêt) et à l'accès aux massifs forestiers. Il conviendrait donc d'étudier la desserte des bois de la parcelle 39 et de prévoir une place de dépôt de bois en parcelle forestière 41 en limite de la route Fesches-le-Châtel.

La parcelle 41 abrite un arboretum.

Il est important de rappeler que la forêt publique remplit plusieurs fonctions :

- production de bois d'oeuvre (bois de construction, ameublement), de bois d'industrie (pâte à papier, panneaux de particules), de bois d'énergie (bois de feu) ;
- fonction environnementale : habitats pour la faune et la flore, corridor écologique qui permet la migration des espèces ;
- fonction sociale : cadre de vie et lieu de détente (randonnée, cueillette) ;
- préservation de la qualité de l'eau.

La forêt de Méziré a essentiellement un rôle de production de bois même si les autres fonctions sont également présentes.



## 2.3. La gestion de l'eau potable et l'assainissement

En début de chapitre, le contexte physique présente le réseau hydrographique sur le territoire de Méziré. Il est composé du canal et de l'Allan.

### 2.3.1. Les documents de cadrage

#### Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE 2016-2021 est élaboré pour répondre à la directive-cadre sur l'eau. Il fixe des objectifs de bon état pour tous les milieux et décline des orientations fondamentales pour le bassin versant.

#### Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Un des objectifs du SDAGE 2010-2015, la réalisation d'un SAGE sur le bassin versant de l'Allan, a été mis en place sur ce bassin versant regroupant les 102 communes du Territoire de Belfort, des communes du département du Doubs et de la Haute-Saône. Méziré fait partie du bassin versant de l'Allan, intégré au SAGE du même nom, qui couvre une superficie de 870 km<sup>2</sup>. L'établissement public territorial de bassin Saône – Doubs (EPTB) a été désigné comme structure porteuse assurant l'animation.

### 2.3.2. La qualité des masses d'eau superficielles

L'Allaine : sur la station de Morvillars (en amont de Méziré), les données 2017 montrent un état écologique moyen car plusieurs paramètres ne respectent pas le bon état sur l'année. L'état chimique est qualifié de mauvais en 2017 (comme en 2016). En 2015, l'état chimique était en bon état, la qualité chimique du cours d'eau a diminué au cours des années précédentes. Un des objectifs du SDAGE 2016-2021 est de retrouver un bon état chimique et écologique de l'Allan à l'échéance 2027.

### 2.3.3. La ressource en eau potable

L'unité de gestion de l'eau potable est la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, en régie. Méziré est alimentée par le puits de Morvillars qui alimente également d'autres communes. L'eau captée est issue de la nappe alluviale de l'Allaine qui permet d'alimenter environ 8 000 personnes dans le Sud du territoire. La nappe alluviale de l'Allaine est très sensible aux pollutions diffuses et tout rejet dans la rivière peut nuire à la qualité de l'eau captée. Le captage de Morvillars compte parmi les cinq captages déclarés prioritaires par le SDAGE (« captage Grenelle ») dans le Territoire de Belfort. Pour la production, un appoint est réalisé depuis le feeder Mathay via Dambenois.

Le volume d'eau potable consommé par la commune était de 52 278 m<sup>3</sup> pour 594 abonnés en 2016 (1 391 habitants). Le rendement de distribution du réseau s'élève à 78,5 %.

## 2.3.4. L'assainissement

La commune de Méziré est assainie par un système d'assainissement collectif à l'exception de 4 habitations isolées.

La commune dépend du Grand Belfort. Un zonage d'assainissement a été réalisé par la communauté et approuvé par cette dernière en décembre 2006.

*Le zonage d'assainissement devra être complété si besoin (extension de zones urbanisables), parallèlement à l'élaboration du dossier de PLU et en cohérence avec celui-ci.*

Le réseau d'assainissement de la commune de Méziré est relié à la station d'épuration de Bourgogne ZI.

Cette station d'une capacité de traitement de 5 000 équivalent-habitants est déclarée conforme en traitement à partir de l'auto-surveillance de ses rejets en 2013.

### 2.3.5. Les eaux pluviales

Les eaux pluviales sont gérées par la Communauté d'agglomération du Grand Belfort qui a compétence en matière de collecte et de traitement des eaux pluviales.

Les prescriptions fixées par le Grand Belfort sont les suivantes :

- tout rejet direct d'eaux pluviales issu des parcelles privées dans le réseau pluvial du Grand Belfort est exclu (sauf impossibilité technique),
- le stockage et la restitution à faible débit, pour limiter les surcharges dans le réseau du Grand Belfort, est à prévoir lorsque l'infiltration n'est pas possible.

### 2.3.6. La défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie de la commune de Méziré est assurée par :

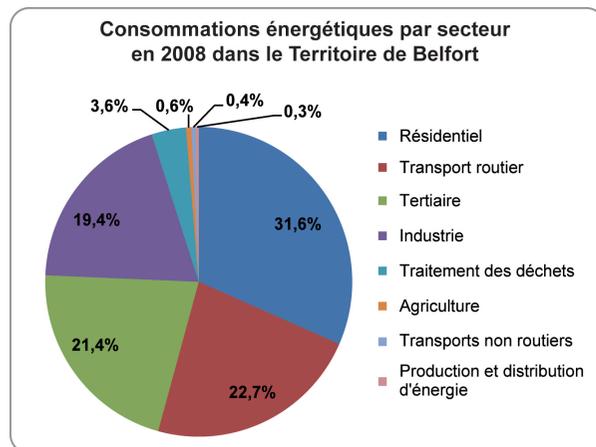
- 32 poteaux d'incendie installés sur le réseau d'eau sous pression ;
- 2 points d'aspiration naturels aménagés sur la rivière de l'Allan.

Suites aux mesures de restriction à l'usage de l'eau prises sur l'ensemble du département, les débits des poteaux d'incendie n'ont pas été relevés par la Communauté d'agglomération Belfortaine pour l'année 2014. Dès lors, les valeurs de référence sont celles des contrôles effectués le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Les données sont disponibles dans l'annexe sanitaire du PLU.

## 2.4. Les consommations énergétiques

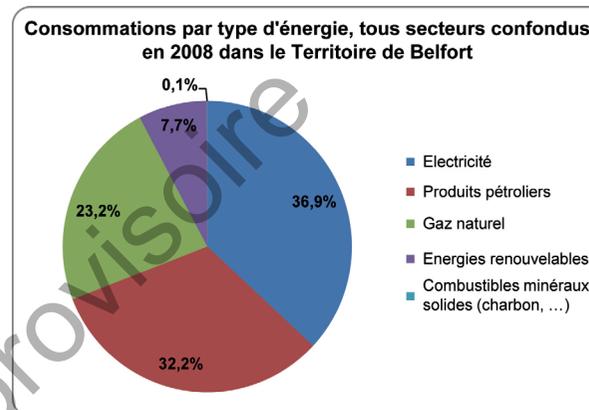
Au niveau départemental (données Opteer 2008), la consommation énergétique est importante pour le résidentiel (32 %) s'expliquant par des besoins en chauffage importants liés au climat. 23 % des consommations énergétiques sont liées au transport routier. Le tertiaire et l'industrie regroupent 40 % des consommations énergétiques.



Les constructions et la réhabilitation pour obtenir des bâtiments à basse consommation énergétique sont un levier majeur pour diminuer les consommations d'énergie.

Ces orientations sont d'autant plus fondamentales que la dépendance énergétique de la région Franche-Comté est forte puisque la production locale ne couvre que 12 % de la consommation. Limiter ses consommations est prioritaire à l'investissement en énergie renouvelable. La complémentarité des solutions doit être recherchée.

Ces orientations sont d'autant plus fondamentales que la dépendance énergétique de la région Franche-Comté est forte puisque la production locale ne couvre que 12 % de la consommation. Limiter ses consommations est prioritaire à l'investissement en énergie renouvelable. La complémentarité des solutions doit être recherchée.



Concernant la production d'énergie, la commune de Méziré figure parmi les zones favorables au développement de l'énergie éolienne (sans secteur d'exclusion) selon le schéma régional éolien.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau local, le résidentiel domine largement et, avec le transport routier, compte pour plus de 80 % des émissions de GES.

**climagir.org** ESPACE FRANCHE-COMTÉ

Réseau 3C collectivités  
 login :   
 password :  OK  
[S'inscrire](#) [mot de passe oublié](#)

Changer de région

Recherche

Accueil M'informer Agir en tant que citoyen **Agir sur mon territoire** FAQ Vos suggestions Espace Pédagogique

### Répartition des émissions - MEZIRE

- Les émissions de MEZIRE sont réparties inégalement selon les sept secteurs suivants :
  - Residentiel** : 2745.5 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Transport Routier** : 1930.5 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Agriculture** : 220.9 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Tertiaire** : 181.7 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Autre** (Déchets et Transports non routier) : 169.6 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Industrie** : 40.3 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Distribution Energie** : 9.7 teq CO<sub>2</sub> par an.
  - Nature** : 0.2 teq CO<sub>2</sub> par an.
- Ces émissions sont représentées sur le graphique ci-contre. Pour plus d'information, passez sur le graphique avec la souris. Cliquez sur un secteur pour avoir plus de détails.
- Sur le graphique ci-dessous, vous pourrez comparer les émissions par secteur sur des territoires de différentes échelles.

Consommations énergétiques  
 Répartitions des émissions

#### Répartition par secteurs (en teq CO2 par an)

Secteur	Partenent (%)
Residentiel	51,8%
Transport Routier	36,4%
Agriculture	4,2%
Tertiaire	3,4%
Autre	2,1%
Industrie	1,1%
Distribution Energie	0,3%
Nature	0,0%

Selon les sources « climagir.org », comparativement à la moyenne départementale, les émissions issues du résidentiel domine largement.

## 2.5. Les ressources du sous-sol (néant)

De l'examen des documents du schéma départemental des carrières approuvé en décembre 2014, il ne ressort pas de gisement de ressources minérales de qualité sur le territoire de la commune.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une zone agricole dynamique.
- Des massifs forestiers .
- Les émissions de GES et les consommations d'énergie sont principalement dues au secteur résidentiel (logements).

### LES ENJEUX

- Le maintien du dynamisme agricole.
- La gestion des espaces forestiers.
- Le renforcement des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales (vallons transversaux à la RD23.
- Le développement des actions de sensibilisation pour réduire la consommation énergétique dans les logements (isolation, conception bioclimatique).

## 5. La gestion des risques et des nuisances

### 5.1. La qualité de l'air : pollutions atmosphériques et changement climatique

La région dispose d'une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), Atmo Bourgogne Franche-Comté. L'une des missions de cette structure associative de type loi 1901 est la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de résultats et prévisions. La surveillance fait ensuite l'objet de diffusion de résultats et de prévisions par des documents écrits et par son site internet que chacun peut consulter.

#### 5.1.1. Une présence élevée de particules fines

L'état de la qualité de l'air est fortement lié aux sources de pollution qui se situent sur le Territoire de Belfort mais aussi à l'influence importante des transferts de pollution plus globaux et variables suivant le régime de vent observé.

La station de mesure la plus proche est celle de Belfort, située au carrefour du Quai Vauban et de la rue Clémenceau. Cette station a pour objectif le suivi de l'exposition de la population aux phénomènes de pollution dans les zones urbaines et en particulier à proximité du trafic urbain. Elle mesure les poussières et les oxydes d'azote. À Dambenois, une autre station dite «périurbaine» permet de mesurer l'ozone, pollution atmosphérique de fond.

Les principaux polluants atmosphériques sont :

- **Les oxydes d'azote** sont principalement liés aux transports routiers et au chauffage (résidentiel / tertiaire). Ces gaz sont irritants pour les bronches et participent au phénomène de pluies acides et à la formation de l'ozone. Les niveaux les plus élevés sont observés sur les sites à proximité des voies de circulation. Le seuil limite relatif aux émissions d'oxydes d'azote a été dépassé 3 fois dans le Nord Franche-Comté, en 2002, 2006 et 2009. Les niveaux les plus élevés sont observés sur des sites à proximité des voies de circulation.
- **Les poussières (PM10)** sont des particules en suspension qui proviennent majoritairement de la combustion des énergies fossiles (chauffage), du transport automobile (gaz d'échappement), et des activités industrielles. Ces particules pénètrent dans les voies respiratoires et fragilisent la santé. L'objectif de qualité a été dépassé plusieurs fois en 2008 et 2009 sur l'ensemble des stations de l'Air urbaine.

- **L'ozone** est un polluant secondaire issu de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère (oxydes d'azote) sous l'effet du rayonnement solaire. Ce gaz est irritant et pénètre facilement dans les voies respiratoires. Il a également une action sur les végétaux en perturbant leur fonctionnement. Des niveaux record d'ozone dans l'air ont été enregistrés lors de la canicule de 2003 mais de pareils taux n'ont pas été observés depuis.

Le trafic routier reste le principal émetteur de polluants qui dégrade la qualité de l'air, suivi par le résidentiel-tertiaire.

### 5.1.2. Les allergènes

Parmi les allergènes atmosphériques, les pollens sont responsables de réaction allergique pour 10 à 20 % de la population (projet régional de santé en Bourgogne Franche-Comté 2018-2027).

Autre problématique, le pollen d'ambrosie est très allergisant et provoque de graves symptômes. Afin d'enrayer son expansion, qui pour l'instant touche peu le Territoire de Belfort, l'Agence régionale de santé recommande une attention particulière lors de travaux d'aménagement en particulier lors d'apport de terre.

### 5.1.3. Le SRCAE et le PPA, des outils pour lutter contre la pollution atmosphérique

**Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE)** de Franche-Comté, approuvé le 22 novembre 2012, définit les orientations et objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation du changement climatique.

#### **Le plan de protection de l'atmosphère**

Suite au dépassement de l'objectif de qualité en 2008 et 2009 sur l'ensemble des stations de l'Aire urbaine en matière de concentration de particules fines (PM10), le Préfet du Doubs, coordonnateur du plan, a souhaité mettre en place un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour prendre rapidement des mesures de réduction.

Le PPA sur l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, approuvé le 21 août 2013, définit un certain nombre de mesures afin de réduire la présence de particules fixes dans l'air : généralisation de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, réduction ponctuelle de la vitesse sur les axes structurants, etc.

## 5.2. Le traitement des déchets ménagers et les décharges

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, approuvé en juillet 2002, donne les orientations et préconisations pour l'organisation de la gestion des déchets. Elles vont dans le sens d'une limitation du tonnage des déchets ménagers, de la maîtrise des coûts de traitement, et d'une économie de matières premières par le recyclage.

La collecte des déchets est assurée par la Communauté d'agglomération du Grand Belfort.

Depuis 2012, un nouveau système de collecte a été mis en place : les ménages disposent de deux bacs poubelles, un pour les ordures ménagères qui sont collectées toutes les semaines et un pour la collecte sélective, ramassée tous les quinze jours, en porte à porte.

Les ordures ménagères sont ensuite incinérées à l'Ecopôle géré par le SERTRID à Bourgnone.

La collecte sélective ainsi mis en place a pour objectif d'augmenter la part de déchets triés. Seul le verre reste à déposer dans des lieux de collecte sélective.

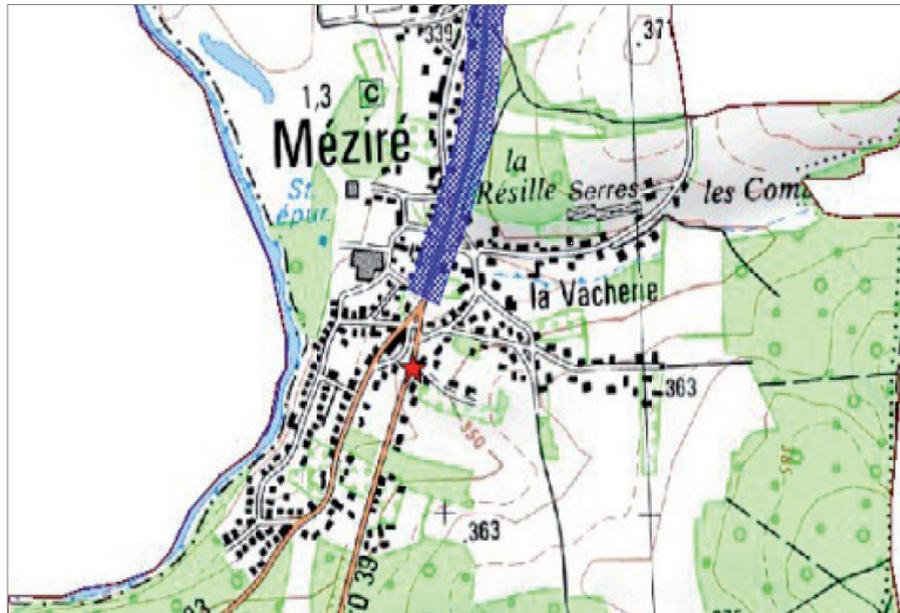
Les encombrants sont déposés par les habitants en déchèterie à Danjoutin ou Chateinois-les-Forges.

La déchetterie de Fêche-l'Église est beaucoup plus proche de Méziré mais dépend d'une autre intercommunalité.

Quant aux déchets verts, ils sont déposés en déchèterie ou dans des bennes mis en place par la mairie ou le Grand Belfort.

Composter ou avoir la possibilité de déposer les déchets verts est d'autant plus important que le Plan de Protection de l'Atmosphère (approuvé le 21 août 2013) interdit leur brûlage à l'air libre afin de limiter le rejet de particules dans l'air.

Carte des anciennes décharges



Source : PAC État - février 2015

### Les décharges

L'inventaire des décharges brutes du Territoire de Belfort réalisé en 2000 par le Conseil Général et l'ADEME, recense une ancienne décharge communale de risque faible.

L'ancienne décharge est localisée au carrefour de la D39 et de la Rue Haute. (Source : PAC de l'État)

### 5.3. Le périmètre de réciprocité

Les installations agricoles et leurs annexes doivent respecter des distances d'éloignement vis-à-vis des immeubles voisins lors de leur implantation ou de leur extension et vice-versa. Ces distances varient suivant la catégorie de l'exploitation (ICPE, RSD) et l'usage du bâtiment.

Les périmètres de réciprocité sont reportés sur la carte « Périmètres et contraintes » en annexe.

### 5.4. Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont assimilées à des problèmes de santé publique, ce qui a conduit les autorités compétentes à réglementer la construction, soit en l'interdisant, soit en la soumettant à des prescriptions spéciales d'isolement acoustique. Constituant une préoccupation majeure, les nuisances sonores requièrent une attention particulière dans l'élaboration des PLU. En effet, ces documents d'urbanisme constituent un outil de prévention.

Le code de l'urbanisme intègre cette préoccupation dans son article R.111-3.

La loi sur le bruit n° 1992-1444 du 31 décembre 1992 poursuit trois objectifs majeurs :

- instaurer une réglementation pour les activités et objets bruyants,
- renforcer les obligations de protection préventive dans le domaine de l'habitat,
- instaurer un contrôle des grandes sources de bruit et prévoir des sanctions adaptées.

Concernant les infrastructures routières, l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 a défini les modalités de classement des infrastructures, ainsi que l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit. Le classement des infrastructures constitue un dispositif réglementaire préventif.

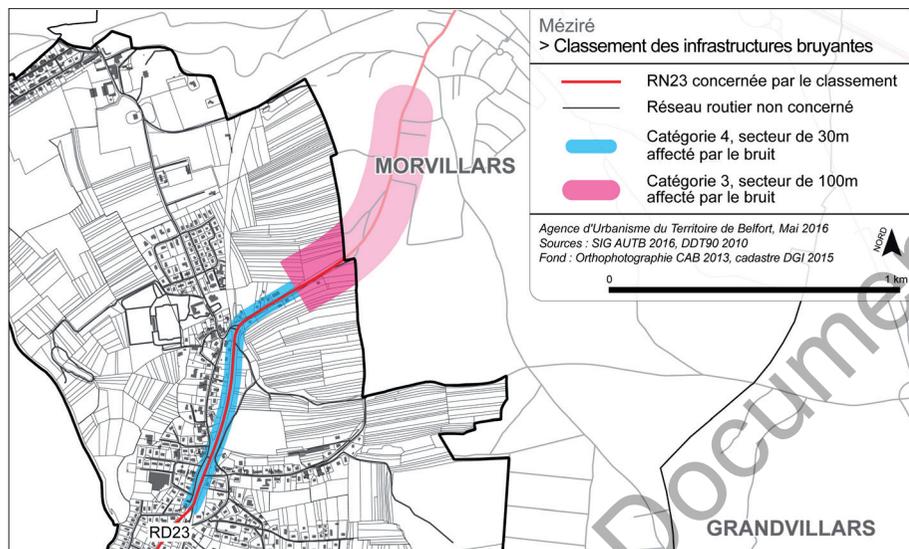
L'arrêté préfectoral n°2017-05-16-001 du 16 mai 2017 abroge l'arrêté préfectoral n°2010281-0005 du 8 octobre 2010 et détermine l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit aux abords de ces infrastructures. Les largeurs maximales des secteurs de bruit sont variables en fonction de la catégorie de l'infrastructure. Les infrastructures sont classées en 5 catégories.

Cet arrêté préfectoral a porté sur la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Territoire de Belfort afin de prendre en compte les évolutions telles que le transfert des routes nationales au département, les évolutions des trafics et la création de voies nouvelles (LGV, desserte du Pays-sous-Vosgien).

Les infrastructures traversant ou impactant Méziré sont listées dans l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2010 portant classement des infrastructures de transports terrestres :

Voie	Début de tronçon	Fin de tronçon	catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie
RD 23	Limites communales	Entrée de l'agglomération de Méziré	3	100 m
RD 23	Entrée de l'agglomération de Méziré	Croisement avec la RD 39	4	30 m

Le secteur affecté par le bruit est reporté sur la carte « Périmètres et contraintes » en annexe.



N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site
1	<a href="#">FRC9000524</a>	PJ SARL, anc. SA Egebo (Etablissements Georges Bourquin et Compagnie), anc. Société Française pour l'Industrie Textile, anc. Japy et Viellard, et Migeon, anc. Société des Nouvelles Usines de Méziré	Scierie, anc. Travail des métaux, anc. Tissage, anc. Quincaillerie	? Rue Peupliers (des)		MEZIRE (90069)	c25.9, v89.03z, c13.1, c16.10, c25.61z, d35.29z, c25.2, c25.50a, c20.16z	En activité
2	<a href="#">FRC9001322</a>	Etablissements Salvi	Usinage de pièces mécaniques	Lieu dit Les Forges		MEZIRE (90069)	c25.50a	Activité terminée
3	<a href="#">FRC9001445</a>	Marc LABOURET	Fabrication de meubles	Lieu dit Le Village		MEZIRE (90069)	c16	Activité terminée
4	<a href="#">FRC9001486</a>	Etablissements Isabey	Traitement de surface	Rue Canal (du)		MEZIRE (90069)	c25.61z	Activité terminée
5	<a href="#">FRC9001487</a>	Jean COSTA	Garage	10 Rue Grande		MEZIRE (90069)	g45.20	Activité terminée
6	<a href="#">FRC9001488</a>	Auto Garage Renard Père et Fils	Garage	7 Rue Grandvillars (de)		MEZIRE (90069)	v89.03z, d35.45z, g45.20	Activité terminée
7	<a href="#">FRC9001489</a>		Station d'épuration	Rue Peupliers (des)		MEZIRE (90069)	e37.00z	Activité terminée
8	<a href="#">FRC9001600</a>		Décharge	Rue Beaucourt (de)		MEZIRE (90069)	e38.11z	Activité terminée
9	<a href="#">FRC9001630</a>	Menuiserie Gavillot Hubert	Scierie	4 Rue Grandvillars (de)		MEZIRE (90069)	c16.10	En activité
10	<a href="#">FRC9001632</a>	MPM (Mécanique de Précision Mézéroise)	Transformation de métaux	6 Rue Peupliers (des)		MEZIRE (90069)	c25.50a	En activité

## 5.6. La pollution des sols

L'activité industrielle présente dans le département génère des pollutions anthropiques qui affectent le sol et le sous-sol ainsi que les eaux souterraines. Les principaux polluants en cause sont généralement les hydrocarbures, et dans une moindre mesure les métaux et les solvants.

Selon la base de données Basias ([basias.brgm.fr](http://basias.brgm.fr)), des activités susceptibles de présenter un risque de pollution (autre que biologique) sont recensées sur le territoire communal :

Fiche Basias listée dans le PAC :

- SA Vieillard Migeon, localisation inconnue,
- Bourquin G. et Cie, rue des Peupliers.

## 5.7. Les risques naturels et technologiques bien présents

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (dû à l'homme), dont les effets (occurrence et intensité données) peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

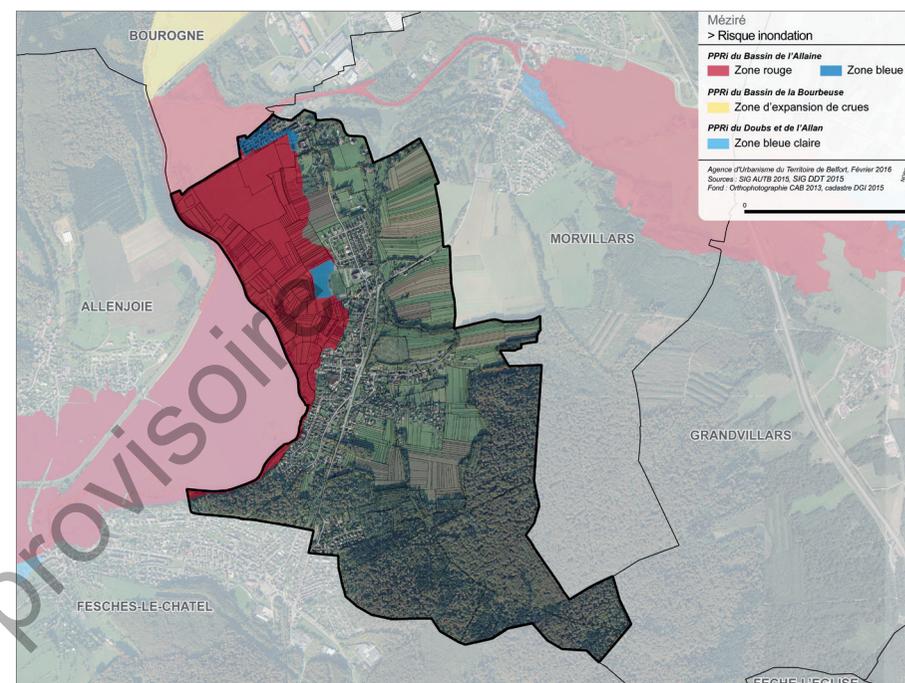
Un risque est donc un événement dangereux (aléa) qui s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

### 5.7.1 Le risque inondation et catastrophe naturelles

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine approuvé par arrêté préfectoral n°200407121119 du 12 juillet 2004.

Par ailleurs, la commune est localisée sur un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI de Belfort-Montbéliard), conformément à la directive inondation. La cartographie de ce TRI a été validée le 20 décembre 2013.

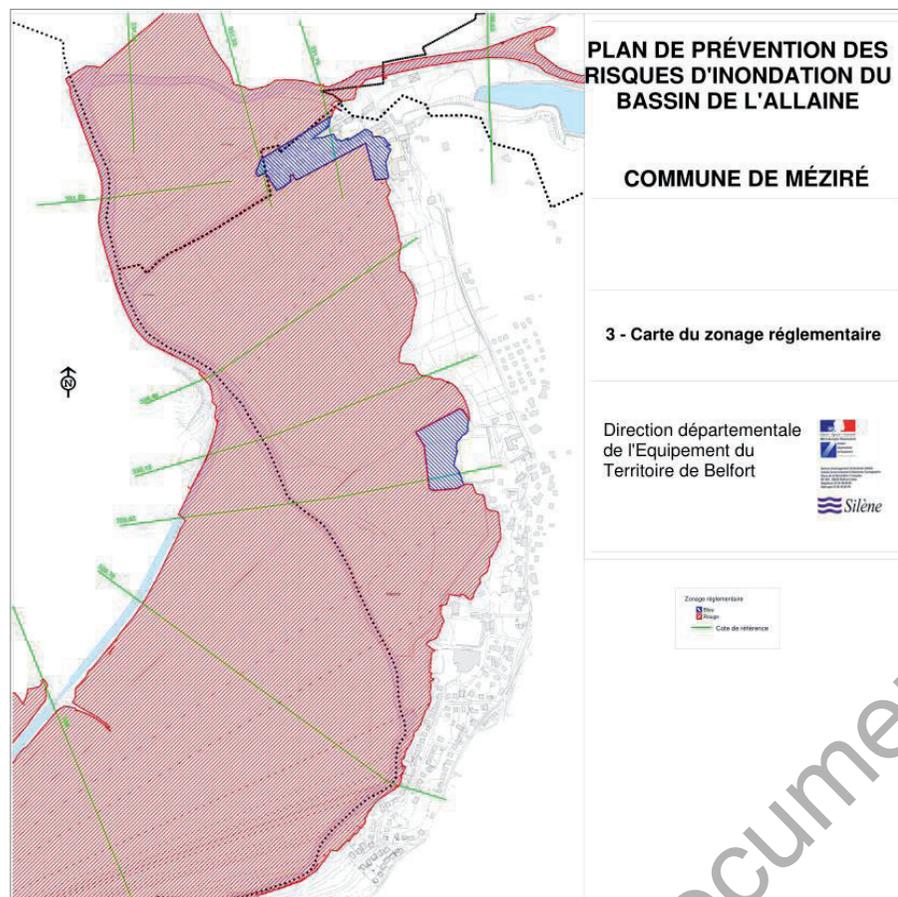
La démarche du TRI a permis l'élaboration et la validation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Cette dernière vise à rendre possible un développement durable des territoires exposés aux inondations en préservant leur compétitivité et leur attractivité.



Conformément aux articles L111-1-1 et L123-1-9 du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec le SDAGE. Le SDAGE Rhône-Méditerranée s'est fixé comme orientation fondamentale n°8 de « gérer les risques inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau ». Cette orientation prévoit de :

- Préserver les zones d'expansion de crues, voire d'en recréer ;
- Limiter le ruissellement des eaux à la source ;
- Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant l'urbanisation en dehors des zones à risque pour un maintien en l'état de secteurs non urbanisés situés en zone inondable (disposition 8-07).

En juin 1986, en décembre 1999 et en août 2007, trois événements classés catastrophes naturelles ont occasionnés des inondations.



### 5.7.2. Le risque mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles

Parmi les risques liés aux mouvements de terrain, une nouvelle problématique est apparue suite aux phénomènes climatiques plus sévères rencontrés ces dernières années : il s'agit du gonflement et de la rétraction des argiles qui occasionnent des dégâts sur les constructions, mais également sur les voiries et les réseaux (fissures).

En effet, les sols argileux gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Le BRGM a étudié ces phénomènes et une carte a ainsi pu être réalisée qui fait état de l'existence de sols argileux sur la commune.

La commune de Méziré est concernée par deux types d'aléas :

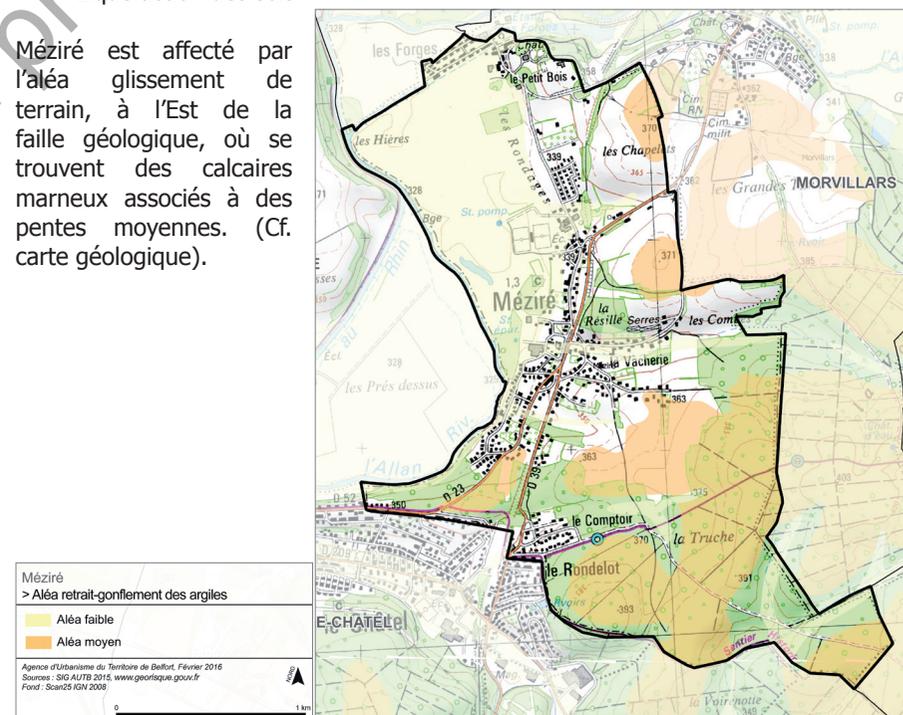
- Aléa faible dans les secteurs de limons (alluvions récentes) ;
- Aléa moyen dans les secteurs où l'on retrouve des conditions géologiques de loess avec des argiles.

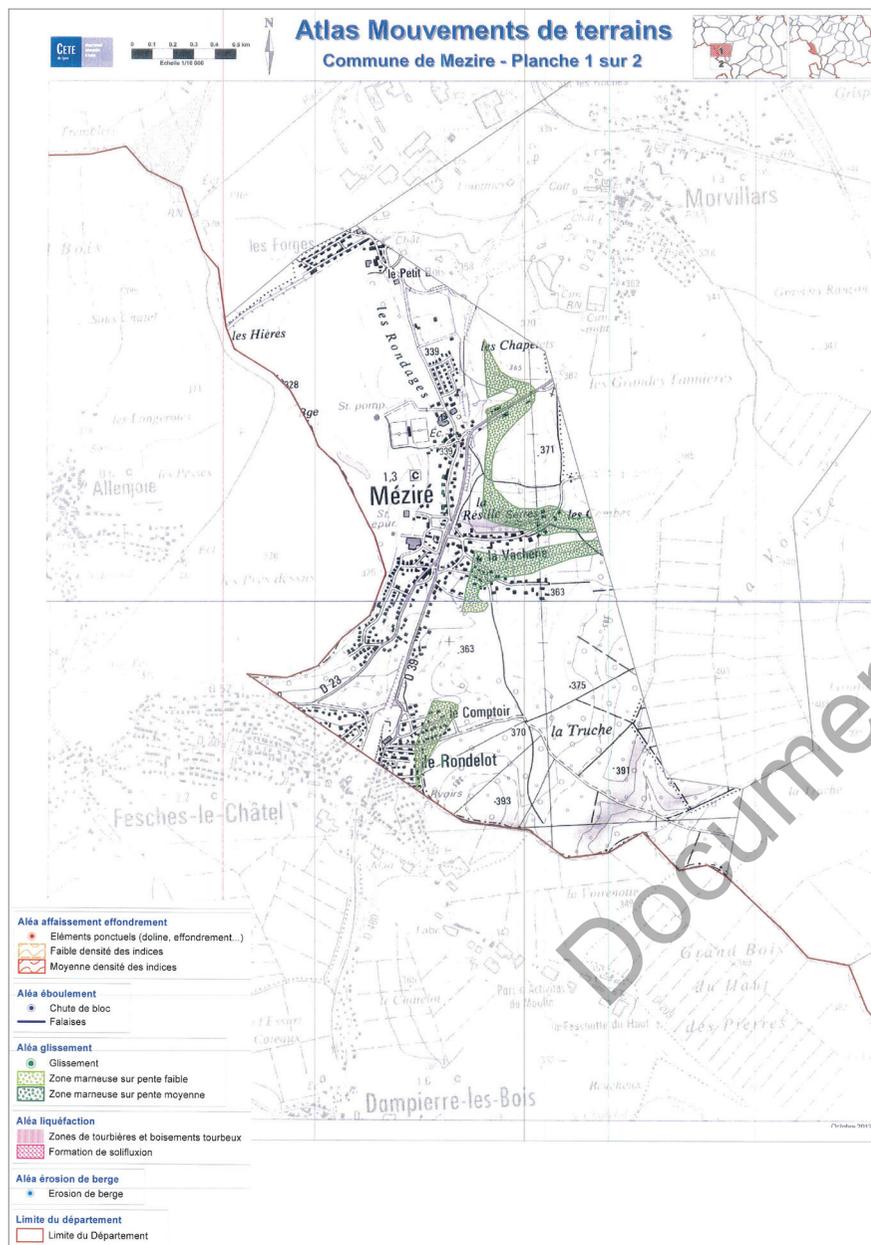
Pour ces secteurs, où l'aléa est moyen et concernent des zones où les constructions sont installées, des dispositions de prévention permettent de diminuer le risque (construction des fondations plus profondes sans dissymétries, réalisation d'un trottoir étanche autour de la maison pour limiter l'évaporation à proximité immédiate des façades et pour éviter les infiltrations au pied des murs, etc).

Le mouvement de terrain est un phénomène qui se caractérise par 5 aléas :

- Affaissement-effondrement,
- Glissement de terrain,
- Éboulement,
- Érosion des berges,
- Liquéfaction des sols.

Méziré est affecté par l'aléa glissement de terrain, à l'Est de la faille géologique, où se trouvent des calcaires marneux associés à des pentes moyennes. (Cf. carte géologique).





### 5.7.3. Un risque sismique moyen

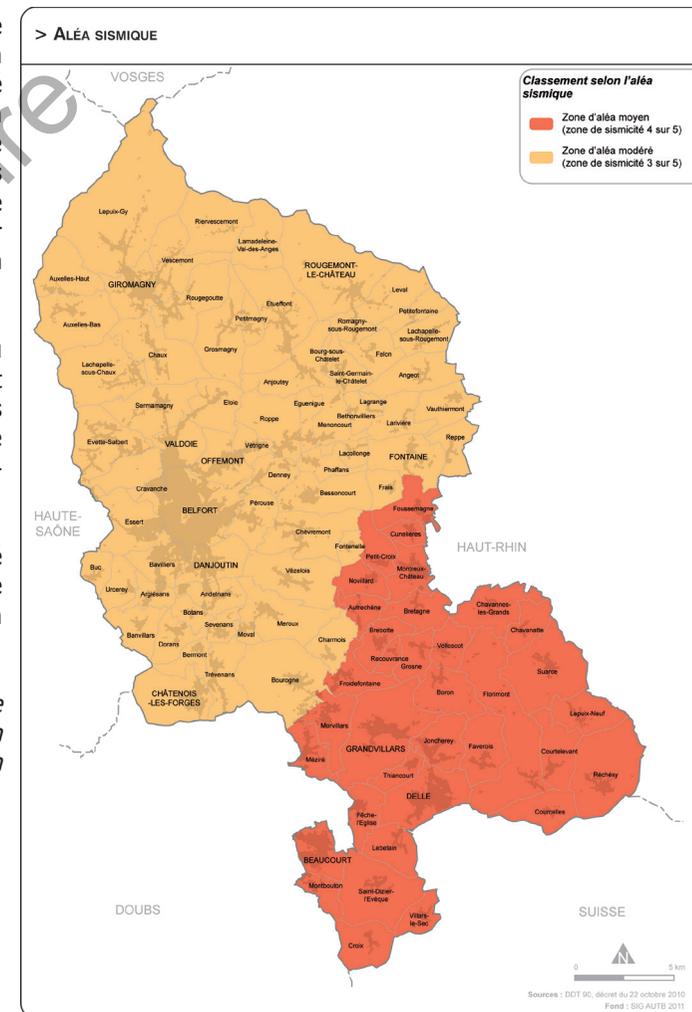
Depuis la parution du décret 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et du décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire national (modifiant les articles R.563-2 à R.563-8-1 du Code de l'environnement), la France dispose d'un nouveau zonage sismique.

Celui-ci divise le territoire national en 5 zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes et d'une réglementation sur la construction et la rénovation.

Le département du Territoire de Belfort est concerné par les zones de sismicité 3 (modéré) et 4 (moyen).

La commune de Mézière est classée en zone d'aléa sismique moyen (4 sur 5).

Une plaquette relative à la réglementation sismique figure en annexe du PLU.



\* Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».

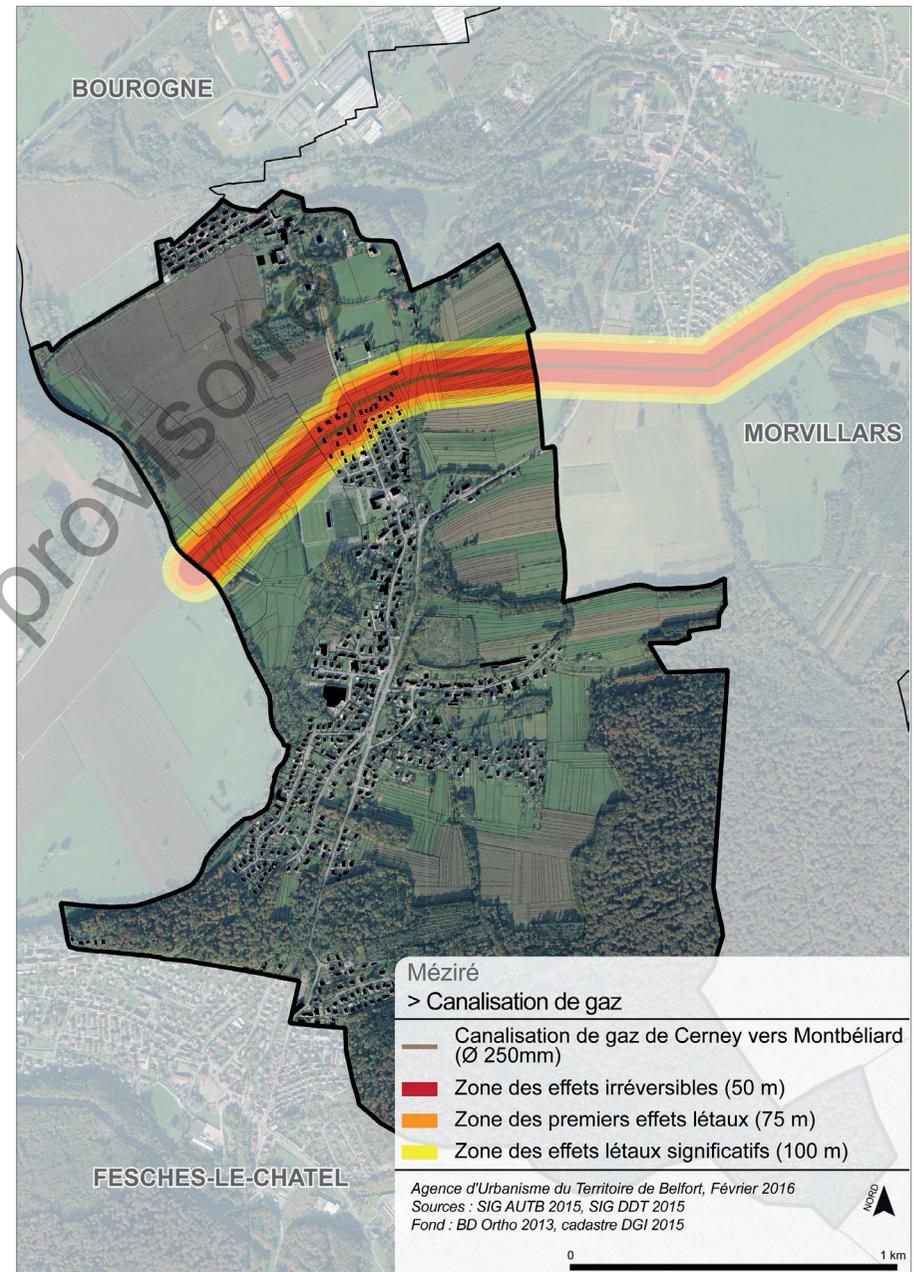
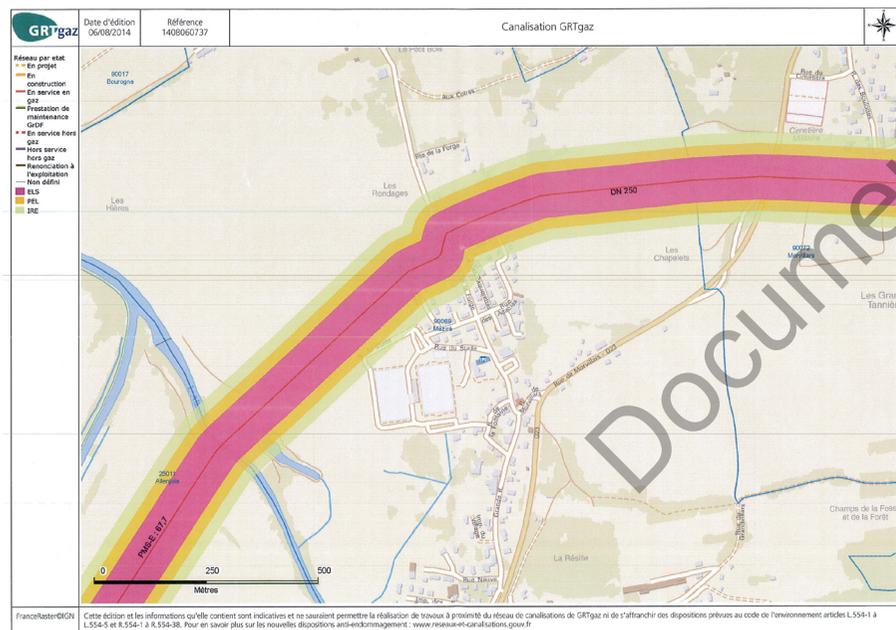
### 5.7.5 Le risque industriel (ICPE) et transports de matières dangereuses

Aucune installation classée pour la protection de l'environnement n'est recensée sur la commune.

Méziré est traversée par une canalisation de transport de gaz naturels haute pression : canalisation de CERNAY vers MONTBELIARD , Ø 250 mm, 67,7 bars.

Les zones de danger pour la canalisation de Ø 250 mm sont de :

- 100 m pour la zone des effets irréversibles,
- 75 m pour la zone des premiers effets létaux,
- 50 m pour la zone des effets létaux significatifs.



### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

- Des nuisances et des risques modérés avec toutefois :
  - Un risque sismique de niveau 4 sur 5
  - Des risques liés aux terrains argileux

### **LES ENJEUX**

- Des choix d'urbanisation en prenant en compte les divers risques et nuisances.
- L'information et la sensibilisation vis-à-vis de risques qui occasionnent des dégâts sur les constructions tels que le retrait et le gonflement des argiles.

Document provisoire